

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 19

Séance du mardi 15 mars 2005

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour	845
Ouverture de la séance	848

Communications :

1. Pétition de M ^{me} Marlyse Neyroud et consorts pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu	848
2. Interpellation urgente de M ^{me} Claire Attinger Doepper et consorts : «L'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2005 : un double revers pour les Lausannoises et les Lausannois!»	848

Interpellations :

1. «Quelle réponse municipale pour le problème du mobbing au sein de l'Administration communale?» (Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat). <i>Dépôt</i>	849
2. «Lausanne sans OGM!» (M ^{me} Adèle Thorens). <i>Dépôt</i>	849
3. Les lotos à Lausanne (M ^{me} Mireille Cornaz). <i>Dépôt</i>	850
4. Affaires de mobbing dans l'Administration communale (M ^{me} Nicole Grin et consorts). <i>Dépôt</i>	850
5. «Festival BD: dans quelle bulle?» (M. Serge Segura et consorts). <i>Dépôt</i>	850
6. «Horaire d'ouverture des petits commerces: supermarchés, supercard et superbavure!» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i>	850
7. «Lausanne et olympisme: l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique?» (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Développement</i>	888
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Jacques Schilt)	889
<i>Discussion</i>	890
8. «La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public?» (M. Grégoire Junod et consorts). <i>Développement</i>	892
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	893
<i>Discussion</i>	895

Motions :

1. Une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Dépôt</i>	849
2. Mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne (M ^{me} Solange Peters). <i>Dépôt</i>	849
3. «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?» (M. Julian Thomas Hottinger). <i>Dépôt</i>	849
4. «Objectif soleil!» (M. Jacques Bonvin et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur	853
<i>Discussion</i>	855
5. Elaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne (M ^{me} Magali Zuercher). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Sylvie Freymond, rapportrice	856
<i>Discussion</i>	857

6.	Faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage (M ^{me} Christina Maier). <i>Développement photocopié</i>	882
7.	Mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Développement photocopié</i> <i>Discussion préalable</i>	883 884
8.	Contrats de location respectueux de l'environnement (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i>	884
9.	«Charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville (M ^{me} Evelyne Knecht). <i>Développement photocopié</i> <i>Discussion préalable</i>	885 885
10.	«Pour une maison de quartier à la Pontaise!» (M. Marc Dunant). <i>Développement photocopié</i> <i>Discussion préalable</i>	886 887
11.	«Vieillir au XXI ^e siècle à Lausanne» (M ^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Filip Uffer et Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i> <i>Discussion préalable</i>	887 888

Pétition:

	Contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise (Société de développement du Nord, groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux et consorts [335 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice	881
--	--	-----

Questions orales	850
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2004/42	Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez. Modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960. Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966. Modification partielle du plan partiel d'affectation N° 699 du 6 juin 2000 (Travaux) <i>Rapport photocopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur	859 863
N° 2004/18	Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation. Réponse aux motions de M ^{mes} Diane Gilliard et Andrea Eggli, et de M. Charles-Denis Perrin (Administration générale et Finances) <i>Rapport de majorité: rapport photocopié</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur <i>Rapport de minorité: rapport photocopié</i> de M ^{me} Andrea Eggli, rapportrice <i>Discussion</i>	865 871 872 873

Appendice:

	Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 10 février 2005, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2004-2005, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2005	899
--	---	-----

Ordre du jour

19^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 mars 2005 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Motion de M. Jacques Bonvin et consorts*: «Objectif soleil!» (SI). SERGE SEGURA.

3. *Motion de M^{me} Magali Zuercher* pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (Trx). SYLVIE FREYMOND.

4. *Préavis N° 2004/42*: PPA concernant les parcelles N°s 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez. Modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960. Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966. Modification partielle du PPA N° 699 du 6 juin 2000. (Trx). SERGE SEGURA.

5. *Rapport-préavis N° 2004/18*: Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation. Réponse aux motions D. Gilliard, A. Egli et Ch.-D. Perrin. (AGF). *Rapport de majorité*: JACQUES BALLENEGGER; *rapport de minorité*: ANDREA EGGI.

6. *Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (335 sign.)* contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

7. *Motion de M^{me} Christina Maier* demandant de faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

8. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses. (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

9. *Motion de M. Fabrice Ghelfi* pour des contrats de location respectueux de l'environnement. (17^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

10. *Motion de M^{me} Evelynne Knecht* pour une «charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville. (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

11. *Motion de M. Marc Dunant*: «Pour une maison de quartier à la Pontaise!» (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

12. *Motion de M^{me} et MM. Claire Attinger Doepper, Filip Uffer et Fabrice Ghelfi*: «Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne». (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

13. *Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts*: «Lausanne et olympisme: l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique?» (18^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

14. *Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts*: «La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public?» (18^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

15. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Mais que fait donc l'Inspection communale du travail?» (13^e). DISCUSSION.*

16. *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: «Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette?» (15^e). DISCUSSION.*

17. *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux*: «Une curieuse manière de renoncer à la pénétrante Vennes-Saint-Martin». (16^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 12.4 (18 h, séance double), 26.4, 17.5 (de 18 h à 20 h), 7.6, 28.6 (18 h, séance double), 30.8 (18 h, séance double), 13.9, 4.10, 25.10, 8.11 (18 h, séance double), 22.11, 6.12 (18 h, séance double), 7.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Maurice Calame
Le secrétaire: Daniel Hammer

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

4.5 *Motion de M^{mes} Andrea Eggli et Diane Gilliard* pour la municipalisation de quelques services postaux. (AGF). GRAZIELLA BERTONA.

29.6 *Pétition de la Société de développement Chailly-Béthusy et consorts (505 sign.)* demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.10 *Préavis N° 2004/39*: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347 et nord de la parcelle N° 3358 et 3354. Radiation partielle des plans d'alignement N° 129 du 3 novembre 1911 et N° 242 du 27 juillet 1934. (Trx). RAPHAËL ABBET.

9.11 *Motion de M. Gilles Meystre* proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois. (SSE). SOLANGE PETERS.

9.11 *Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Alain Bron et M^{me} Sylvie Favre* pour une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Pont de Chailly. (Trx). RAPHAËL ABBET.

23.11 *Rapport-préavis N° 2004/45*: Aide sociale lausannoise complémentaire. (SSE). GRÉGOIRE JUNOD.

23.11 *Pétition du Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts (318 sign.)* pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41. (SI). COMMISSION DES PÉTITIONS.

Passim. *Trois pétitions de M. K. Gossweiler*: COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.12 *Préavis N° 2004/46*: Etudes régionales: demande d'un crédit. (Trx). NICOLE GRIN.

7.12 *Rapport-préavis N° 2004/48*: Circulation à la route des Plaines-du-Loup. Réponse à la pétition de M. Roland Philippoz et consorts. (Trx). ALAIN HUBLER.

7.12 *Rapport-préavis N° 2004/49*: Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence. Réponse à la motion de M. Dino Venezia. (SSE). GILLES MEYSTRE.

7.12 *Préavis N° 2004/50*: Extensions ordinaires du réseau d'eau pour les exercices 1999 et 2001. Demande de crédits complémentaires. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

25.1 *Rapport N° 2004/1*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

25.1 *Pétition de M. Y. Frôté et consorts (2028 sign.)*: «Assez de multiplexes à Lausanne!» (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.2 *Rapport-préavis N° 2004/52*: Etude d'un nouvel aménagement et d'une conception novatrice du trafic dans le secteur Chauderon/Bel-Air-Grand-Pont. Réponse à la motion A. Faucherre. (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

8.2 *Préavis N° 2004/53*: Fondation-Maisons pour étudiants de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (FME). Prolongation de la durée d'un droit de superficie au chemin des Falaises. (CSP). SERGE SEGURA.

8.2 *Rapport-préavis N° 2004/54*: Réponse à la motion G. A. Meylan: «De la lumière, aussi pour les piétons». (Trx, SI, SP). JULIAN THOMAS HOTTINGER.

8.2 *Rapport-préavis N° 2004/55*: Promotion de l'usage du vélo à Lausanne. Réponse à la motion L. Matthey-Doret et consorts. Réponse à la motion A. Bron. Réponse à la motion A. Pasche-Casadei. Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo. (Trx). ROLAND RAPAZ.

8.2 *Rapport-préavis N° 2004/56*: Pour un aménagement des arches du Grand-Pont et de la place de l'Europe. Réponse à la motion G. J. Schneider. (Trx, CSP). JEAN-LUC CHOLLET.

1.3 *Préavis N° 2005/2*: Fondation Malley-Prairie. Transformation d'un local en une garderie de 27 places au chemin du Martinet à Lausanne. Cautionnement solidaire pour un crédit hypothécaire. (EJE). SYLVIE FREYMOND.

1.3 *Rapport-préavis N° 2005/3*: Subvention communale des courses de loisirs des personnes à mobilité réduite. Réponse à la motion A. Eggli et consorts. (SSE). TRISTAN GRATIER.

1.3 *Motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelyne Knecht*: «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne». (AGF). DINO VENEZIA.

1.3 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* demandant que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville. (AGF). MARC DUNANT.

1.3 *Rapport-préavis N° 2005/4*: Réalisation d'une installation de biométhanisation. Demande de crédit d'étude. Réponse à la motion A. Faucherre. (Trx). PIERRE PAYOT.

15.3 *Préavis N° 2005/5*: Equipement des véhicules d'urgence d'un enregistreur de données. (SP). BLAISE MICHEL PITTON.

15.3 *Préavis N° 2005/6*: Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit cadre. (CSP). MARC-OLIVIER BUFFAT.

15.3 Rapport-préavis N° 2005/7: Création d'un Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air. Réponse à la motion J.-C. Bourquin et consorts. (CSP). ADELE THORENS.

15.3 Préavis N° 2005/8: Renforcement local du vouûtage du Flon. (Trx). PIERRE DALLÈVES.

15.3 Préavis N° 2005/9: Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc: construction et transformations. Augmentation du compte d'attente. (EJE, Trx). CHARLES-DENIS PERRIN.

15.3 Rapport-préavis N° 2005/10: Instruction civique et éveil de l'esprit citoyen. Réponses aux motions A. Pasche-Casadei intitulée «La meilleure garantie du maintien d'un Etat démocratique passe par un enseignement civique actif», F. Germond intitulée «Pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises» et A. Bron intitulée «Ecoles lausannoises: un exercice pratique de démocratie». (EJE). YVAN SALZMANN.

15.3 Motion de Mme Magali Zuercher pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare. (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

15.3 Préavis N° 2005/11: Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Christophe Pillon. (CSP). TRISTAN GRATIER.

15.3 Préavis N° 2005/12: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Assainissement complet des bâtiments. Construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école. Augmentation de la capacité d'accueil du Centre de vie enfantine. Création d'un nouvel Apems. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx, SSE). ANDRÉ MACH.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5°/03). DISCUSSION.

27.1.04 Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19°/04). DISCUSSION.

30.3.04 Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2°/04). DISCUSSION.

8.12 Interpellation de Mme Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens. (15°). DISCUSSION.

25.1 Interpellation de M. Jacques Ballenegger concernant les risques encourus par certains services publics en cas de privatisation. (16°). DISCUSSION.

8.2 Interpellation de M. Pierre Dallèves: «Quel avenir pour la Maison du Désert?» (17°). DISCUSSION.

1.3 Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer: «Passage pour les piétons de la route du Châtelard: une bonne idée et des dangers». (18°). DISCUSSION.

1.3 Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «Est-ce que la nouvelle répartition des charges Confédération-Cantons sera un gouffre à millions pour la Ville de Lausanne?» (18°). DISCUSSION.

1.3 Interpellation de M. Marc Dunant: «Internet par le câble: quelle politique tarifaire?» (18°). DISCUSSION.

1.3 Interpellation de Mme Claire Attinger Doepper: «Chaque bouteille en PET compte-t-elle vraiment?» (18°). DISCUSSION.

1.3 Interpellation de Mme Elisabeth Müller au sujet de l'agrandissement du collège de Villamont. (18°). DISCUSSION.

Séance

du mardi 15 mars 2005

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Gérard Chappuis, M. Roger Cosandey, M^{me} Josianne Dentan, M. Tristan Gratier, M. Philippe Jacquat, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Denis Pache, M. Nelson Serathiuk.

Membres présents	91
Membres absents excusés	9
Effectif actuel	100

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la 19^e séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

Pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu¹

Communication

Lausanne, le 8 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette pétition, munie de 73 signatures, a été renvoyée à la Municipalité le 8 décembre 2004. Elle souhaitait à la fois la construction d'un couvert pour y abriter une ou deux tables et des bancs, ainsi que des W.-C. publics munis d'un évier, et la mise à disposition d'un panneau d'affichage libre.

Pour faire suite au vœu de la Commission des pétitions du Conseil communal, deux tables avec bancs ont été installées sur la place en janvier 2005.

De plus, diverses interventions ont été réalisées pour améliorer la sécurité des utilisateurs:

- Mise en place de chicanes à l'entrée nord-ouest.
- Remplacement de la clôture au bas du talus CFF par une construction rigide d'une hauteur de 1,50 m.
- Agrandissement de la zone de sécurité sous les balançoires.

¹BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 8 ss; T. II (N° 15), pp. 514 ss.

Le panneau d'affichage demandé a été remplacé par une vitrine. Celle-ci a été posée, d'entente avec la pétitionnaire et l'Office de signalétique urbaine, le 21 janvier 2005 au carrefour de Montchoisi, au débouché du chemin des Allinges.

D'autre part, nous rappelons que le souhait de voir la construction d'un couvert, ainsi que d'un W.-C. public, a été abandonné suite à la séance de la Commission permanente des pétitions du 11 juin 2004.

Nous vous remercions de prendre acte de la réponse apportée à la pétition de Marlyse Neyroud et consorts et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	La secrétaire adjointe:
Daniel Brélaz	Danielle Hagenlocher Bolli

Interpellation urgente de M^{me} Claire Attinger Doepper et consorts: «L'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2005: un double revers pour les Lausannoises et les Lausannois!»²

Communication

Lausanne, le 8 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le mardi 9 novembre 2004, le Conseil communal a adopté la résolution suivante:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité sollicite le Conseil d'Etat pour lui demander des explications sur les écarts de primes entre les habitants du district de Lausanne et les autres habitants du canton et sur la manière de déterminer les paramètres permettant d'allouer les subsides aux primes d'assurance.

Le Conseil communal souhaite en outre que la réponse du Conseil d'Etat soit transmise à tous les membres du Conseil communal.»

Dans les faits, cette résolution a été présentée et discutée lors de la rencontre DSAS-DSS+E du 7 février 2005 présidée

²BCC 2004-2005, T. II (N° 12/I), pp. 193 ss.

par le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale.

A la première préoccupation de votre Conseil touchant au **découpage du canton en trois régions de primes**, le chef du département a partagé complètement le scepticisme évoqué. S'il est vrai que le district de Lausanne regroupe des communes dans lesquelles on trouve une proportion plus forte de familles à revenus modestes, de personnes âgées, etc., habitant des logements à loyers modérés, s'il est vrai également que d'autres régions regroupent plus de familles à revenus moyens/élevés, il n'en demeure pas moins que si l'on prend les assurés de chacune des trois régions par année d'âge et que l'on calcule la moyenne pondérée, il n'y a probablement pas de différence significative.

Le découpage a été imposé par la Confédération, sur la base d'un travail approximatif effectué par l'EPFZ. Selon le chef du DSAS, ce découpage est contraire à la notion de solidarité que prétend défendre la LAMal. Il est une des causes de la hausse des coûts des subsides PC et ASV/RMR puisque la proportion de leurs bénéficiaires est plus forte dans le district de Lausanne et dans les grandes villes du canton.

Le Conseil d'Etat s'est opposé dès 1996 au découpage, en trois régions, du canton de Vaud puis lors des consultations sur les modifications de la LAMal, et chaque année lorsqu'il rend son appréciation sur les primes de l'année suivante.

Quant à la problématique des subsides, il est inexact de prétendre que le Conseil d'Etat a décidé de «partager le gâteau des subsides» entre un nombre toujours plus important de bénéficiaires d'où une réduction pour chacun d'eux. En effet, le motif de la réduction des primes résulte de la hausse nettement insuffisante (+1,5%) de l'enveloppe annuelle attribuée aux Cantons par rapport à une hausse nettement supérieure des primes (enveloppe totale 2005 = Fr. 312,5 millions). Etant donné que les bénéficiaires PC AVS/AI et ASV/RMR auxquels il faut ajouter les personnes concernées par le contentieux (lequel touche en majorité des bénéficiaires ASV) «mangent» 59% de l'enveloppe, il reste chaque année moins à partager entre les subsidiés partiels. De plus, il a été précisé que le nombre total des subsidiés à fin 2005 devrait approcher celui de 2004.

Le Conseil d'Etat a constamment demandé au Conseil fédéral de hausser l'enveloppe des subsides en fonction de la hausse des primes, malheureusement sans succès.

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir prendre acte de la réponse apportée à la résolution votée par votre Conseil le 9 novembre 2004 et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
La secrétaire adjointe: Danielle Hagenlocher Bolli

Motion de M^{me} Isabelle Truan pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} mars 2005

(Signé) *Isabelle Truan*

Motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne

Dépôt

Lausanne, janvier 2005

(Signé) *Solange Peters*

Motion de M. Julian Thomas Hottinger: «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?»

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2005

(Signé) *Julian Thomas Hottinger*

Interpellation de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat: «Quelle réponse municipale pour le problème du mobbing au sein de l'Administration communale?»

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2005

(Signé) *Marc-Olivier Buffat, président de la Commission permanente de gestion*

Interpellation de M^{me} Adèle Thorens: «Lausanne sans OGM!»

Dépôt

Lausanne, le 10 mars 2005

(Signé) *Adèle Thorens*

**Interpellation de M^{me} Mireille Cornaz
sur les lotos à Lausanne**

Dépôt

Lausanne, le 14 mars 2005

(Signé) *Mireille Cornaz*

**Interpellation urgente de M^{me} Nicole Grin
et consorts sur les affaires de mobbing dans
l'Administration communale**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2005

(Signé) *Nicole Grin et consorts* (5 cosignataires)

**Interpellation urgente de M. Serge Segura
et consorts: «Festival BD: dans quelle bulle?»**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2005

(Signé) *Serge Segura et consorts* (4 cosignataires)

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et
consorts: «Horaire d'ouverture des petits commerces:
supermarchés, supercard et superbavure!»**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2005

(Signé) *Alain Hubler et consorts* (8 cosignataires)

Questions orales

Question

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Cette question s'adresse à M^{me} la directrice de la Sécurité publique. Il y a douze ans, commençait un feuilleton intitulé Police 2000. Sagement, notre Conseil – je vous passe toutes les péripéties intermédiaires – lorsqu'une interpellation, une motion étaient déposées, attendait que la situation se décante. Or, il y a une quinzaine de jours, lors de l'ouverture de l'école des polices à Savatan, la polémique est repartie de plus belle, débats télévisés et divers articles dans les journaux à la clé.

Il semblerait que tout s'active. Selon une certaine personne, Lausanne n'avait plus rien à dire, était dans le collimateur et, excusez-moi du terme, n'avait qu'à «se la coincer»... Le mot est fort, je l'admets! Je souhaiterais que M^{me} la directrice de la Sécurité publique fasse le point ce soir sur cette situation, afin que nous soyons informés et que les membres du Corps de police sachent sur quel pied danser.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Tout d'abord, je tiens à vous dire que je comprends parfaitement que le Conseil communal se sente en déficit d'informations. Mais, comme je l'ai déjà précisé, cette option est volontaire, car nous sommes en période de discussions, de négociations, et avons voulu assurer discrétion et loyauté à l'égard de nos partenaires. Première remarque.

Sachez encore que nous procédons actuellement à une analyse technique, qui doit nous permettre d'apprécier diverses variantes.

Troisièmement, vous n'ignorez pas et êtes bien conscients du fait que nous avons à Lausanne une police intégrée, qui fonctionne avec des processus non dissociés. Ils sont non seulement intimement liés, mais en décloisonnement total du reste de l'Administration, puisque nous travaillons fort souvent avec la Sécurité sociale, la Direction de l'enfance, ainsi qu'avec nos partenaires en Ville de Lausanne.

Ensuite, vous savez également que Lausanne, comme les autres villes de ce canton et de Suisse, bénéficie d'une expérience particulière de police urbaine. Nous souhaitons que notre modèle soit reconnu par le Canton. C'est dans cet esprit que nous tentons de faire comprendre quelque peu notre concept. Lausanne s'est constamment remise en question quant à sa police: nous avons émis un préavis il y a quelques années, entrepris une démarche d'éthique et, chaque fois que nous le pouvons, nous réexaminons notre fonctionnement pour faire face aux problèmes nouveaux. Ces problèmes, vous les connaissez: dealers, violences nocturnes et vols à l'arraché plus récemment.

Il est important pour nous que notre modèle conduise à ce que les Autorités puissent avoir la maîtrise des moyens. Il est primordial que la police agisse sous le contrôle de l'Autorité politique, qui lui assure ses moyens. Les opérations que nous engageons sont ainsi toujours cautionnées par l'Autorité.

Police 2000 tente de dissocier les processus pour des raisons de transparence financière. Dans Police 2000, Police-secours incombe au Canton, qui en rembourse le coût de surcroît. Ce qui exige une séparation des processus, alors qu'à Lausanne, nous disposons d'une police polyvalente. Nous avons défendu cette option en demandant à l'Etat de

reconnaître ce fonctionnement par le biais d'un contrat de prestations. Pour nous, l'implication des Autorités locales est importante, parce qu'elles doivent rendre compte à la population. Je vous cite un exemple: lorsque M. Hubler intervient pour nous dire qu'une bavure a été commise et demander des comptes à la police lausannoise, il est clair que si cette dernière était sous commandement cantonal, je lui dirais d'adresser sa requête à l'étage supérieur! Ce qui démontre déjà que nous devons garder la maîtrise de ce service.

D'autre part, nous butons sur les problèmes posés par la Police judiciaire. Le principe cantonal veut que les grande et moyenne criminalités appartiennent au Canton. La police judiciaire de proximité devrait incomber aux Communes ou aux régions. Nos études tendent à faire le point de la situation. Notre Police judiciaire est-elle une police de proximité ou pas? Nous analysons finement chaque action de la police pour préciser ce point. Les observations faites jusqu'à présent démontrent que 95% des activités sont de police de proximité, pour ne citer que cet exemple. Mais nous en sommes encore aux analyses. Les décisions politiques doivent nous parvenir bientôt. Je tiens à vous assurer que, quoi qu'il arrive, vous serez associés aux décisions politiques. On ne pourra rien faire sans vous demander votre avis.

Côté financier, nous partons sur l'idée d'un contrat de prestations, qui nous permettrait de bénéficier d'un système particulier pour la Ville de Lausanne. Comme la Ville de Zurich, qui se voit rembourser une partie de sa police, tout en conservant ses compétences. Vous aurez une information circonstanciée et détaillée par le biais de la réponse à M. Charles-Denis Perrin, mais je pensais qu'il était utile de répondre sommairement à la question de M^{me} Tauxe, de vous citer ces quelques pistes et principes.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Je remercie M^{me} la directrice. Nous attendons avec impatience la suite des événements.

Question

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Ma question pourrait se formuler ainsi: veut-on un Park & Ride au centre ville? Et je la commente de la manière suivante: les P+R sont généralement situés à l'orée des zones urbaines afin de favoriser le transfert modal, pour que les gens viennent en voiture jusqu'à la limite de la ville et prennent ensuite les transports publics en direction du centre. Or, la presse d'hier nous apprend que les commerçants lausannois souhaitent construire, ou faire construire, un accès direct du parking de la Riponne à la prochaine station du m2 Riponne. Pourquoi pas? Mais, du point de vue des Autorités municipales, n'est-il pas paradoxal de faire en sorte que les voitures viennent jusqu'au centre ville et que les automobilistes prennent seulement ensuite le métro? Et qu'en est-il du financement public attendu par les commerçants qui ont lancé cette idée?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– Je n'ai pas très bien compris le problème... Vous parlez du parking de la Riponne qui est privé et non d'un P+R. Vous faites peut-être allusion à la liaison avec le m2 et le projet récemment mis à l'enquête de la révision de la station de la Riponne... Si c'est cela, il n'y a pour le moment pas de liaison directe prévue avec le parking, puisqu'un dialogue est engagé avec la direction pour des équipements communs: quand on parle de développement durable, si l'on peut faire le même escalier, on fera le même escalier. Cela s'arrête là. On ne va pas plus loin aujourd'hui dans ce type de projet. Et il n'y a pas de volonté d'extension du parking en question, qui est déjà relativement important.

Une petite rectification encore quant aux P+R. Certains d'entre eux, dits Parks & Rails, sont des parkings proches des transports publics lourds, des gares en particulier. On peut estimer que l'on est peut-être en déficit de places à la gare CFF.

Question

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Les terrasses sont une occurrence bienvenue, en particulier les jours de marché. Or, la Brasserie Saint-Laurent, reprise pas plusieurs tenanciers durant ces dernières années, ne peut disposer ces jours-là de l'espace terrasse dont elle jouit normalement. La Police du commerce s'y oppose. J'aimerais poser deux questions à la Municipalité à ce propos. La première: tous les bistrotts situés sur le territoire du marché sont-ils interdits de terrasse les mercredis et samedis? Si ce n'est pas le cas – ce que je crois savoir – pourquoi certains bénéficient-ils de la possibilité d'ouvrir leur terrasse et d'autres pas?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:

– La question posée est tout à fait pertinente. La Municipalité estime que le marché est prioritaire sur tous les commerces durant les jours où il a lieu. On doit le privilégier, car il représente quelque peu la carte de visite de la ville de Lausanne. Dans cet esprit, la règle veut que les commerçants doivent admettre – qu'ils le veuillent ou non – qu'un maraîcher s'installe parfois devant leur devanture. Naturellement, les accès sont toujours libérés, afin de respecter le va-et-vient des clients.

Concernant les terrasses, car c'est la question posée, M. Bourquin parle spécifiquement de l'une d'entre elles se trouvant à la rue Saint-Laurent. Je la connais, c'est celle d'une personne que j'ai reçue à mon bureau. J'estime aussi que cette personne est très engagée. Elle travaille d'une façon intensive, seule, avec un enfant à charge. Elle dit que le fait de ne pas avoir de terrasse les jours de marché pénalise sa situation. On tente toujours de faire en sorte que l'installation d'un maraîcher – car on doit pouvoir disposer

de ces emplacements qui sont rares – défavorise le moins possible les terrasses. Pour le cas cité, on va tenter d'être aussi souple que possible. Mais il faut veiller à l'égalité de traitement en ce genre d'affaire. Les tenanciers savent qu'ils peuvent, de temps en temps, se voir privés de terrasse pour privilégier le marché. Voilà. J'espère que l'on va pouvoir donner satisfaction à cette personne, en réduisant le plus possible l'emprise d'un maraîcher ou autres.

Question

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – La question s'adresse à M. Français. Je voudrais savoir quelles sont actuellement les intentions de la Municipalité relatives à des transformations éventuelles de l'accès des urgences de la Polyclinique médicale.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Concernant la modification apportée à l'accès aux urgences, nous sommes intervenus, en fin d'année, pour améliorer la pose/dépose à cet endroit. En fait, les places de parc – de mémoire, il doit y en avoir huit – sont limitées à 15 minutes. Mais certaines voitures les occupaient trop longtemps. D'un commun accord avec les Hospices cantonaux, et son directeur en particulier, nous avons libéré deux places de parc, qui sont marquées d'une croix pour éviter le stationnement et n'autoriser finalement que la pose/dépose liée aux urgences. La visibilité de cette zone a donc été très nettement corrigée. Une surveillance accrue par les services de sécurité des Hospices cantonaux est programmée à terme, afin de supprimer tout parking dépassant la durée normale autorisée, soit 15 minutes. Une indication des autres parkings des Hospices sera aussi très clairement faite ce printemps aux personnes qui viennent pour des soins réguliers, hors urgence. Dans le cadre du Réseau 08, une révision complète tendra à améliorer encore l'espace et la sécurité de la pose/dépose des patients à proximité de la porte d'entrée de la rue du Bugnon.

Question

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Ma question s'adresse à M. le syndic. Dans *24 heures* du 4 mars, nous avons pu lire un article précisant que diverses institutions lausannoises – Ballet Béjart, Orchestre de Chambre de Lausanne entre autres – devraient désormais présenter leurs comptes à une fiduciaire plutôt qu'au Service de la révision de la Ville, qui a perdu son indépendance suite à une décision du Conseil d'Etat. J'aimerais que M. le syndic nous dise pourquoi ce service qui, à mon avis, fait très bien son travail, s'est vu retirer cette tâche et de quelle perte d'indépendance il s'agit, à l'égard de qui?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Comme mon voisin, je pourrais recommander à M. Bettens la lecture d'un préavis qui

vient de paraître sur les statuts de cinq institutions culturelles – ou quatre, je ne sais plus³. C'est le Service de la révision lui-même, compte tenu des normes aujourd'hui pratiquées, qui a rendu la Municipalité attentive, depuis quelques années déjà, à ce problème particulier: à savoir qu'il pouvait y avoir conflit d'intérêts lorsque des municipaux étaient membres de Conseils de fondations. Et du fait encore que la Municipalité est également quelque peu, en tout cas administrativement et salarialement, patronne du Service de la révision. On pourrait dès lors imaginer qu'il se sente en certains cas pris dans un conflit de loyauté. C'est pour cette raison qu'il se retire de ces fondations, avec le plein accord de la Municipalité.

Je tiens également à préciser que, contrairement à d'autres Communes – c'est de là que provient une certaine confusion – la Ville de Lausanne a pu obtenir que son Service de la révision révise l'ensemble de ses comptes. Toutes les autres Communes vaudoises ont dû passer par des fiduciaires, suite aux nouvelles dispositions légales. Je pense que quelques courts-circuits ont brouillé les deux informations. En les dissociant, j'espère qu'elles seront plus claires.

Question

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Ma question s'adresse au municipal des Travaux. Le 7 mars dernier, le Canton a annoncé qu'un premier inventaire révélait que 7 bâtiments, sur 32 analysés, contenaient de l'amiante, dont des salles aux Gymnases du Bugnon et de la Cité. A ce stade, le Canton a déclaré qu'il poursuivrait ses analyses avec d'autres Autorités politiques, du Canton notamment. Sur le plan lausannois, en août 2004, la Municipalité nous annonçait qu'elle ouvrait un compte d'attente de Fr. 150'000.– pour activer le fameux «groupe amiante» destiné à gérer cette problématique au niveau communal⁴. Depuis lors, nous n'avons aucune information. Je voudrais d'abord savoir si le «groupe amiante» s'est mis au travail, avec quelle mission et quelle réussite jusqu'à présent? Et ensuite, comment la Municipalité compte-t-elle agir à cet égard dans le proche avenir? Un préavis municipal sera-t-il bientôt déposé?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Le «groupe amiante» travaille. Il a même déposé son rapport il y a environ trois semaines et a soumis quelques priorités à entreprendre, concernant surtout un complément de méthodologie appliquée aux travaux d'entretien. Lors du chantier du Belvédère, on a constaté que certaines surfaces devaient être traitées avec précaution. Les mesures immédiates impliquent un complément de formation pour tous les acteurs de l'entretien. On dispose d'une liste relativement détaillée, qui sera remise tout prochainement à la Commission de gestion. Cette communication fait partie de

³Préavis N° 2005/13 du 24 février 2005.

⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 8/I), p. 768.

l'information donnée dans la vie courante, notamment diffusée par la chef du Service d'architecture, également chef de ce groupe de travail.

Question

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Certains textes juridiques s'assimilent à des mines antipersonnel, qui vous éclatent à la figure au moment où l'on ne s'y attend pas. Mais les textes juridiques diffèrent des mines, qui ne pètent qu'une fois, du fait qu'ils peuvent servir plusieurs fois. Je veux parler de celui qui a pété à la figure de la Commune et des finances communales dans le courant de l'hiver et dont la presse a récemment fait écho de manière un peu plus détaillée. Il s'agit de cette indemnité de l'ordre de Fr. 800'000.– attribuée à une ancienne collaboratrice de la Commune. Indemnité qui fait l'objet d'un jugement d'environ 260 pages, ce qui est certes un volume considérable. Mes questions partent de l'idée qu'un certain nombre de citoyens de cette commune peinent à gagner leur vie et sont un peu surpris de voir que des indemnités de Fr. 800'000.– peuvent être attribuées à des personnes qui n'ont plus travaillé depuis quelques années. Et du souci que, le cas échéant, le même phénomène ne se reproduise pas. Alors, j'ai deux questions à poser à la Municipalité. La première est de savoir si ce jugement, malgré son volume plus que respectable, peut être consulté, afin que l'on puisse mieux analyser la situation et les causes de cette décision de justice? La deuxième: une fois l'analyse faite, la Municipalité est-elle ouverte à d'éventuelles modifications qui seraient opportunes dans la réglementation en question, pour que le même fait ne puisse se répéter?

Le président: – Nous avons une interpellation urgente sur ce sujet, mais je donne volontiers la parole à M. le syndic.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Monsieur le Président, c'est une question de méthode. Est-ce que je réponds à ces questions tout de suite – ou complémentaiement à celles de l'interpellation urgente de ce soir?

Le président: – On peut y répondre tout à l'heure. Qu'en pensez-vous, Monsieur Ballenegger? Les réponses seront donc données lorsqu'on traitera l'interpellation urgente de M^{me} Nicole Grin.

Question

M. Gianni John Schneider (Soc.): – Ma question s'adresse à M. Français, municipal des Travaux. J'ai cru entendre au plénum, il y a une ou deux séances, qu'un plan d'éclairage était à l'étude concernant le pont Bessières et me demandais s'il était également lié à la Cité. Effectivement, la Cité est devenue un vrai coupe-gorge et, n'étant peut-être vraisemblablement pas une grande lumière, je souhaiterais être éclairé en rentrant chez moi... Merci!

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– Je ne suis pas le méchant loup, ne vous inquiétez pas!... Concernant le pont Bessières, réponse a déjà été donnée à M^{me} de Meuron, conseillère communale, dans laquelle nous disions ne pas entendre revoir l'éclairage que nous trouvions suffisant⁵. Les grains de verre dans le bitume fournissent une réverbération assez bonne pour atteindre l'objectif visé.

Vous posez en fait une deuxième question: celle de l'éclairage de la Cité. La lumière est un thème important. Une réflexion est faite sur l'équipement de ce lieu par le Service d'urbanisme, le Service de l'électricité, particulièrement ceux qui s'occupent de l'éclairage public, ainsi que Parcs et promenades. Vous recevrez prochainement communication de révision de cet espace, dans sa globalité. Mais les finances étant ce qu'elles sont...

Le président: – Fin des petites questions orales. Ce soir, je vais procéder de la manière suivante: je prendrai d'abord l'ordre du jour, puis les cinq interpellations urgentes en fin de séance.

Motion de M. Jacques Bonvin et consorts: «Objectif soleil!»⁶

Rapport

Membres de la commission: M. Serge Segura, rapporteur, M^{me} Graziella Bertona, M. Jacques Bonvin, M. Jean-Luc Chollet, M^{me} Christina Maier, M. Jean Meylan, M. Pierre Payot, M^{me} Solange Peters, M. Jean-Yves Pidoux.

Municipalité: M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Serge Segura (Rad.), rapporteur:

– La commission était composée de M^{mes} Graziella Bertona, Christina Maier (en remplacement de M. Bernard Ravussin) et Solange Peters, ainsi que de MM. Jacques Bonvin, Jean-Luc Chollet, Jean Meylan (en remplacement de M. Filip Uffer), Pierre Payot (en remplacement de M^{me} Céline Christin), Jean-Yves Pidoux, et du rapporteur soussigné (en remplacement de M. Paul-Louis Christe). Elle s'est réunie le 12 juillet 2004 pour traiter de l'objet susmentionné.

La Municipalité était représentée par M^{me} la directrice Eliane Rey, et l'Administration par MM. Pascal Favre, chef du Service gaz et chauffage à distance, Georges Ohana, ingénieur adjoint du Service gaz et chauffage à distance et Jean-Marie Rouiller, chef du Service stratégie et

⁵BCC 2004-2005, T. I (N° 6), p. 514.

⁶BCC 2004-2005, T. I (N° 4), pp. 429 ss.

développement. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Geneviève Fourets, secrétaire du Service gaz et chauffage à distance que je remercie pour la qualité de son travail.

Le motionnaire annonce ses intérêts en ce qu'il œuvre dans la branche de la production d'énergie solaire.

Les objectifs du motionnaire visent à développer l'utilisation d'énergie solaire et à assurer sa promotion, notamment en demandant :

1. que la majorité des besoins en eau chaude sanitaire d'un bâtiment nouvellement construit soit assurée par de l'énergie solaire ;
2. que une ou plusieurs centrales de production d'énergie solaire photovoltaïque soient construites afin d'obtenir 2,4 MW de puissance solaire en 2010.

Les discussions de la commission ont porté notamment sur la situation actuelle de production et de consommation d'énergie solaire, et d'autres énergies renouvelables, ainsi que sur les propositions du motionnaire.

La Ville de Lausanne a une politique énergétique qui a été récompensée par plusieurs prix. La promotion de l'énergie solaire en constitue un aspect important.

Actuellement, treize installations ont été réalisées pour une puissance totale de 190 kW. De plus, depuis maintenant près de cinq ans (2000), la Bourse solaire permet à la population intéressée de participer à l'augmentation de la production en souscrivant du courant solaire. Ainsi, huit centrales supplémentaires pour une puissance de 234 kW ont pu être réalisées, ce qui a plus que doublé la production antérieure. La recherche de clients parmi les PME/PMI est maintenant une priorité. La volonté des SIL est de faire prendre conscience de l'intérêt de cette énergie plutôt que de l'imposer.

Les SIL estiment qu'il faudrait trouver 24'000 nouveaux clients pour atteindre les objectifs relevés par le motionnaire, ou financer les nouvelles installations à hauteur de Fr. 25 millions.

Plusieurs commissaires ont fait part de leur souci que la Municipalité ne se repose pas sur les distinctions obtenues mais continue à avoir une politique de promotion claire de l'énergie solaire.

Les questions suivantes ont été abordées :

Production de 2,4 MW en 2010

De l'avis de plusieurs commissaires, l'objectif poursuivi par le motionnaire de cette manière ne pourra pas être atteint. En effet, les coûts en seraient trop importants et représenteraient quinze fois ce qui a été accompli précédemment, soit en dix ans.

Relation solaire – chauffage à distance

Compte tenu du coût élevé de l'énergie solaire, certains commissaires estiment que son développement, en ce qui concerne la production de chaleur, doit se faire en complément de celui du chauffage à distance pour obtenir la plus grande synergie possible. Cela d'autant plus que la production future de l'usine Tridel permettra d'augmenter la capacité dans ce domaine. De l'avis du motionnaire, l'énergie solaire devrait être prévue là où il n'est pas possible d'installer le chauffage à distance.

Intégration de l'énergie solaire aux nouveaux bâtiments et suite à des rénovations lourdes

Si l'intégration concrète de l'énergie solaire aux bâtiments communaux se fait au cas par cas, la question est examinée dans le cadre de chaque projet.

Avenir de l'énergie solaire

Certains commissaires ont relevé que l'énergie solaire était une énergie d'avenir et qu'il convenait de se fixer des objectifs pour l'intégrer de plus en plus dans la réflexion énergétique. Il serait donc nécessaire que la Municipalité se penche plus profondément sur cette problématique. De même l'intensification des partenariats, notamment avec l'EPFL, doit être étudiée.

D'autres s'interrogent sur les conséquences financières des objectifs poursuivis par le motionnaire, notamment en rapport avec le coût élevé des panneaux : l'impact indirect qu'une telle production peut avoir sur les clients des SIL qui ne consomment pas d'énergie solaire, dans la mesure où le prix facturé correspond au coût de production, préoccupe aussi un commissaire.

Conclusion

En définitive, votre commission a constaté qu'un bilan, ainsi que la définition d'une stratégie globale en matière énergétique, sont nécessaires et elle désire que la Municipalité présente ses options par le biais de la présente motion.

Dans ce sens, votre commission vous propose à l'unanimité de renvoyer la présente motion à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Monsieur le Rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – La commission a bien voulu voter, à l’unanimité, le renvoi de cette motion à la Municipalité. Pour les Verts, il s’agit d’un signal important et bienvenu. La commission n’a certes pas pris à son compte toutes les options du motionnaire, ni tous les rythmes envisagés par ses propositions. Cette unanimité doit toutefois être comprise comme un indice fort à l’intention de la Municipalité. Nous souhaitons vivement que, distinguée à de très nombreuses reprises pour ses actions dans le domaine des énergies renouvelables, la Municipalité ne relâche à aucun moment ses efforts en la matière. Alors que le Conseil d’Etat fait preuve d’une coupable négligence, pour ne pas dire d’une consternante irresponsabilité dans sa réponse à la consultation fédérale sur la taxe CO₂, la Ville peut montrer qu’elle se préoccupe durablement de trouver des alternatives en matière d’énergie. Lausanne peut avoir une politique à long terme et proposer des mesures complémentaires à celles prévues dans les législations cantonales ou fédérales. Cela tant il est vrai qu’un calcul à long terme doit nous convaincre que des investissements dans des énergies renouvelables, et particulièrement dans le solaire, sont non seulement écologiques, mais économiquement avisés, tant pour les collectivités publiques que pour les particuliers.

Renvoyer cette motion à la Municipalité, c’est donc la prier d’étudier les diverses pistes, dans le respect des missions et des compétences respectives de la Confédération, du Canton et de la Ville. Il y a d’innombrables aménagements à imaginer, tant dans le domaine de la construction des immeubles projetés et financés par la Ville, particulièrement en ce qui concerne le développement du solaire thermique, que dans celui du solaire photovoltaïque, avec des scénarios permettant de prévoir entre autres le rachat d’énergie solaire produite notamment par les installations des petits propriétaires. La réponse de la Municipalité à l’interpellation Junod sur la stratégie des SI fournit d’autres exemples de projets⁷. Autant de développements que l’on peut saluer, mais qui sont encore attendus. Viser complémentaiement un approvisionnement décentralisé en énergie solaire ne peut qu’être profitable à une politique durable de l’énergie, en particulier telle que vue et prévue par une collectivité urbaine comme la nôtre.

Nous vous encourageons donc à renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, comme l’a fait, je le rappelle, la commission à l’unanimité.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Comme je l’avais déjà dit à cette tribune, cette motion avait suscité d’emblée en moi de nombreuses interrogations, tant sur les informations fournies que sur le fond, et sur la faisabilité surtout de ce qui était proposé, aussi bien sur les plans esthétique que technique et économique.

J’ai fait partie de la commission qui l’a étudiée. A l’époque, j’étais d’avis qu’il était utile de la transmettre à la Municipalité, essentiellement pour que notre Conseil dispose d’informations actualisées au sujet de la politique énergétique prévue à Lausanne, concernant plus particulièrement les diverses formes d’énergie renouvelable.

Depuis lors, la Municipalité a répondu à l’interpellation de M. Junod, d’une part, et transmis un préavis concernant un projet de construction d’une éolienne en Valais d’autre part⁸. Je me permets donc d’évoquer les éléments principaux qui incitent aujourd’hui les Libéraux à vous proposer de refuser cette motion, bien que le problème des énergies renouvelables leur tienne à cœur.

Si dans les années nonante, Lausanne faisait partie des pionniers relativement à la mise en place d’installations produisant de l’énergie solaire, il faut tout de même relever qu’à ce jour, elle ne produit par ce biais que 400’000 kilowattheures par an sur un total de 1,3 milliard de kilowattheures. C’est beaucoup en valeur absolue, mais bien peu en valeur relative. La motion discutée propose de passer à 2,4 millions de kilowattheures, donc six fois plus. Mais à coût exorbitant, pour une production qui resterait proportionnellement minime et aurait un surcoût injustifié si l’on prend en compte le prix d’autres énergies renouvelables, comme l’énergie éolienne que Lausanne envisage de développer et qui revient cinq fois moins cher. Par ailleurs, l’exploitation de l’énergie éolienne est bien plus rentable et s’avère donc un meilleur placement pour une énergie renouvelable de même qualité.

En ce qui concerne l’énergie renouvelable obtenue par les panneaux thermiques proposés, si l’on choisissait de la privilégier à Lausanne, elle ne viendrait de toute manière qu’en faible complément des sources existantes, en particulier le chauffage à distance qui a déjà fait et continue de faire l’objet d’un fort développement.

Il existe en outre des inconnues majeures quant à la marge de manœuvre de la Commune pour fixer ses prix, compte tenu de la libéralisation du marché de l’électricité qui s’annonce inéluctable.

Or, Lausanne a beaucoup d’œufs dans le panier de ses Services industriels et, vu l’état de ses finances, mieux vaut couvrir les plus viables et productifs. Toujours au vu de nos finances, il convient de s’interroger avec précision lorsque la Commune est amenée à signer avec des tiers des contrats dans lesquels elle assume seule les risques économiques, en exposant les contribuables à payer un impôt caché, alors que le prix de l’énergie à Lausanne est déjà parmi les plus élevés de Suisse.

Enfin, dans un cas comme celui qui nous occupe, la Commune deviendrait une plate-forme et un vecteur publicitaire gratuit pour une activité commerciale privée, puisqu’elle

⁷BCC 2004-2005, T. II (N° 17), pp. 760 ss.

⁸Préavis N° 2005/15 du 24 février 2005.

aurait pour tâche de recruter les clients. Cela aussi a un coût, et il faut y penser.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral vous propose aujourd'hui le classement de cette motion.

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – Le groupe radical est favorable à la prise en considération de cette motion, telle que l'a votée la commission. Nous souhaitons que la Municipalité fasse un état des lieux, élabore un préavis sur ses intentions, traitant toutes les nouvelles énergies renouvelables, tant solaire que géothermique, chauffage à distance, etc.

Quant aux demandes du motionnaire, le groupe radical n'est en revanche pas très chaud pour l'application du solaire comme énergie thermique, car le potentiel du chauffage à distance doit être utilisé. C'est cette voie qu'il faut privilégier, les énergies renouvelables coûtant évidemment plus cher. Il est essentiel de développer le photovoltaïque, notamment en synergie avec l'Ecole polytechnique fédérale. Lausanne doit faire un effort particulier dans ce domaine.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Non? Je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – Je me permets de lire la conclusion du rapport de commission, du fait qu'elle précise l'intention de ladite commission.

En définitive, votre commission a constaté qu'un bilan, ainsi que la définition d'une stratégie globale en matière énergétique sont nécessaires et elle désire que la Municipalité présente ses options par le biais de la présente motion.

A cet effet, votre commission vous propose, à l'unanimité, de renvoyer la présente motion à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent de transmettre la motion de M. Jacques Bonvin et consorts à la Municipalité pour étude et rapport-préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté de transmettre cette motion à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Jacques Bonvin et consorts: «Objetif soleil!»;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Magali Zuercher pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne⁹

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Sylvie Freymond, rapportrice, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Monique Cosandey, M^{me} Marcelle Foretay-Amy, M^{me} Diane Gilliard, M. Jacques Pernet, M^{me} Magali Zuercher.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts),

rapportrice: – La commission a siégé le 13 février 2004, rue Beau-Séjour 8, salle 514. Etaient présents les membres de la commission, M^{mes} Marcelle Foretay-Amy, Magali Zuercher, Monique Cosandey, Diane Gilliard, Alma Bucher et la soussignée, ainsi que M. Jacques Pernet. MM. Francis Pittet et André Gebhardt étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux. Il était accompagné de MM. Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme, Jean-Pierre Collet, adjoint au chef du Service des routes et voirie ainsi que M. Jacques Andrist, adjoint administratif au Service d'urbanisme, qui a pris les notes de séance et que nous remercions pour son travail.

La motionnaire donne plus d'explications sur le contenu de sa motion. Elle s'étonne de la diversification du mobilier urbain et du traitement des sols, qui sont réalisés avec soin, mais sans une unité visible. Elle souhaiterait qu'une réflexion soit élaborée, qui permette d'adopter une certaine ligne forgeant une identité pour la Ville, comme cela a été fait avec succès à Lyon.

M. Français relève qu'à Lyon, des choix ont été faits dans le cadre d'un réaménagement des transports publics, qui a occasionné d'importantes modifications des rues et places de la ville. Même malgré la construction du m2, Lausanne n'est pas dans ce cas de figure. Des efforts ont été consentis, notamment dans le remplacement des abribus, ou les nouveaux aménagements prévus pour la rue Centrale et la rue de Genève.

M. Collet précise que, s'il est aisé de penser des aménagements importants avec une certaine unité, on ne peut pas renouveler tous les éléments du mobilier urbain à chaque

⁹BCC 2003-2004, T. II, pp. 387 ss.

fois que l'on doit faire une rénovation à un endroit. Certains de ces éléments, comme les poubelles, sont uniformisés, d'autres comme les bornes sont utilisés selon les contextes et besoins.

Une commissaire demande comment un tel catalogue pourrait évoluer en regard du temps. Elle se demande si on aurait fait le même aménagement sur la place Saint-Laurent si on avait pu prévoir ce qu'elle est devenue aujourd'hui. M. Français répond que cela serait difficile, surtout à un moment où d'importants changements surviennent dans l'évolution des transports publics. Il serait possible de rappeler et d'expliquer quelles sont les directions prises et les principes observés.

Une autre commissaire, favorable à la motion, se demande dans quelle mesure la réflexion pourrait être élargie à l'esthétique de la ville, face à l'agression publicitaire.

Une commissaire souligne l'utilité de la motion qui pourrait remédier aux problèmes rencontrés par les handicapés face à la multiplication du mobilier urbain.

Un commissaire ne voit pas l'utilité de la motion, car le catalogue en question existe déjà, et qu'il évolue en fonction des modes. Il ne faut pas tout standardiser, les places de la ville doivent garder le reflet de leur époque. Les attaques contre la publicité pourraient laisser penser que l'on souhaite la censurer.

La motionnaire souligne que la SGA a fait un gros effort pour améliorer sa ligne graphique, qui est maintenant facilement identifiable sur toute l'agglomération lausannoise. Elle souhaite que le Conseil communal puisse bénéficier des informations qu'a obtenues la commission au sujet de la cohérence des choix et orientations des services communaux en ce qui concerne le mobilier urbain. C'est ainsi qu'elle conçoit ce «catalogue».

Une commissaire souhaite obtenir plus d'informations sur l'évolution de l'utilisation du mobilier urbain, ainsi que des surfaces qui y sont affectées. M. Français répond que s'il est souhaité un tableau évolutif détaillé des surfaces publiques, il faudra y consacrer un poste de travail supplémentaire. Il souligne que les bacs à fleurs ne sont pas remplacés, les bornes pour se protéger des voitures sont placées uniquement dans des endroits où il y a des problèmes, annonce que les panneaux SGA au sol vont diminuer et que le marquage au sol des anciennes rivières trouvera d'autres formules que des petits projecteurs. Globalement, le nombre des bancs et poubelles a augmenté, tout comme les espaces piétonniers.

Une commissaire propose de redéfinir le but de la motion pour parler de lignes directrices des aménagements futurs de l'espace public. Une discussion s'engage alors sur l'utilité ou non de modifier l'intitulé d'une motion. Il est décidé de ne pas y donner suite. M. Français conclut en souhaitant que le rapport de la commission résume les débats et

l'esprit de la motion: à savoir décrire les actions et orientations de la Ville en matière d'aménagement de l'espace public, ce qui pourrait être fait rapidement, contrairement à un rapport détaillé.

Ainsi se concluent les débats et il est procédé au vote: 5 commissaires proposent de renvoyer la motion à la Municipalité, 1 s'abstient et 1 propose le classement.

La commission vous recommande donc le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice: – Oui, Monsieur le Président. Je tiens à m'excuser du retard apporté à l'élaboration de ce rapport.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Par cette motion – si nous l'avons bien comprise – la motionnaire préconise une identité visuelle dans le choix des aménagements de l'espace public. Nous craignons que l'on crée ainsi une certaine monotonie, que l'on ne tienne pas compte de la spécificité des différents lieux de notre commune. Un exemple: je pense que l'on ne peut pas avoir à la Cité un aménagement comparable à celui du bord du lac. On doit tout de même prendre en considération les sites.

D'autre part, si l'on suit les demandes de la motionnaire, la Municipalité devra-t-elle changer tous les aménagements existants? Et dans ce cas, a-t-elle les moyens de le faire?

M. Jacques Pernet (Rad.): – En commission, j'avais l'impression d'être comme l'automobiliste belge qui, sur l'autoroute, entendant à la radio qu'une voiture roule en sens inverse, regarde son épouse et dit: «Une voiture, non: toutes!» Il me semblait être deux fois seul dans cette commission. Premièrement, j'étais le seul représentant de la gent masculine, ce dont je ne me plains pas. Au contraire, c'était très agréable! Et deuxièmement, j'étais seul à demander le classement de la motion.

La motionnaire défend sa motion avec conviction, comme tout architecte urbaniste le ferait. Pour ma part, je réfute la tendance qui consiste, sous prétexte d'embellir, à rationaliser, à uniformiser, voire à aseptiser les espaces publics. Laissons à chaque place, à chaque rue, à chaque parc les spécificités qui font leur succès ou qui l'ont fait lorsqu'ils furent aménagés. Tout comme Paris laisse à Notre-Dame son histoire, à la Défense son arrogance mitterrandienne, au Sacré-Cœur sa majesté. Que Lausanne fasse de même avec ses multiples places, rues et parcs. Laissons en place les divers aménagements, réminiscences d'une époque, pour autant qu'ils remplissent leurs tâches. Ne mettons

pas du moderne dans l'ancien. Ne changeons pas pour changer!

La motionnaire demande un catalogue. Un de plus, serais-je tenté de dire! Mais un catalogue, Mesdames et Messieurs, est figé dans le temps. Il n'évolue pas, ou il faut alors s'y atteler régulièrement, ce qui prend du temps et coûte. Et pourquoi donc? Qui peut juger de la beauté, de l'utilité ou de l'opportunité de tel ou tel aménagement de l'espace public? Cessons, s'il vous plaît, de standardiser, de cataloguer! Reconnaissons aux diverses époques l'opportunité de laisser leurs traces pour les générations à venir. De toute façon, dans ses actions actuelles, la Ville fait déjà des choix déterminant l'aspect de tel ou tel élément de décoration ou d'aménagement des espaces publics. Et faisant ces choix, elle élabore en quelque sorte un mini-catalogue.

J'aimerais vous citer une anecdote vécue. Lors du préavis sur le parc Mon-Repos – je rappelle que nous avons voté Fr. 3 millions pour son aménagement¹⁰ – il s'agissait de changer les candélabres. La Ville a fait quelque chose de très intelligent: elle a érigé sur place une dizaine de candélabres, de modèles différents, afin de choisir celui qui convenait le mieux. Les candélabres qui sont actuellement à Mon-Repos sont uniques pour ce parc. Et je dois dire qu'ils remplissent bien leur tâche et s'intègrent bien dans ce site.

Merci donc à la Ville de ne rien figer dans le temps, ni dans un catalogue, qui serait déjà dépassé en 2007. Je vous propose, comme je l'ai fait en commission – seul bien entendu, mais j'espère que vous me suivrez – le classement de cette motion.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Vous ne serez pas surpris si je vous encourage, ce soir, à renvoyer ma motion à la Municipalité. J'ai certes ressenti beaucoup de réticences de la part du municipal présent à son égard. J'espère néanmoins que la réponse puisse comporter tout ce qui se fait déjà par la Commune, puisqu'en commission on nous a exposé toute une série de choses. Il me semble important que notre Conseil puisse avoir cette information. Mais je suis persuadée que cette motion pourrait trouver une réponse quelque peu plus étoffée. Il s'agit d'avoir une attitude plus proactive et profiter notamment du fait que l'on va réfléchir sur de nombreux espaces publics dans la commune, compte tenu de l'arrivée du m2.

Une réflexion sur l'image de la ville est très importante. Deux motions parlent de cette question: celle de M. Bourquin sur le marketing urbain¹¹ et celle de M. Pernet sur les panneaux informatisés¹². Je pense qu'il est aujourd'hui temps que ces trois motions puissent recevoir une réponse conjointe.

¹⁰BCC 1999, T. I, pp. 409 ss.

¹¹BCC 2002, T. I, pp. 799 ss.

¹²BCC 2004-2005, T. I (N° 9), pp. 934 ss.

Je suis convaincue qu'une ligne peut tenir compte des spécificités des lieux. Je l'ai déjà dit en commission. Le fait que l'on définisse une ligne ne signifie pas forcément des coûts supplémentaires, le travail pouvant s'effectuer au fur et à mesure des opportunités. Au contraire, elle peut conduire à une certaine rationalité, visant finalement à une économie.

Je vous invite donc ce soir à renvoyer ma motion à la Municipalité.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Ce n'est pas le cas. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice: – La commission vous propose de renvoyer cette motion à la Municipalité par 5 voix, contre une pour le classement et une abstention.

Le président: – Sauf opposition, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent de transmettre la motion de M^{me} Magali Zuercher à la Municipalité pour étude et rapport sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 39 voix pour, 36 voix contre et 8 abstentions, vous avez accepté de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Magali Zuercher pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez

Modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960

Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966

Modification partielle du plan partiel d'affectation N° 699 du 6 juin 2000

Préavis N° 2004/42

Lausanne, le 14 octobre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce plan est limité au périmètre restreint des deux parcelles privées qui jouxtent le nouveau centre de quartier de Bellevaux, à la jonction de la route Aloys-Fauquez et du chemin d'Entre-Bois. La création d'une tranchée menant au sous-sol du nouveau bâtiment communal a malheureusement entraîné des mouvements de terrains qui ont causé des dégâts irrémédiables à deux annexes situées en façade nord des constructions occupant les deux parcelles contiguës. Une reconstruction de ces dépendances s'avère donc inévitable mais pose un problème puisqu'elles ont été admises au début des années soixante, à titre précaire certes, sur la zone verte et donc réglementairement inconstructible du plan de quartier N° 410. La seule solution passe par l'adaptation du plan à la réalité existante et une procédure de plan d'affectation. La Municipalité y a consenti compte tenu de l'identité du propriétaire et du locataire des lieux depuis 1981 : LOGACOP, Société coopérative immobilière pour personnes handicapées et le Bureau vaudois d'adresses. Ces nouveaux locaux permettront ainsi la poursuite des activités du BVA sur le site, en particulier en atelier protégé qui occupe quatre-vingts handicapés.

Le nouveau plan remplace la zone verte du plan de quartier N° 410 par une zone constructible A et B, affectée à des constructions telles que dépôts et garages. Sur la parcelle voisine, une zone verte inconstructible fait la transition entre la parcelle communale et les bâtiments du BVA. Ceux-ci sont réunis dans un périmètre d'implantation qui généralise l'enveloppe maximale de la partie la plus récente. L'affectation autorisée est mixte puisqu'elle recouvre le logement, le commerce, le bureau et l'artisanat. Enfin, la limite des constructions sur la rue est harmonisée avec celle qu'a modifiée le plan récent N° 699 du collègue et du centre de quartier.

2. Préambule

Une brève rétrospective permet de comprendre pourquoi le périmètre du plan, malgré la modestie de son format et de sa situation, fait l'objet d'un troisième plan en quelque quarante ans. Le premier date de 1960, c'est le plan de quartier N° 410 qui couvre le chemin d'Entre-Bois dans toute sa longueur et conforte la vocation commerciale et artisanale qu'accueille déjà la parcelle depuis la construction en 1955 d'un bâtiment de deux niveaux pour une fabrique de pierres fines horlogères. Après avoir fait opposition au plan, le propriétaire obtient gain de cause et reçoit l'autorisation de prolonger son bâtiment de 20 m et ce sur trois niveaux. Cette extension est réalisée en 1963 par le nouveau propriétaire Omega SA qui y produit pour le groupe SSIH, en employant jusqu'à 250 personnes. En 1966 un addenda au plan 410 modifie les limites des constructions sur Aloys-Fauquez et Entre-Bois pour la parcelle communale voisine. Sur cette même parcelle est prévu un bâtiment industriel de deux étages avec une zone de passerelle en direction des bâtiments Omega. Le préavis annonce que cette entreprise veut s'agrandir et que le plan conçu dans ce but prépare une vente prochaine de la parcelle communale. Le scénario ne se réalise pas, l'horlogerie, en crise, disparaît et en 1981 la Société coopérative LOGACOP rachète les bâtiments

et les loue la même année au Bureau vaudois d'adresses. Si les activités du BVA sont bien connues, il peut être utile de préciser que LOGACOP a pour but de mettre des locaux à disposition de ses membres, institutions reconnues d'utilité publique occupant ou accueillant, conformément aux conditions du Règlement sur l'assurance invalidité, des personnes handicapées ne pouvant exercer aucune activité lucrative sur le marché normal du travail ou de toute personne relevant des assurances sociales.

En mars 2000, votre Conseil vote le plan partiel d'affectation N° 699¹ consacré à l'agrandissement du Collège d'Entre-Bois et à la construction d'un centre de quartier sur la parcelle communale N° 2668. Le nouveau bâtiment offre dans son sous-sol des locaux techniques pour divers services de la Ville. Pour les rendre accessibles aux véhicules, une trémie d'accès est creusée en limite de propriété avec les parcelles LOGACOP. Suite à ces travaux, on constate rapidement des tassements et des fissures sur les bâtiments qui vont jusqu'à des affaissements pour les deux dépôts situés au nord sur la parcelle N° 2669. Les deux dépôts ont été tolérés, à titre précaire jusqu'ici, puisque non réglementaires car en contradiction avec le plan 410. Pour le BVA, la présence et l'accès à ces dépôts et garages sont essentiels à la poursuite de ses activités sur ce site, dont un atelier protégé (reconnu par l'AI) qui emploie quatre-vingts handicapés. La reconstruction inévitable de ces annexes ne peut faire l'économie d'une nouvelle réglementation et donc d'un nouveau plan. La Municipalité a accepté l'ouverture d'une procédure de PPA à cet endroit afin de pérenniser les activités du BVA sur ce site, consciente du rôle joué par cette institution dans l'encadrement professionnel des personnes handicapées physiques et psychiques.

3. Caractéristiques du plan

Le périmètre du plan est constitué des deux parcelles occupées par le BVA. Le plan prolonge les limites des constructions selon le réaligement opéré par le plan partiel N° 699, le long du trottoir existant. Le dispositif réglementaire reflète le format limité du plan, qui se partage simplement entre une zone de verdure et une zone constructible dans laquelle s'inscrivent deux périmètres A et B. La zone de verdure s'étend le long de la limite avec la parcelle communale, elle est inconstructible. Dans les zones constructibles, le volume maximal des constructions est limité par un périmètre d'implantation et une cote d'altitude maximale. Dans la zone A, les dimensions reprennent l'état existant avec, pour la hauteur maximale, la cote de la partie la plus haute des deux bâtiments actuels. Dans la zone B, le périmètre constructible réunit les deux annexes aujourd'hui séparées et sa hauteur est adaptée afin de permettre le transfert des marchandises à niveau avec les premiers étages du bâtiment principal. Dans le périmètre d'implantation A, les constructions sont affectées au logement, au commerce, au bureau, à l'artisanat. Dans le périmètre B, les affectations sont limitées à des ouvrages tels que dépôts et garages. Les toitures sont plates et végétalisées. Le règlement fixe des minimums et maximums de places de parc en cas de reconstruction des bâtiments en zone A. Compte tenu du caractère mixte des affectations, la note III a été attribuée au degré de sensibilité de bruit pour tout le périmètre.

4. Agenda 21 – Développement durable

Ce préavis doit permettre au BVA de poursuivre et développer son activité avec les moyens dont il dispose jusqu'à présent. Cela implique que des surfaces construites, il y a une quarantaine d'années, sur une zone originellement réservée à la verdure soient confirmées par le plan pour être reconstruites. On peut donc y voir une contradiction avec certains objectifs d'Agenda 21. Mais le contexte précis de cette démarche permet de justifier la pesée d'intérêts faite entre la réalisation d'une petite surface verte et la vocation sociale des ateliers actifs sur ces parcelles. Ces entreprises contribuent à l'intégration des personnes handicapées physiquement ou psychologiquement et répondent aux critères du volet social de la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne, conformément au préavis N° 211 du 19 avril 2001².

5. Règlement

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le plan a pour but d'assurer un développement cohérent et qualitatif des constructions et des aménagements extérieurs sur les parcelles N°s 2669 et 2670.
2. Le présent plan annule, à l'intérieur de son périmètre, toute disposition de plans partiels légalisés antérieurement, à l'exception des dispositions communales relatives aux places de jeux, plantations et protection des arbres.

¹BCC 2000, T. I, pp. 290 à 296.

²BCC 2002, T. I, pp. 144 et 145.

CHAPITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AFFECTATION

3. Dans le périmètre d'implantation A, les bâtiments sont affectés au logement, au commerce, au bureau et à l'artisanat.
4. Dans le périmètre d'implantation B, les constructions sont non habitables. Elles sont affectées à des dépôts, garages, etc.

IMPLANTATIONS ET ANTICIPATIONS

5. Les constructions sont comprises à l'intérieur des périmètres d'implantation.
6. Seuls peuvent déborder desdits périmètres: les avant-toits, marquises, corniches, sauts-de-loup, sorties d'abris PCi, escaliers extérieurs, aires, rampes et trémies d'accès aux immeubles, aux dépôts et aux garages, passages et couverts, chemins piétonniers et places de stationnement.
7. A l'intérieur de la zone constructible, la Municipalité peut autoriser des constructions souterraines, non habitables, jusqu'en limite de propriété, pour autant que la topographie existante avant l'exécution ne soit pas sensiblement modifiée et qu'il n'en résulte pas de préjudice pour le voisinage.

ALTITUDE ET TOITURES

8. Dans les périmètres d'implantation, l'altitude maximale des constructions est fixée par le plan. Elle s'entend au niveau de la corniche supérieure, du parapet plein, de la tablette d'acrotère ou du sommet de la toiture.
9. Les superstructures à fonction technique, telles que cages d'ascenseur et de ventilation, cheminées, peuvent dépasser les cotes d'altitudes fixées. Elles seront groupées, réduites au minimum nécessaire et traitées d'une manière esthétiquement satisfaisante.
10. Les toitures des constructions seront plates ou à faible pente. A l'exception des surfaces éventuellement aménagées en terrasses accessibles, elles seront végétalisées au minimum avec 8 cm de hauteur de rétention, dont 3 cm de substrat terreux sableux et ensemencées afin de permettre le développement d'une végétation maigre.

ZONE DE VERDURE ET AIRES NON BÂTIES

11. La zone de verdure est inconstructible. En outre, en dehors des constructions et des aménagements réalisés dans les limites fixées par les articles 6 et 12, les aires non bâties seront également agrémentées de verdure. Dans ces espaces, une place de jeux peut y être aménagée, en cas de réalisation de logements. Des plantations seront réalisées conformément aux dispositions communales.

PLACES DE STATIONNEMENT

12. En cas de démolition et de reconstruction totale des bâtiments dans le périmètre A, les constructeurs ont l'obligation de réaliser des places de stationnement dans des constructions souterraines, au sens de l'article 7 ci-dessus, ou sises dans le périmètre d'implantation B, à raison de:
 - au minimum une place par logement ou par tranche de 160 m² et au maximum une place par tranche de 80 m² de surface brute de plancher affectées à l'habitat;
 - au maximum une place par tranche de 400 m² de surface brute de plancher pour les surfaces affectées aux autres activités.

De plus, deux places de stationnement pour visiteurs sont autorisées, soit dans les constructions, soit à l'extérieur.

Les constructeurs ont l'obligation de réaliser des places de stationnement pour véhicules deux roues selon les normes en vigueur.

13. En cas de transformation, avec réaffectation en logements, des bâtiments sis dans le périmètre d'implantation A, la valeur minimale de la norme définie à l'article 12 ci-dessus sera divisée par deux.

CHAPITRE III – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

14. Au-delà des limites de constructions, seules sont autorisées les anticipations prévues par le Règlement sur les constructions.
15. Les constructeurs sont tenus de respecter les niveaux de voirie sur les limites des constructions et les conditions d'évacuation des eaux usées et de ruissellement fixées par la Municipalité.
16. Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Ville, complétant ou modifiant le présent règlement.

6. Procédure

Préalablement examiné par le Département des infrastructures (DINF), conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2004. Il n'a pas suscité d'intervention, ni d'opposition.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/42 de la Municipalité, du 14 octobre 2004 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N° 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960. Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966. Modification partielle du PPA N° 699 du 6 juin 2000 ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Serge Segura, rapporteur, M. Jacques Ballenegger, M^{me} Sylvianne Bergmann, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Céline Christin, M. Tristan Gratier, M^{me} Nicole Grin, M. Philippe Mivelaz, M. Gianni John Schneider.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – La commission était composée de M^{mes} Sylvianne Bergmann, Alma Bucher, Céline Christin et Nicole Grin, ainsi que de MM. Jacques Ballenegger, Tristan Gratier, Philippe Mivelaz et Gianni John Schneider (en remplacement de M. Blaise Michel Pitton), ainsi que du rapporteur soussigné. Elle s'est réunie le 10 janvier 2004 pour traiter de l'objet susmentionné.

La Municipalité était représentée par M. le directeur Olivier Français, et l'Administration par MM. Pascal Chate-lain, chef du Service d'urbanisme, Pieric Freiburghaus, architecte-urbaniste et Jacques Andrist qui a pris les notes de séance et que je remercie pour la qualité de son travail.

Lors de la construction du centre de quartier de Bellevaux, des mouvements de terrains ont entraîné des dommages à deux annexes présentes non loin et utilisées par le Bureau vaudois d'adresses (BVA). Elles sont situées sur le nord de la parcelle appartenant à la Société coopérative immobilière pour personnes handicapées (LOGACOP) qui loue ces locaux au BVA. Le préavis en cause ne concerne pas les éventuelles prétentions du BVA ou du propriétaire, qui ont déjà été réglées dans le cadre des travaux du centre de quartier mais uniquement les possibilités de construire sur la zone nord de la parcelle susmentionnée.

Les annexes avaient été admises à titre précaire et se trouvaient sur une zone verte, inconstructible au regard des différents plans en vigueur. Il convient dorénavant d'adapter les plans en cause à la réalité de l'utilisation du sol en ce lieu. Il sied à ce stade de préciser que lesdites annexes sont utilisées par un atelier protégé qui occupe quatre-vingts handicapés, cela dans le cadre des activités du BVA. Les personnes employées souffrent tant de handicaps physiques que psychiques.

La surface sur laquelle se trouvaient les deux annexes, bien que théoriquement en zone verte, est actuellement bitumée et ne constitue pas un espace vert au sens propre. A ce titre, la modification des plans relatifs à la parcelle n'entraînera pas une diminution des espaces verts présents dans la zone. Une zone verte existante, située en bordure du bâtiment principal utilisé par le BVA, est toutefois pérennisée. Il est à noter que les nouveaux plans ne permettent pas une densification de la zone, mais uniquement la présence de petites structures telles que les annexes prévues ou encore des dépôts ou des garages (art. 4 du règlement).

Après avoir obtenu quelques informations générales sur la zone en cause, votre commission a examiné le règlement prévu dans le détail. Un aspect a retenu son attention en particulier: la problématique des places de stationnement. Le nombre de places prévues aux articles 12 et 13 du règlement est conforme aux futures normes du PGA. Ledit nombre est déterminé principalement en fonction de la desserte de transports publics de la zone, qui est considérée comme bonne et implique un nombre de places réduit. L'absence de places pour handicapés a provoqué des interrogations, compte tenu de l'occupation des annexes à reconstruire. Il a été expliqué que la volonté tant du BVA que de Polyval visait à une promotion de l'usage des transports publics pour les handicapés et que nombre des personnes employées ne disposaient pas du permis de conduire en raison de leur handicap.

Votre commission a considéré dans sa majorité que les adaptations de plans proposées étaient cohérentes et correspondaient à l'utilisation désirée de la zone concernée.

En définitive, votre commission a approuvé les conclusions du préavis telles que présentées par 7 oui et 2 abstentions.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – Juste une précision, Monsieur le Président: deux petites erreurs de dates, celles de la séance de commission et du rapport lui-même. Il ne s'agit pas de 2004, mais bien de 2005. Même si notre Conseil a parfois du retard, il ne s'étend pas à ce point!

Le président: – Avant d'examiner le règlement, j'ouvre une discussion générale sur le préavis. La parole n'étant pas demandée, je prends donc article par article. Sauf intervention de votre part, l'article est considéré comme accepté.

5. Règlement

Chapitre I – Dispositions générales

Chiffres 1 et 2.

Chapitre II – Dispositions particulières

Affectation

Chiffres 3 et 4.

Implantations et anticipations

Chiffres 5, 6 et 7.

Altitude et toitures

Chiffres 8, 9 et 10.

Zone de verdure et aires non bâties

Chiffre 11.

Places de stationnement

Chiffres 12 et 13.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

Chiffres 14, 15 et 16.

6. Procédure

7. Conclusions

Je constate que vous n'êtes pas intervenus. Je vous fais donc voter sur le règlement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté ce règlement.

Nous passons maintenant au vote sur l'ensemble des conclusions, au nombre de six. Je ne vous les lis pas. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – Votre commission a approuvé les conclusions du préavis, telles que présentées, par 7 oui et 2 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis N° 2004/42 du 14 octobre 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec 2 abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/42 de la Municipalité, du 14 octobre 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez, modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960. Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966. Modification partielle du PPA N° 699 du 6 juin 2000;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des «dépenses d'investissement du patrimoine administratif»;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux,

rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante;

6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation

*Réponse aux motions de M^{mes} Diane Gilliard et Andrea Eggli,
et de M. Charles-Denis Perrin*

Rapport-préavis N° 2004/18

Lausanne, le 19 mai 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Les questions concernant la mondialisation, qui font l'objet de ce rapport-préavis, dépassent largement les compétences communales, relevant en premier lieu de la politique internationale. Mais ce type de questions figurait déjà à l'ordre du jour des journées nationales du développement durable, organisées en novembre 2003 à Berne, sous le titre «Le défi des villes et des agglomérations», par différents partenaires de la Confédération, soit la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Les discussions conduites portèrent sur les activités menées en Suisse, sur l'action des Villes en matière de développement durable et de solidarité internationale.

Mais ces questions et les mouvements d'opposition à la mondialisation devaient également éveiller un intérêt certain auprès de plusieurs membres du Conseil communal lausannois, intérêt encore renforcé par la réunion du G8 à Evian en juin dernier et ses effets dans notre ville, incitant la Municipalité à repousser jusqu'ici les réponses à trois motions, à savoir:

1. la motion de M. Charles-Denis Perrin proposant d'engager une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux organismes traitant des effets de la mondialisation;
2. la motion de M^{me} Diane Gilliard proposant la signature par Lausanne de la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville;
3. la motion de M^{me} Andrea Eggli suggérant à Lausanne d'adhérer à Attac.

Si la motion de M. Perrin pose des questions d'ordre général, les deux suivantes traitent de la même problématique, mais de manière plus concrète, raison pour laquelle la Municipalité juge opportun de présenter une réponse groupée.

2. Motion de M. C.-D. Perrin «Pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et ses dangers»¹

2.1 Contenu de la motion

La mondialisation, selon M. Perrin, permet grâce au développement technologique un décloisonnement entre entités politiques et économiques, dont seules les entreprises privées profiteraient pleinement. Par sa motion, il demande à la Municipalité d'élargir sa définition du développement durable, afin d'inclure une réflexion de la Ville sur son rôle dans ce contexte et de préciser:

- Quel rôle Lausanne peut-elle et doit-elle jouer dans le contexte de la mondialisation?
- Quelles sont les attentes de la population en la matière?
- Quel est le niveau d'action approprié: adhérer, sponsoriser ou financer des projets?

¹BCC 2003, T. I (N° 5/I), pp. 360 ss; BCC 2003, T. II (N° 11/II), pp. 58 ss.

De plus, il souhaite obtenir des propositions de critères de sélection de projets. Enfin, il demande un examen des possibilités de créer un fonds de financement de projets, alimenté par le fonds du développement durable ou la possibilité d'affecter directement une partie de ces ressources à cette fin.

2.2 La Ville et la mondialisation

Plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. A ce mouvement de concentration de la population s'ajoutent les effets de la mondialisation. Des tâches de plus en plus importantes incombent aux Autorités locales. Dans le domaine social par exemple, les Villes se trouvent confrontées aux retombées négatives de la mondialisation. Si elles peuvent concevoir et mettre en œuvre des politiques locales pour contribuer à freiner la montée de l'inégalité sociale, force est de constater que la marge de manœuvre des Villes est très limitée. Les centres de décision se situent principalement dans le secteur de l'économie privée et au niveau des Etats centraux. Toutefois, même si cette marge de manœuvre est très limitée, des moyens d'action existent au plan local.

2.3 Les mouvements altermondialistes

L'émergence des mouvements altermondialistes est principalement liée à trois facteurs : la fin de la confrontation Est-Ouest, la mise en œuvre de plusieurs accords commerciaux internationaux, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la révolution électronique. Ils sont composés d'une très grande diversité d'organisations : militants des droits de l'homme, des droits des femmes, de l'humanitaire, du développement, de la protection de l'environnement, de la paix et des mouvements de consommateurs. La majorité des mouvements altermondialistes ne met pas en cause la mondialisation mais cherche à en atténuer les effets négatifs que sont notamment la concentration des richesses, les inégalités croissantes, la précarité de l'emploi, l'augmentation de la pauvreté et la destruction des ressources naturelles.

2.4 La mise en œuvre du développement durable

Le développement durable apporte des réponses à ces préoccupations par la mise en œuvre de politiques qui visent à satisfaire des besoins de solidarité, de préservation des ressources naturelles et de pratiques publiques durables. La politique du développement durable et sa concrétisation à travers l'Agenda 21 est une priorité du programme de législature de la Municipalité pour 2002-2005. En préambule au rapport-préavis N° 155² du 8 juin 2000, la Municipalité rappelait que le développement durable, tel que défini en 1987 déjà par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, dite «Global 2000», devait viser à «répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins» sans oublier de rétablir un équilibre entre le nord et le sud de notre planète.

Ainsi, en demandant à la Municipalité d'élargir sa définition du développement durable, de s'ouvrir d'avantage et de se soucier de la mondialisation, M. Perrin fait référence à la composante de solidarité planétaire contenue dans le développement durable.

2.5 Actions au niveau international

En 2002, la coopération des Communes suisses dans les pays du Sud et de l'Est représentait Fr. 10,8 millions, soit 1,7% du total de l'aide publique au développement. La Ville de Lausanne, dans le cadre de la politique de solidarité internationale, apporte chaque année un soutien de Fr. 190'000.- à des projets dans des pays du Sud et des pays de l'Est. En comparaison avec d'autres Villes suisses, Lausanne se situe dans la moyenne supérieure en ce qui concerne le montant consacré. Ce rôle de la politique des Villes dans la coopération au développement est reconnu et vivement encouragé par la DDC qui y voit un complément à l'engagement de la Confédération.

Depuis quelques années, un mouvement en faveur d'un renforcement du statut des Villes se fait entendre. Une illustration des plus actuelles de ce mouvement est la création en cours d'une nouvelle Organisation internationale des villes : «Cités et gouvernements locaux unis». Cette nouvelle Organisation s'efforcera de faire progresser les politiques des gouvernements locaux dans des domaines clés comme le développement durable, l'urbanisation, les questions sociales et la coopération décentralisée. Elle espère devenir une source d'information importante en matière d'action internationale des Villes et un point de référence pour la communauté internationale. En vue d'une participation future aux activités de cette Organisation,

²BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472 ss.

le syndic a participé au congrès de fondation en mai 2004 à Paris. D'autres initiatives internationales prennent la forme de réseaux de Villes et de Communes à l'exemple de celui des signataires de la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. Lausanne fait notamment partie du Réseau des villes européennes durables, signataires de la Charte d'Aalborg, du «Comité des Rencontres» de l'Association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture et de «Mayors for peace» qui est un réseau international de Villes contre les armes nucléaires. Contrairement aux jumelages, qui sont parfois des accords assez rigides, les réseaux offrent un cadre souple d'échanges entre collectivités.

2.6 Modalités de l'action de la Ville

En ce qui concerne le niveau approprié de participation de la Ville, il dépend du genre d'organisation. Généralement, la Municipalité privilégie le cofinancement de projets et d'actions. Cette forme de participation permet de contribuer objet par objet aux activités d'une institution. L'adhésion, qui est un geste plus politique, est un signe d'attachement aux principes de l'organisation. Elle reste réservée à des institutions s'adressant spécifiquement aux villes, qui défendent leurs intérêts et qui offrent un lieu d'échange d'informations approprié.

En matière de critères de sélection, rappelons qu'il existe différentes grilles d'analyse permettant de définir des critères de projets et de programmes. A cet effet, nous nous référons à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M^{me} Magali Zuercher «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable», adoptée par le Conseil communal le 11 novembre 2003³. Dans cette réponse, la Municipalité rappelle que Lausanne participe actuellement à plusieurs projets visant à intégrer la vision du développement durable dans les processus de décision. Elle compte tirer profit de ces projets afin d'être en mesure de proposer un instrument d'évaluation et de suivi après la réalisation de l'ensemble des volets de l'Agenda 21.

Il est difficile de connaître les attentes des citoyens concernant le rôle de la Ville dans ce contexte; la consultation dans le cadre du projet Quartiers 21 n'a pas permis de mieux apprécier ce point.

Concernant la création d'un fonds de financement pour les activités proposées dans le domaine de la mondialisation et ses effets, deux variantes sont possibles. La première consiste à créer une nouvelle ligne du budget de la Ville. La deuxième variante est d'inscrire les activités en question dans l'Agenda 21 et ainsi ouvrir la possibilité d'un financement par le Fonds communal du développement durable de cas en cas. C'est cette variante que la Municipalité a retenue, car elle n'inclut pas a priori de tâches permanentes.

3. Motion de M^{me} Diane Gilliard «Pour l'adhésion de la Ville à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville»⁴

3.1 La Charte européenne des droits de l'homme dans la ville

La Charte européenne des droits de l'homme dans la ville a pour objectif de décliner à l'échelon de la Ville quelques-uns des droits humains fondamentaux et de les traduire en actes. Les initiateurs de la Charte souhaitent en particulier promouvoir les Villes en tant que lieux d'innovation sociale, de solidarité et de résistance à la mondialisation. Plus largement, cette initiative s'inscrit dans le contexte de nombreuses Villes européennes, notamment dans certains pays de l'Est, dont les législations en matière de droits de l'homme sont parfois insuffisantes. Une quarantaine de Villes européennes dont Genève et Lyon ont signé la Charte.

3.2 Signature par la Ville de Genève

La signature par la Ville de Genève en 2003 a été faite avec une réserve «*La Ville de Genève appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse.*» Il n'y a pas eu d'actions à Genève qui découlent directement de la Charte et il n'y a pas de suivi. (Il convient de rappeler qu'il y a dans une large mesure coïncidence entre les activités de la Ville et celles proposées par la Charte.)

³BCC 2003, T. II (N° 15/I), pp. 399 ss.

⁴BCC 2001, T. II (N° 11/II), pp. 131 ss; BCC 2002, T. I (N° 6), pp. 508 ss.

3.3 Intérêt pour Lausanne

Par la signature de la Charte d'Aalborg, la Ville de Lausanne s'est engagée à travers l'Agenda 21 à mettre sur pied une politique de développement durable, en tenant compte de l'écologie, du social et de l'économie. La Charte européenne des droits de l'homme dans la ville offre un cadre de réflexion en matière de droits de l'homme qui s'inscrit dans cette démarche.

Adhérer à la Charte est aussi une manière de valoriser le rôle politique des Villes. A cet égard, une des idées-forces de la Charte est que des décisions prises par les Autorités municipales peuvent être un facteur décisif pour l'évolution des droits: appui pour la préservation des droits acquis, gestion des services de base et promotion de nouveaux droits. Enfin, une des forces de la Charte est qu'elle permet la constitution d'un réseau de Villes.

3.4 Conséquences juridiques d'une signature

Selon un avis de droit du Service juridique, la signature de cette Charte devrait être possible dans la mesure où il s'agit d'un acte politique et non juridique. Le document ne serait pas directement applicable et n'a pas de portée juridique directe; des effets indirects presque impossibles à anticiper ne peuvent toutefois être complètement exclus. Le Service juridique recommande donc à la Municipalité de faire une clause de réserve identique à celle de Genève, dès lors que la Ville de Lausanne – comme la Ville de Genève – essaie de faire passer l'idée selon laquelle elle considère l'instrument comme un texte politique déclaratoire. Dans la mesure où les situations sont semblables et les approches identiques (intégration dans un réseau de villes pour favoriser les contacts et les discussions), il y a lieu d'assortir l'engagement de la même réserve, qui par ailleurs s'appliquerait de toute façon, une collectivité locale ne pouvant bafouer le droit supérieur en rejoignant une entité internationale. Dans les faits, cela signifie également que Lausanne appliquera l'esprit de la Charte et non la lettre, ce qu'elle serait d'ailleurs incapable de faire.

3.5 Proposition

La Municipalité propose de signer la Charte avec la clause de réserve: «*La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse.*»

4. Motion de M^{me} Andrea Egli «Pour l'adhésion de notre ville à Attac»⁵

4.1 Le mouvement Attac

Attac (Association pour une taxation des transactions financières d'aide aux citoyens) a été fondée en France en 1998 autour d'une plate-forme réunissant des citoyens, des associations, des syndicats et des journaux. L'idée de cette association est née d'un éditorial publié dans le *Monde diplomatique* en décembre 1997 «Désarmer les marchés» qui développe l'idée de taxer les transactions monétaires internationales.

Un réseau international a été créé à Paris en 1998 autour d'un programme commun «Plate-forme du mouvement international Attac». Il réunit environ 40 structures nationales, dont Attac Suisse.

4.2 Attac Suisse

L'association Attac Suisse a été constituée en 1999 et des groupes locaux existent dans les cantons de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, du Jura, de Berne, de Zurich, de Bâle-Ville, du Tessin et de Fribourg. Selon ses statuts, les buts d'Attac Suisse sont «d'analyser les problèmes posés par les pouvoirs économiques et financiers, de diffuser de l'information sur ces questions, de dénoncer des pratiques prédatrices des pouvoirs économiques et financiers, de lutter pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et de soutenir les activités allant dans le même sens». Attac Suisse s'est fortement engagée dans la défense du service public, à l'exemple de projets menés dans le secteur postal et les campagnes contre la libéralisation du marché de l'électricité et contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC.

⁵BCC 2002, T. I (N° 2), pp. 76 ss; BCC 2002, T. II (N° 16/I), pp. 549 ss.

Peut être membre toute personne physique ou morale. Les membres individuels et les groupes locaux, à l'exemple des communes, des entreprises et des quartiers, forment les sections cantonales.

4.3 Adhésion de la Ville de Delémont

En 2001, suite à une motion, le Conseil de la Ville de Delémont a voté en faveur d'une adhésion à Attac. Les raisons de cette adhésion sont une volonté d'adhérer à un mouvement de défense en faveur du maintien des services publics tels que La Poste, Swisscom et les chemins de fer et également de faire entendre sa voix à l'intérieur de cette association. Suite à cette adhésion, il n'y a pas eu d'activités particulières ni de suivi. Il s'agit plutôt d'une adhésion à valeur symbolique.

4.4 Intérêt pour Lausanne

La Municipalité adhère à divers objectifs concrets d'Attac Suisse, tels que cités ci-dessus. En revanche, elle s'oppose à certaines formes d'action de l'Association et ne pourrait cautionner l'ensemble de son programme politique. En particulier, elle se distance clairement d'Attac en tant que mouvement de lutte ainsi que d'actions telles que celles menées lors du G8.

La Municipalité se propose d'étudier la possibilité de soutenir ponctuellement des projets d'Attac sur des thèmes en relation avec les services publics, notamment la poste, qui est un thème qui concerne particulièrement la population lausannoise.

4.5 Propositions

La Municipalité propose ne pas entrer en matière sur une adhésion à Attac. En revanche, elle est prête à soutenir des projets concrets d'Attac coïncidant avec ses propres objectifs (Poste, l'Accord général sur le commerce des services/AGCS par exemple).

5. Conclusions et propositions

Par les initiatives qu'elle a prises jusqu'ici dans le cadre d'Agenda 21, la Municipalité estime déjà répondre partiellement aux attentes formulées. Afin de renforcer son action et de concrétiser celle-ci au sens qui précède, elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2004/18 de la Municipalité, du 19 mai 2004;
ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la clause de réserve :
«La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse»;
2. d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par Attac ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation;
3. de faire adhérer Lausanne à l'organisation «Cités et gouvernements locaux unis»;
4. de faire figurer les activités en question dans l'Agenda 21, pour permettre d'en assurer le financement par le Fonds communal pour le développement durable;
5. de faire modifier comme suit le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :
Art. 1^{er}
A.
u) à financer la participation de Lausanne à des organisations et à des réseaux internationaux s'adressant aux Villes et dont l'activité répond aux critères du développement durable,
v) à soutenir des projets concrets s'opposant aux effets négatifs de la mondialisation;
6. de procéder tous les 2 ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir un bilan périodique;
7. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin;
8. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Diane Gilliard;
9. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Egli.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapports

Membres de la commission: M. Jacques Ballenegger, rapporteur de majorité, M^{me} Andrea Egli, rapportrice de minorité, M. Jean-Luc Chollet, M. Roger Cosandey, M. Nicolas Gillard, M^{me} Diane Gilliard, M. Julian Thomas Hottinger, M. Charles-Denis Perrin, M. Dino Venezia.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de majorité

Rapport photocopié de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: – La commission s’est réunie à deux reprises, les 30 août et 1^{er} octobre 2004 à la salle des commissions de l’Hôtel de Ville. Étaient présents aux deux séances M^{me} Andrea Egli et MM. Julian Thomas Hottinger, Charles-Denis Perrin, Dino Venezia et Jean-Luc Chollet, ainsi que le rapporteur soussigné et, la première séance seulement, M. Roger Cosandey, à la deuxième séance seulement, M^{me} Diane Gilliard (en tant que motionnaire, mais sans droit de vote) et M. Nicolas Gillard. M. Gérard Chapuis, qui devait remplacer M. Jean Meylan, était excusé les deux fois. MM. Michel Julier et Roger Cosandey étaient excusés respectivement à la première et à la seconde séance. La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, M^{me} Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe au SEGRE (la première séance), et M. Jean-Pierre Allamand chef du SEGRE (à la deuxième séance). M^{me} Affolter-Svenonius a pris les notes de séances pour lesquelles je la remercie.

La commission devant débattre de l’adhésion éventuelle de la Commune à trois organismes distincts, à savoir la Charte européenne des droits de l’homme dans la ville, Attac et l’organisation Cités et gouvernements locaux unis, il convenait tout d’abord d’en savoir un peu plus sur les buts, les activités et les statuts de ces divers organismes. A cet effet, une documentation a été remise aux membres de la commission comprenant notamment la Charte européenne des droits de l’homme dans la ville, avec la liste des Villes signataires mise à jour au 31 juillet 2002, les statuts d’Attac Suisse et divers textes présentant les positions prises par Attac («pourquoi Attac?», «ce que propose Attac», «plate-forme du mouvement Attac», «programme d’Attac Suisse lors de la constituante», etc.) ainsi que les statuts de l’organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis (ci-après CGLU).

Fort de cette documentation, mais affaiblie à chaque fois par l’absence de deux de ses membres, la commission a discuté successivement de l’opportunité d’adhérer à ces trois entités.

1. Charte européenne des droits de l’homme dans la ville

Cette charte, adoptée le 18 mai 2000, comporte un préliminaire suivi de 28 articles, avec des dispositions finales et additionnelles. La ville est proclamée «espace collectif

appartenant à tous les habitants qui ont le droit d’y trouver les conditions de leur épanouissement politique, social et environnemental tout en y assumant leurs devoirs de solidarité» (art. I/1). Les droits promis à chacun ne peuvent pas être tous énumérés ici, allant du principe d’égalité et de non-discrimination (art. II), avec droit de suffrage et d’éligibilité à tous les citoyens majeurs non nationaux après une période de deux années de résidence (art. VIII/2) jusqu’aux droits aux loisirs (art. XXI) et à la protection des consommateurs (art. XXII), en passant par les droits d’association, de manifestation, de protection de la vie privée et familiale, à l’éducation, au travail, au logement, à l’environnement, à la circulation et à la tranquillité dans la ville, etc. Le syndic a estimé que l’adhésion à cette charte n’aurait pas d’autre valeur que symbolique, et constituerait un engagement moral, non impératif. Certains membres de la commission ont douté du bien-fondé de cette appréciation, la charte elle-même prévoyant que les Municipalités intègrent à leur réglementation municipale avec valeur contraignante les principes et les règles ainsi que les mécanismes de garantie proposés par la charte (dispositions finales, ch. 2); de plus, les Villes signataires reconnaissent le caractère de droit impératif général des droits énoncés dans cette charte (dispositions finales, ch. 3). Interrogé sur ce que pourrait coûter à la Commune la mise en œuvre effective des droits stipulés par la charte, le syndic a estimé que le prix pourrait s’élever à plusieurs dizaines de millions de francs par an. La liste des Villes signataires comprend essentiellement des Villes d’Espagne, une vingtaine de Communes françaises, une demi-douzaine de Villes britanniques et une ou deux Villes dans un certain nombre de pays européens (4 en Italie), une seule Ville en Suisse, soit Genève.

Un membre de la commission a soutenu l’adhésion de la Ville à cette charte, soulignant qu’elle contient des principes généreux qui constituent un objectif à atteindre. La majorité de la commission a estimé qu’il n’y avait pas lieu de s’engager à soutenir à l’emporte-pièce une charte dont certains objectifs sont peu réalistes, dont une grande partie échappe de toute manière à la compétence communale selon le droit helvétique, un engagement pris avec l’intention de ne pas le respecter paraissant de toute manière pour le moins paradoxal.

2. Attac

Le principal cheval de bataille d’Attac (Association pour une taxation des transactions financières pour l’aide aux citoyens et citoyennes) est l’introduction de la taxe dite Tobin, du nom de celui qui l’a proposée, visant à prélever une modeste obole sur toutes les transactions financières, dont le produit, à l’échelle mondiale serait néanmoins substantiel vu l’importance du volume de ces transactions. Pour la Municipalité, l’enseigne d’Attac reste liée aux récentes manifestations anti-G8 à Lausanne et à Genève, souvenir manifestement pesant. Elle craint de faire apparaître, aux yeux de l’opinion publique, un soutien implicite à des manifestations qui ont en partie dégénéré de manière violente; elle estime qu’il n’y a pas lieu non plus d’entrer

formellement dans les rangs d'une association nettement marquée sur le plan politique. Quoique trois ou quatre membres de la commission prennent clairement parti, soit pour soit contre une adhésion à Attac, la commission dans son ensemble ne s'aventure pas à discuter des mérites ou des défauts d'une «taxe Tobin». Le syndic remarque qu'une telle taxe, pour atteindre son but, devrait être prélevée par la quasi-totalité des Etats, sans quoi une grande partie des transactions financières seraient rapidement délocalisées dans les paradis fiscaux hors taxe. Une autre voix rappelle qu'une telle taxe, en pour mille ou en dixième de pour mille, serait bien moindre que le droit de mutation sur les immeubles, de 3,3% dans le canton, qui n'émeut plus personne. Une commissaire pense qu'il est possible d'être membre d'Attac sans partager tous ses buts et trouve que la participation d'Attac aux manifestations à propos du G8 n'étaient pas violentes.

Estimant que la conclusion N° 2 du préavis, qui fait encore allusion à Attac, conserve une connotation trop marquée, un commissaire propose de l'amender comme suit: «autorise la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par toute organisation dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation». Cet amendement est accepté par 4 oui contre 3 non. La question reste ouverte de savoir si, après cet amendement, le chiffre 2 des conclusions conserve une quelconque substance. Cette perplexité apparaîtra bien dans le vote final.

3. Organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

La proposition d'adhérer à cette organisation constitue la réponse de la Municipalité à la motion de M. Perrin. Sa fondation datant de mai 2004, et le préavis étant du 19 mai 2004, on manque pour le moins de recul dans l'évaluation des actions de cette organisation. Le texte des statuts, de 85 articles, en consacre trois à la mission («être la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique ...»), aux objectifs (notamment assurer une représentation politique effective du gouvernement local au sein de la communauté internationale, promouvoir la coopération décentralisée et la coopération internationale entre les collectivités territoriales et leurs associations, ...) et au rôle de l'association, le reste servant à régler minutieusement les procédures d'adhésion et d'exclusion, les structures, les compétences de chaque organe, etc. Une assemblée générale comme organe suprême (art. 33), un conseil mondial comme principal organe d'élaboration des politiques (art. 39), un bureau exécutif, une présidence de plusieurs membres, un secrétariat général font apparaître l'ensemble comme un lourd «machin». La liste des membres ne peut nous être fournie, mais le syndic nous assure qu'on y trouve quelques-unes des grandes mégapoles modernes et que c'est une occasion de «nouer des contacts». La commission constate que, à part une cotisation annuelle de 13'000 euros, ça ne mange pas de pain. Ce genre de grand-messe est dans l'air du temps. Dans le doute, la majorité de la commission se rallie.

Conclusions

La commission s'est dès lors prononcée de la manière suivante, deux de ses membres étant absents:

Conclusion 1: refusée par 1 oui, 5 non, 1 abstention.

Conclusion 2 amendée: 3 oui, 3 non, 1 abstention.

Conclusion 3: acceptée par 6 oui, 1 abstention.

Conclusion 4: acceptée par 7 oui.

Conclusion 5: un commissaire propose tout d'abord un amendement visant à supprimer la lettre v nouvelle proposée à l'article 1A du Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable, amendement repoussé par 1 oui contre 6 non. La conclusion 5 est, non amendée, admise par 6 oui, 1 abstention.

Conclusion 6: un commissaire propose tout d'abord un amendement visant à compléter cette conclusion de la manière suivante: «de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique». Cet amendement est accepté par 5 oui, avec 2 abstentions. La conclusion amendée est acceptée par 7 oui.

Conclusion 7: acceptée par 7 oui.

Conclusion 8: cette conclusion, qui consiste à accepter la réponse à la motion de M^{me} Gilliard, est acceptée par 5 oui, avec 1 non et 1 abstention. Cette acceptation peut paraître paradoxale, alors que la conclusion N° 1, qui va dans le sens de la motion de M^{me} Gilliard, est refusée. L'explication est purement formelle: un refus de la réponse obligerait la Municipalité à en présenter une nouvelle, alors que le fond du problème est réglé par le vote sur la conclusion N° 1.

Conclusion 9: acceptée, si l'on peut dire, par 1 oui et 6 abstentions.

Note: La documentation concernant Attac figure sur le site Internet www.suisse.attac.org et celle concernant la charte sur le site www.droits humains.org/Europe/Charte_des_DH.htm

Rapport de minorité

Rapport photocopié de M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: –

1. Charte européenne des droits de l'homme dans la ville

Une partie de la commission soutient l'adhésion de la Ville à cette charte telle que présentée par la Municipalité. Elle contient des principes très généreux, réalistes et proches d'une réalité souhaitable qui constituent un objectif à atteindre. Il s'agit donc de donner un message politique en

faveur de buts souhaitables par un engagement moral et non impératif. La Municipalité s'est assurée que la charte n'a pas de portée juridique directe.

La question du coût de la mise en œuvre effective de la charte n'entre pas en ligne de compte. Il ne s'agira jamais de réaliser tous ces objectifs d'un seul coup, d'autant plus que nous sommes soumis au droit fédéral et cantonal.

Le refus de signer représentera-t-il une opposition aux objectifs de la charte?

Cette charte peut être vue comme le fondement pour une réflexion commune entre collectivités, d'autant plus qu'elle est politiquement neutre. Elle permettrait d'approfondir des problèmes communs, d'en tirer des conclusions et de se positionner. Lausanne ne s'est pas beaucoup engagée en faveur d'organismes qui visent le renforcement du rôle politique des Villes au plan international. D'autres Villes comme Genève, par exemple, sont beaucoup plus actives en la matière et les membres de l'Exécutif sont fortement engagés dans ce type de relations internationales.

Un commissaire estime que les relations internationales sont une facette de la mondialisation. Il est convaincu que Lausanne a besoin d'interlocuteurs internationaux et que la participation à ces congrès sert à établir et à maintenir des contacts interpersonnels. Selon lui, Lausanne doit être un acteur sur la scène internationale car l'isolement mène à un manque de soutien.

Signer cette charte est une manière de valoriser le rôle des Villes.

2. Attac

L'adhésion à Attac pourrait permettre à la Municipalité de mieux défendre le service public. Il est parfaitement possible d'en être membre sans partager tous les buts de l'association. L'adhésion de la Ville de Delémont le démontre. Les membres d'Attac représentent un large spectre politique et travaillent sur différents thèmes, comme la participation des citoyens à la vie publique, par exemple.

La Municipalité propose donc de soutenir financièrement des projets concrets. On peut estimer que le soutien de la Municipalité à certains projets menés par Attac ou d'autres organisations en relation avec la défense du service public ne peut être que bénéfique pour notre commune. A titre d'exemple, on a mentionné la campagne d'opposition à la Loi sur la libéralisation du marché de l'électricité, question qui a aussitôt mobilisé la Municipalité et où elle aurait pu collaborer avec Attac.

3. Organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

L'adhésion à Cités et gouvernements locaux unis, organisation internationale qui vient de se créer suite à la fusion

de deux grandes fédérations de Communes et de Villes, est intéressante car son objectif est de mieux prendre en compte la cause des Villes et les problèmes urbains. Cette association a la mission «d'être la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts sur la scène internationale et par la coopération entre gouvernements locaux». Des Villes du monde entier sont représentées dans cette organisation.

Les petites modifications du Règlement du Fonds pour le développement durable permettront de financer ces activités.

Un commissaire pense que des situations risquent de menacer nos démocraties à l'exemple de délocalisations d'entreprises où les collectivités publiques se trouvent sans armes égales face à l'économie privée. Une organisation comme le CGLU avec son action de réseaux mettant ensemble des groupes d'intérêts peut former un contre-poids à l'économie privée. Il ajoute que les multinationales, très bien organisées, peuvent être un danger pour la démocratie, raison pour laquelle une compensation transversale à l'exemple de cette organisation s'impose.

Le président: – Monsieur le Rapporteur de majorité, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Je n'ai rien à ajouter.

Le président: – Madame Egli, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice de minorité: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Dino Venezia (Lib.): – Il y aurait beaucoup à dire sur ce rapport-préavis qui, outre les réponses municipales à diverses motions, prévoit l'adhésion ou le soutien à certains organismes internationaux. Cependant, pour rester bref, je me bornerai à quelques considérations justifiant la position du groupe libéral.

Tout d'abord, la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. Curieuse charte, dans laquelle on trouve une multitude de prescriptions, dont les lois et compétences en vigueur dans notre pays interdisent l'application. On y trouve de tout, allant de l'école dans la langue maternelle de tous les groupes linguistiques, au droit d'éligibilité des étrangers après deux ans de résidence, en passant par la sélection des fonctionnaires dans le cadre des principes de mérites et de compétences. Tout cela sous le contrôle du mécanisme mis en place par l'assemblée plénière, chargée de vérifier la bonne exécution de la charte par les Villes signataires. C'est donc à juste titre que la commission, à

une large majorité, vous demande de renoncer à la conclusion N° 1, proposition que le groupe libéral suivra.

A propos d'une éventuelle adhésion à Attac, on comprend que la Municipalité ait renoncé à adhérer à une telle organisation, dont les militants ont eu l'occasion de nous démontrer qu'ils appartenaient plus à des hooligans de la politique qu'à ses supporters. Cependant, sur la conclusion N° 2, même dans sa version édulcorée, le groupe libéral soit s'abstiendra, soit la refusera. Il estime que ce faisant, on donne une sorte de blanc-seing à la Municipalité, notamment pour combattre ce qui est décrit comme les effets négatifs de la mondialisation, notion subjective et mal définie. En outre, une telle attitude est en contradiction avec celle consistant à faciliter l'établissement du siège de grandes sociétés multinationales dans notre ville.

Concernant la conclusion N° 3, le groupe libéral n'est pas favorable à l'adhésion à ce «machin», qui semble totalement inadapté à une ville de la taille de la nôtre, et juge inutile d'adhérer à un organisme pour s'y comporter en membre totalement inactif.

Pour le cas où des contributions devraient tout de même être acceptées par ce Conseil, le groupe libéral ne voit pas d'objection à ce que leur financement intervienne par prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable.

S'agissant de la conclusion N° 5, le groupe libéral prie M. le président de faire voter séparément les deux lettres à ajouter à l'article premier du Règlement d'utilisation du fonds précité. A défaut, je me verrais contraint de déposer un amendement tendant à supprimer la lettre v) de cette conclusion. En effet, pour les raisons déjà évoquées, s'il acceptera l'introduction de la lettre u), le groupe libéral s'opposera en revanche à l'inscription de la lettre v).

Concernant les conclusions 6 amendée à 9, le groupe libéral suivra les déterminations de la commission et les acceptera.

Le président : – Les conclusions seront votées séparément et je dédoublerai la conclusion N° 5.

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Je remercie la Municipalité de sa réponse à ma motion, qui propose que Lausanne adhère à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse. Cela, pour M. Venezia et les aspects illégaux de la charte. L'objectif de cette adhésion est que Lausanne se donne un moyen de plus de veiller au respect effectif des droits humains dans un monde et à une époque qui tolèrent en permanence qu'ils soient transgressés ou ignorés. En effet, la charte vise à ce que les droits humains – cette invention occidentale à portée universaliste – occupent une position centrale dans l'élaboration de la politique des Villes qui y adhèrent et que les Autorités les fassent respecter dans un contexte de proximité territo-

riale. Signer la charte est l'expression d'une volonté politique, n'est pas qu'une gesticulation, une attitude sans conséquence.

Je sais que certains conseillers s'en méfient, nous venons de l'entendre, comme si la signature de la charte allait entraîner Lausanne à des excès gauchistes, la contraindre à des décisions que d'aucuns dans ce Conseil refusent. Par exemple, j'ai entendu l'argument prétendant que l'adhésion à la charte allait créer une inégalité entre les habitants des villes et ceux des campagnes. Mais où est le problème? Où est-il écrit que les Communes rurales ne pourraient pas, elles aussi, y adhérer et l'appliquer? Cette charte ne met pas de limite au nombre d'habitants que doivent compter les communes, que je sache...

J'ai minutieusement relu, moi aussi, la charte. J'en tiens d'ailleurs un exemplaire à disposition de ceux qui le désirent. Elle est aussi consultable sur Internet. Elle affirme, pour l'essentiel, des droits déjà largement appliqués et respectés par l'actuelle Municipalité. Par exemple: la non-discrimination entre les habitants, quelles que soient leur origine, leur couleur, leur langue; la liberté culturelle, linguistique, religieuse; la protection des plus vulnérables; la solidarité. Elle affirme aussi le droit à la participation politique englobant les non-nationaux, déjà appliqué dans le canton. Le droit aux services publics, de protection sociale, contre la commercialisation des services d'aide sociale – comme le formule la charte. Une réalité de longue date à Lausanne, la Municipalité ayant plusieurs fois manifesté sa détermination à préserver les services publics.

La charte prône aussi le développement d'une politique sociale à l'égard des plus démunis, le refus de l'exclusion, le respect et le développement de la dignité humaine. Je cite là le premier exemple qui me vient à l'esprit: tout le monde a vraisemblablement lu les déclarations récentes de M^{me} Zamora dans un *24 heures* de la semaine dernière, présentant un prochain préavis visant à soutenir financièrement les actions en faveur des personnes en situation irrégulière. Cela, précisément au nom de la dignité humaine. Je pourrais encore ajouter le droit au travail – la Ville fait ce qu'elle peut –, le souci de l'environnement, le logement et même la police de proximité. Tout cela, qui figure dans la charte, est déjà pratiqué par la Ville de Lausanne.

Bien sûr, des zones d'ombre subsistent. Les salaires des sans-papiers travaillant dans certains secteurs privés sont dramatiquement bas. Tout le monde n'a pas de logement à soi. Tout le monde n'a pas de travail. Certaines familles sont vraiment pauvres et certains jeunes ne voient pas quel sera leur avenir. Mais tout cela ne dépend pas exclusivement de la politique municipale. Plus précisément, les droits affirmés dans la charte peuvent inciter à trouver progressivement des solutions, au fil des mois et des années.

Pour toutes ces raisons, le groupe POP et Gauche en mouvement vous engage vivement à approuver la réponse de la

Municipalité et à l'autoriser à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Le groupe des Verts apporte son soutien aux réponses municipales, telles qu'énoncées dans ce rapport-préavis. Le concept de mondialisation renvoie à des processus complexes, ce qui ne veut pas dire que ce concept soit subjectif, contrairement à ce qu'un préopinant a dit. Habiter dans cette partie nantie et privilégiée du monde ne dispense pas d'ouvrir les yeux sur le fait que notre confort n'est pas uniformément réparti. Ni chez nous localement, ni sur toute la surface du globe.

Les Verts sont attachés au principe « Agir localement, penser globalement » et il leur semble que dans cette perspective, ce rapport-préavis offre quelques pistes intéressantes. J'aimerais proposer un amendement à la conclusion N° 2. Au nom de la grande majorité du groupe des Verts, je voudrais vous inciter à revenir au libellé municipal. Répondre plutôt favorablement à la motionnaire implique de qualifier le type de projets auxquels la Ville pourrait s'associer, ainsi que la modalité de cette association. Dans ce sens, la conclusion municipale originale évoque des projets concrets, des sources d'inspiration et des auteurs possibles de ces projets. En tant qu'organisation originellement constituée pour contrebalancer les effets délétères d'une certaine mondialisation, en particulier financière, Attac est une source d'inspiration intéressante. D'autres organisations travaillent désormais dans le même sens. Mentionner dans la conclusion, à la fois la source d'inspiration initiale et le fait que ce sont des projets qui pourraient être soutenus par la Municipalité, projets éventuellement proposés par d'autres organisations, nous semble un excellent aide-mémoire. C'est la raison pour laquelle je vous propose de revenir à la conclusion N° 2 municipale par un amendement que je dépose ici.

Amendement

2. *d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par Attac ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation.*

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : – La mondialisation est ressentie par certains comme un mal à exorciser, alors que d'autres y voient une opportunité pour l'humanité. Il est vrai qu'à l'heure où les technologies permettent le décloisonnement des entités politiques et économiques, seules les organisations commerciales en profitent pleinement, tandis que les Etats et les collectivités avancent lentement, freinés par la peur du changement, la crainte de perdre leur identité ou leur pouvoir. Qu'on le veuille ou non, l'histoire est pourtant une fois de plus en marche et engendre la création prolifique d'associations, d'institutions, de fondations désirant stopper ou modérer les phénomènes de globalisation, alors que d'autres organismes naissants souhaitent également lancer la réflexion pour que les différences culturelles n'apparaissent pas comme des obstacles, mais comme une

occasion de développer la conscience de chacun d'appartenir à un tout et pas n'importe lequel, un tout interdépendant.

L'objectif de ma motion était de lancer la discussion sur ce sujet, pour que ce Conseil décide

- s'il se sentait concerné ou non ;
- s'il estimait que, dans ce processus général de globalisation, il devait être spectateur ou acteur ;
- s'il souhaitait réfléchir à sa part de responsabilité en tant que collectivité publique, même si sa taille est petite par rapport à l'ensemble.

J'avais posé la question pour savoir quel rôle Lausanne entendait jouer dans cette construction. Le rapport-préavis y répond et je me réjouis que la Municipalité ait proposé de participer à une organisation internationale, dont les membres sont des Villes. Une organisation qui entend faire progresser les politiques en matière de développement durable, d'urbanisation, de traitement des questions sociales spécifiques aux villes et de coopération interville.

Je suis parfaitement conscient que les buts de cette organisation – on en a longuement parlé en commission – ont parfois un caractère un peu idéaliste. Il n'empêche qu'elle a, premièrement, le mérite d'exister et, deuxièmement, celui de rassembler déjà un nombre non négligeable de Villes. Elle offre également l'avantage d'une organisation légère, démarquée des organismes internationaux lourds et sclérosés.

Personnellement, je constate que les démocraties s'exprimant aujourd'hui n'ont généralement plus la possibilité, la liberté de choisir, soit parce qu'elles sont trop petites, soit parce qu'elles sont victimes de pressions économiques internes ou externes. Le fait que d'autres cercles de discussions et d'échanges se mettent sur pied constitue, à mon avis, une certaine garantie que les valeurs de liberté et d'indépendance puissent toujours être défendues et proclamées.

Dans ma motion, j'avais également proposé que la Municipalité examine la possibilité de débloquer des ressources financières – par exemple en utilisant une partie du Fonds communal pour le développement durable – pour soutenir des projets qui traiteraient de la mondialisation et de ses conséquences. Je suis donc heureux qu'elle ait répondu favorablement ce soir à cette suggestion et que nous ayons à nous prononcer sur une modification du règlement relatif à l'utilisation de ce fonds. Oui, les Radicaux pensent que se préoccuper de la mondialisation fait partie intégrante du développement durable, car la notion de durabilité contient implicitement la notion de solidarité planétaire. Le groupe vous propose donc d'approuver la réponse à cette motion.

Concernant la proposition d'adhérer à Attac, le groupe radical ne trouve pas opportune l'adhésion à part entière de la Ville. Il n'a pas oublié que le nom d'Attac était mêlé aux

troubles qui ont accompagné le Sommet du G8. Était-ce Attac Vaud? Attac d'une autre région ou d'un autre pays? Qu'importe! En tant que Lausannois, le groupe radical ne peut admettre de soutenir aveuglément ce genre d'institution. Les Radicaux acceptent donc la proposition municipale de ne pas y adhérer.

Pour les autres conclusions, étant donné les problèmes juridiques et financiers que pose une adhésion à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, le groupe radical refuse cette adhésion.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice de minorité: – Même les pays les plus industrialisés comptent des pauvres, des sans-abri, des chômeurs et des chômeuses. Lausanne aussi. On y assiste à des fermetures d'hôpitaux, au démantèlement des assurances sociales. Chez nous aussi. Lors des grandes fusions de firmes internationales, des milliers de salariés perdent leur emploi. En revanche, ces prétendues rationalisations font exploser les cours des actions en Bourse. Ce système économique, avec son mécanisme de transfert des richesses vers les couches sociales les plus aisées, ne permet pas un développement digne et soutenable pour l'humanité.

Attac veut mettre l'économie au service des besoins de tous les êtres humains. Pour y parvenir, une large mobilisation des citoyens et des citoyennes est nécessaire. Aujourd'hui déjà, des millions de personnes demandent l'annulation de la dette des pays du Sud, par exemple. Toujours plus d'hommes et de femmes se battent contre les privatisations des services publics et le démantèlement des assurances sociales. Ils résistent.

L'appel de soutien à la création d'Attac Suisse a été signé par des personnalités de bords assez différents, dont les membres des organisations suivantes: Pax Christi Suisse, Déclaration de Berne, Commission tiers-monde de l'église catholique, Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Frauen für den Frieden, des députés, des conseillers d'Etat, des conseillers nationaux, des responsables de formation, des écrivains, des professeurs d'université, des secrétaires syndicaux, des syndicats comme le SSP, l'Union syndicale vaudoise, Comedia, des personnalités de Bâle, Genève, Zurich, Vaud, Fribourg, du Tessin et de bien d'autres cantons, des membres de partis, le PS, les Verts, le POP, mais aussi le PDC.

Pourquoi Attac? La mondialisation financière aggrave l'insécurité économique et les inégalités sociales. Elle substitue aux institutions démocratiques la logique des marchés financiers et a pour conséquences l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté. On présente la transformation du monde comme une loi naturelle. Les citoyens et leurs représentants se voient de plus en plus privés du pouvoir de décision sur leur destin. De tels sentiments d'impuissance nourrissent la progression des partis de la droite autoritaire. Partout, les acquis sociaux sont remis en question. On veut persuader

les citoyens que les rapports solidaires entre les nations, les peuples et les générations sont obsolètes. Attac ne se limite pas à la taxe Tobin. Attac entend provoquer et élargir le débat, produire et diffuser l'information, agir en commun sur le plan local et international, afin de promouvoir la transparence des investissements, créer au niveau mondial un espace démocratique et défendre le service public.

Ce dernier point est un thème cher à notre Municipalité, comme à notre Conseil. Il s'agit aujourd'hui de l'approfondir. Nous nous sommes battus, par exemple, pour nos offices de poste ou contre la libéralisation du marché de l'électricité, soutenant ainsi le travail de milliers d'habitants de cette ville.

Je remercie la Municipalité de la réponse qu'elle entend donner à ma motion, même si elle ne va pas jusqu'à proposer l'adhésion à Attac. Le groupe POP et Gauche en mouvement estime que cette adhésion est la meilleure solution pour démontrer aux habitants de notre ville que nous défendons le service public. Le groupe POP et Gauche en mouvement vous invite à soutenir au moins des projets concrets d'Attac ou d'autres organisations en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation, comme le propose la Municipalité.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Le thème de la mondialisation est devenu un objet de controverses depuis une quinzaine d'années environ. Abstraction faite de justifications théoriques, il faut admettre qu'à l'origine de cette évolution s'inscrivent d'abord d'importantes modifications dans le secteur monétaire, puis le progrès technique et finalement des politiques de déréglementation.

L'abandon de la convertibilité du dollar en or, en 1971, a précipité le système monétaire de l'époque dans un système de change flottant, entraînant de fait l'internationalisation et la déréglementation des mouvements de capitaux. Subitement, des millions de milliards pouvaient se balader à travers la planète, sans contrôle. Or, dans le même temps, les déficits publics sont apparus, engendrés par le premier choc pétrolier. Grâce à cette coïncidence, ces mêmes capitaux ont pu financer ces déficits. Les détenteurs de ces capitaux ont aussitôt exigé une rémunération importante, tout en obtenant que la fiscalité soit aussi basse que possible afin de profiter au maximum du nouveau système. La boucle était bouclée!

L'évolution technique a permis que le processus de production exige plus de personnel qualifié et moins de personnel moins qualifié. De leur côté, les consommateurs dépensent relativement plus d'argent dans les secteurs où les emplois sont qualifiés et moins dans les secteurs où les emplois sont moins qualifiés, comme l'alimentation, les vêtements. Les conséquences, ici aussi, sont claires. La technologie, quant à elle, a permis de réduire massivement les coûts de communication et simplifié la transmission de l'information. Ce qui contribue, à son tour, à dématérialiser l'économie.

Enfin, les progrès de la libéralisation du commerce et la création de zones de libre-échange ont contribué à abaisser drastiquement la régulation des échanges internationaux, tout en renforçant aussi l'interdépendance des pays, puisqu'une crise dans un marché asiatique peut désormais menacer l'emploi en Suisse.

Cette évolution contourne les choix démocratiques et les institutions délibérément choisies par les peuples. Les logiques spéculatives, ou les intérêts des sociétés transnationales, se substituent à l'intérêt général. Malgré les récessions régulières, l'économie a continué globalement à croître. Malheureusement, la valeur ajoutée produite a surtout servi à financer le capital et beaucoup moins le travail. Le système se tient, le capital est bien rémunéré et le retour de financement insuffisant au travail génère non seulement du chômage, mais permet aussi de maintenir une concurrence entre les salariés et les chômeurs.

Nous assistons donc au développement d'un système qui renforce les inégalités, non seulement dans la population des économies les plus développées, mais aussi entre le nord et le sud. La mondialisation met également en danger la sécurité des pays, puisque les criminels profitent aussi de cette évolution. La menace s'exerce sur l'environnement, puisque sa protection est considérée comme une entrave au commerce. Et je n'aborde pas ici la menace sanitaire – pensez seulement à la crise de la vache folle – ou la menace culturelle due à l'américanisation et la marchandisation de la culture.

Face à la puissance de ces évolutions, la transformation du monde vers moins d'égalité, de respect de la personne humaine, est souvent présentée comme une fatalité. Les représentants du peuple eux-mêmes se voient contesté tout ou partie de leur pouvoir, acquis de haute lutte grâce à des combats menés par ceux qui les ont précédés. Il est donc temps d'enrayer ce processus de résignation. Cette impuissance nourrit finalement la progression des partis antidémocratiques. Les victimes de la mondialisation fuient les urnes, désabusées, ou écoutent les discours les plus démagogiques, exhortant à la fermeture, non seulement des frontières, mais aussi des esprits et prônant l'exclusion. Les alternatives au dogme libéral existent pourtant. Les débats qui alimentent les divers forums sociaux le prouvent et les propositions vont au-delà de la fameuse taxe Tobin.

Réduire Attac à une bande de casseurs est aussi saugrenu que réduire tous les patrons à des profiteurs sanguinaires. D'une minorité, on ne tire pas une définition cohérente. Attac et les autres associations actives dans ce domaine – Les Amis de la Terre, Centre d'études et d'initiatives de la solidarité internationale, Droit au logement, etc. – cherchent justement à promouvoir ces propositions et à diffuser l'information, qui permettra d'agir en commun pour résister à cette fatalité et montrer qu'un autre monde est possible. Un monde mieux régulé, où l'accès à l'eau potable serait garanti, où la faim aurait disparu et où le pouvoir serait entre les mains des peuples plutôt qu'au sein de Conseils d'administration cooptés.

Comment peut-on, au niveau inférieur de la démocratie, au niveau communal, croire qu'il est possible d'influer sur le cours des choses? La réponse est pourtant claire: l'action collective! De tout temps on nous a dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières. L'action collective s'inscrit exactement dans ce cadre. Lausanne seule ne peut rien. Quelques dizaines d'élus locaux ne peuvent rien non plus. En revanche, si vous réunissez des dizaines, des centaines de Communes, de Villes, des milliers, des dizaines de milliers d'élus locaux, la force collective permet d'atteindre des objectifs. C'est exactement dans ce contexte que le Parti socialiste inscrit son action. Nous considérons que les propositions municipales vont donc dans ce sens.

Premièrement, le groupe socialiste soutient l'adhésion de Lausanne à «Cités et gouvernements locaux unis». Outre le but d'être la voie unie de défense de l'autonomie locale démocratique, cette association prône notamment toutes sortes d'éléments très positifs pour nous. Issue de l'unification de trois associations, elle représente de plus un gain de synergie important. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra la conclusion N° 3.

Deuxièmement, le groupe socialiste soutient la signature de la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la réserve prévue par la Municipalité. Par ce document, les Autorités municipales s'engagent à garantir les droits de l'homme dans le respect des compétences et des pouvoirs légalement détenus par elles, selon les termes de la législation respective. Cela est précisé dans le préambule de la charte. De plus, les Municipalités ne peuvent de toute façon pas agir hors des Constitutions fédérale et cantonales. Rappelons ici que les droits énoncés dans la charte figurent dans d'autres traités internationaux que la Suisse a ratifiés: la Convention européenne des droits de l'homme et les Pactes des Nations-Unies relatifs aux droits de l'homme. La signature de cette charte permet donc à la Municipalité d'organiser le fonctionnement de son Administration communale et de son offre de services d'une manière qui tienne compte des droits et des besoins fondamentaux des habitants, cela sans discrimination. Vue sous cet angle, la charte constitue un élément novateur à soutenir.

La majorité de la commission s'est laissé emporter par des arguments empreints d'un juridisme étroit et par une lecture au pied de la lettre du document. La plupart des commissaires ont probablement perdu, au cours de la lecture, une partie de leur souffle et de leur attention. En effet, ce n'est que tout à la fin du document, à la fin même des cinquantes dispositions additionnelles que l'on peut lire, je cite: «L'assemblée municipale pourra formuler des réserves, si elle le juge nécessaire, en fonction de sa législation nationale.» Cette restriction est exactement celle énoncée dans la conclusion municipale. Tous les droits cités dans le rapport de majorité de la commission, en tout cas la grande partie tirent leur légitimité en Suisse du droit fédéral, du droit cantonal. Autrement dit, au niveau communal, cette charte représente d'abord un engagement politique et de principe, que nous soutenons.

Ceux qui craignent que notre Ville adhère à cette charte pourraient peut-être s'inspirer des quelques exemples suivants. Les femmes avaient un droit constitutionnel, reconnu par le peuple suisse, à une assurance maternité. Cela ne leur a pourtant pas évité d'attendre plus de cinquante ans pour obtenir un congé maternité, et encore, il ne concerne qu'une partie des mères. Combien de femmes ont recouru au Tribunal fédéral durant ces années? Au sujet de la non-discrimination, principe constitutionnel aussi et intégré dans les documents que la Suisse a ratifiés, pourquoi diable les femmes ont-elles des salaires inférieurs de 25% à ceux des hommes? La Convention européenne des droits de l'homme n'a-t-elle jamais concerné les femmes? Si c'était le cas, il serait temps d'amender le texte! Troisième exemple: la Constitution fédérale énonce que l'AVS et l'AI doivent garantir le minimum vital en Suisse. Pourtant, nous savons toutes et tous que nous en sommes fort éloignés. Ces trois exemples démontrent que la Suisse non plus ne respecte pas encore tous ses engagements constitutionnels.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe socialiste votera la conclusion N° 1 dans sa rédaction municipale. Nous appuyons donc la version soutenue par le rapport de minorité, que nous considérons comme un amendement formellement déposé par son auteur. Le cas échéant, nous voterons aussi la réponse à la conclusion N° 8. Et enfin, suite à mon introduction, vous aurez compris que le groupe socialiste votera également la conclusion N° 2, dans son libellé municipal.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice de minorité: – J'ai omis de signaler ce qui me paraît une évidence, mais je voudrais qu'il soit bien clair que le groupe POP et Gauche en mouvement vous invite à soutenir avec force l'amendement proposé par M. Jean-Yves Pidoux. Et revenir ainsi aux conclusions municipales.

M. Daniel Brélaz, syndic: – A ce stade, je voudrais émettre quelques considérations, vous rappeler les diverses intentions de la Municipalité et vous encourager à soutenir les conclusions municipales initiales proposées. Ce qui revient à accepter deux amendements: celui du rapport de minorité au point 1 et celui de M. Pidoux au point 2.

Tout d'abord, je voudrais dire à M. Perrin que nous partageons ses remarques sur le groupe mondial appelé «Cités et gouvernements locaux unis», issu de la fusion de deux grandes associations de Villes existant auparavant. Il préconise un dialogue direct avec les Nations-Unies pour pouvoir mieux défendre, de manière planétaire, la cause des Villes sous tous ses angles. Cela pour une cotisation légèrement supérieure à 10'000 euros par an. A une époque où la Suisse a mis un certain nombre de décennies pour adhérer à l'Organisation des Nations-Unies, nous estimons qu'il serait malvenu, lorsque les Villes veulent défendre mondialement leur cause, que nous disions, comme d'aucuns l'ont proposé, que 12'000 euros, c'est 12'000 euros de trop. Surtout lorsque cette opinion émane de milieux,

Monsieur Venezia, qui ont déclaré à quel point ces aspects de la mondialisation et l'adhésion de la Suisse à l'ONU étaient importants. Ne réitérons pas les particularismes que nous avons vécus dans un autre dossier!

Concernant le point 2, la Municipalité partage certaines préoccupations exprimées par M. Perrin, entre autres. Il est vrai qu'Attac, par beaucoup de ses actions, va dans le même sens que des combats qu'a soutenus la Municipalité, que d'autres organisations ont également soutenus. On a cité l'électricité, La Poste. La Ville de Lausanne ne voit pas d'opposition à suivre la proposition de M. Chirac soutenant la taxe Tobin au niveau mondial. Mais elle sait, comme M. Chirac, qu'il faut que tous les pays soient d'accord. Cela peut donc prendre un certain temps. On a en revanche vécu, lors du Sommet du G8, quelques épisodes plutôt déplaisants, qui nous ont montré, même s'il s'agissait d'une minorité, que nous avons intérêt à être à côté d'Attac et d'autres organisations dans certaines causes que nous partageons, mais que le mélange des genres pouvait poser problème ici ou là. C'est pourquoi nous ne sommes pas allés plus loin. De plus, nous avons l'impression d'être plus efficaces dans nos rapports avec ces diverses organisations, dont Attac, si nous participons de temps en temps à des projets concrets, plutôt que d'envoyer tel ou tel fonctionnaire suivre un séminaire de la section vaudoise, particulièrement abscons pour les non-initiés – mais c'est un cas vaudois. C'est dans ce sens que nous préférons, en l'occurrence, privilégier le concret.

Pour le point 1, chacun peut en dire ce qu'il veut, ce que nous avons d'ailleurs entendu tout à l'heure! C'est l'esprit qui est privilégié ici. Si nous devons tout appliquer au pied de la lettre, sans marge de manœuvre, nous n'aurions jamais proposé de signer une telle charte. Soyons clairs cependant: un certain nombre de dispositions sont contraires à nos principes, à ceux du Canton de Vaud et de la Suisse. Mais dès le moment où des clauses de réserve sont possibles, nous faisons ici, comme Genève, une déclaration d'intentions, sachant qu'il s'agit d'intentions à long terme. Je ne sais si cela prendra plus ou moins de temps que la concrétisation de l'article sur la maternité, mais il est certain que ce n'est pas exigible, même dans les intentions, pour les cinq à dix prochaines années. Ce sera au gré des opportunités et dans l'esprit. Cela étant précisé et sous cet angle, la Municipalité vous recommande cette signature, en vous disant que lorsque vous signez, vous délivrez un message. Mais lorsque vous ne signez pas, vous en émettez un autre qui sera interprété et probablement d'une façon largement plus problématique que l'autre.

Le président: – La discussion se poursuit. Si la parole n'est plus demandée, je vous fais voter sur les conclusions, l'une après l'autre, en demandant chaque fois à M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer celles concernant la conclusion N° 1.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – La conclusion N° 1 a été refusée par 5 non, 1 oui et 1 abstention.

Le président: – Je vous lis la conclusion N° 1 du rapport-préavis N° 2004/18 du 19 mai 2004: *d'autoriser la Municipalité à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la clause de réserve: «La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse».*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 50 oui, 42 non et 1 abstention, vous avez accepté la conclusion N° 1.

Conclusion N° 2. Je vous fais voter l'amendement de M. Jean-Yves Pidoux, qui propose de revenir à la formulation municipale.

Amendement

2. *d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par Attac ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Dans les mêmes proportions, vous avez accepté de revenir à la formulation proposée par la Municipalité.

Je vous fais voter sur la conclusion N° 2, selon la version municipale.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours dans les mêmes proportions, vous avez accepté la conclusion N° 2.

Veuillez m'excuser, Monsieur le Rapporteur, j'ai omis de vous demander les déterminations de la commission pour la conclusion N° 2. Passons donc à celles concernant la conclusion N° 3.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Vous avez bien fait d'oublier, Monsieur le Président, puisque l'on n'avait pas voté sur le même texte! Cela n'avait plus de pertinence. Concernant la conclusion N° 3, elle a été acceptée par 6 oui et 1 abstention.

Le président: – Merci. Je vous lis la conclusion N° 3: *de faire adhérer Lausanne à l'organisation « Cités et gouvernements locaux unis ».*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abs-

tiennent? A une bonne majorité, avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 3.

Conclusion N° 4. Je demande à M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Cette conclusion a été acceptée par 7 oui.

Le président: – Je vous lis la conclusion N° 4: *de faire figurer les activités en question dans l'Agenda 21, pour permettre d'en assurer le financement par le Fonds communal pour le développement durable.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 4.

Conclusion N° 5. Comme l'a souhaité tout à l'heure un conseiller, je vais vous faire voter les sous-articles séparément. Mais je demande préalablement à M. le rapporteur les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – S'agissant de la conclusion N° 5, un commissaire avait donc tout d'abord proposé un amendement visant à supprimer la lettre v) nouvelle, à l'Article Premier, lettre A, du Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable. Cet amendement a été repoussé par 1 oui, contre 6 non. La conclusion N° 5, non amendée, a été admise par 6 oui et 1 abstention.

Le président: – Je vais vous faire voter sur la conclusion N° 5, lettre u), que je vous lis: *de faire modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001:*

Art. 1^{er}

A.

u) à financer la participation de Lausanne à des organisations et à des réseaux internationaux s'adressant aux villes et dont l'activité répond aux critères du développement durable.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la lettre u).

Passons maintenant à la lettre v), soit: *à soutenir des projets concrets s'opposant aux effets négatifs de la mondialisation.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 49 oui, 37 non et 1 abstention, vous avez accepté la lettre v).

Je demande les déterminations de la commission sur la conclusion N° 6.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Un commissaire a proposé un amendement visant à compléter cette conclusion de la manière suivante :

Amendement

6. de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique.

Cet amendement a été accepté par 5 oui et 2 abstentions. La conclusion ainsi amendée a été acceptée par 7 oui.

Le président: – Je vous fais voter sur la conclusion N° 6 amendée, qui dit: *de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 6 amendée.

Conclusion N° 7. Auparavant, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – La conclusion N° 7 a été acceptée par 7 oui.

Le président: – Je vous lis la conclusion N° 7: *d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté la conclusion N° 7.

Conclusion N° 8. Les déterminations de la commission, s'il vous plaît.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Cette conclusion, qui consiste à accepter la réponse à la motion de M^{me} Gilliard, est acceptée par 5 oui, 1 non et 1 abstention. Cette acceptation peut paraître paradoxale alors que la conclusion N° 1, qui va dans le sens de la motion de M^{me} Gilliard, est refusée. L'explication est purement formelle: un refus de la réponse obligerait la Municipalité à en présenter une nouvelle, alors que le fond du problème est réglé par le vote sur la conclusion N° 1.

Le président: – Merci. Je vous lis la conclusion N° 8: *d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Diane Gilliard.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une très bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 8.

Conclusion N° 9. Je demande à M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur de majorité: – Cette conclusion a été acceptée par 1 oui et 6 abstentions.

Le président: – Je vous lis cette conclusion: *d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Eggli.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 9.

Je vous fais voter maintenant sur l'ensemble des conclusions amendées du rapport-préavis N° 2004/18 du 19 mai 2004.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 48 oui, 34 non et 1 abstention, vous avez accepté ce rapport-préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2004/18 de la Municipalité, du 19 mai 2004;
- ouï les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la clause de réserve: «*La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse*»;
2. d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par Attac ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation;
3. de faire adhérer Lausanne à l'organisation «Cités et gouvernements locaux unis»;
4. de faire figurer les activités en question dans l'Agenda 21, pour permettre d'en assurer le financement par le Fonds communal pour le développement durable;

5. de faire modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :

Art. 1^{er}

A.

- u) à financer la participation de Lausanne à des organisations et à des réseaux internationaux s'adressant aux villes et dont l'activité répond aux critères du développement durable;
- v) à soutenir des projets concrets s'opposant aux effets négatifs de la mondialisation;

6. de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique;

7. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin;

8. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Diane Gilliard;

9. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Egli.

Pétition de la Société de développement du Nord, du groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux et consorts (335 signatures) contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise¹³

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – La Commission des pétitions s'est réunie le 19 novembre, a siégé 1 heure et était composée comme suit:

Présidence: M^{me} Evelyne Knecht.

Membres excusés: M. Roger Cosandey; M. Antoine Verdon.

Membres présents: M. Paul-Louis Christe; Albert Graf; Francis Pittet; André Gebhardt; Berthold Pellaton et M^{me} Claire Attinger Doepper (rapportrice).

Les pétitionnaires, membres de la Société de développement et résidents du quartier, craignent, d'une part, que les

clients de ce cabaret n'occasionnent des nuisances de par leur présence et leurs allées et venues et, de l'autre, que la présence d'un local de ce type ne favorise à son tour l'implantation de sex-shops dans un quartier qui, selon les pétitionnaires, pourrait alors se transformer en «quartier chaud».

Point de vue de la Municipalité

Le lieu incriminé est un café-restaurant qui, bien qu'étant connu pour favoriser les rencontres entre clients et prostituées, ne déploie aucune activité propre aux night-clubs (spectacles, etc.). Cela étant, une demande de changement d'affectation a été déposée et s'est heurtée à 25 oppositions.

M^{me} D. Cohen-Dumani rappelle que le Plan général d'affectation (PGA), pas encore formellement en vigueur, permet de s'opposer à la création de night-clubs. Si la Municipalité a rejeté la demande de changement d'affectation du café-restaurant en night-club, M^{me} Doris Cohen-Dumani souligne cependant que la décision municipale a été attaquée par la propriétaire de l'établissement public et qu'un recours – dont l'issue est encore incertaine – est actuellement pendante au Tribunal administratif.

Cependant, M^{me} Doris Cohen-Dumani rassure les pétitionnaires en précisant que la nouvelle Loi sur la prostitution permet à la Ville de contrôler l'implantation de salons de massage puisque les tenanciers de tels établissements ont le devoir de s'annoncer à la Commune et doivent également délivrer la liste des personnes qui y exercent une activité. Quant à la prostitution de rue, M^{me} la directrice de la Sécurité publique insiste sur le fait que la réglementation est encore plus draconienne puisqu'une telle activité est tout simplement interdite dans les zones d'habitation (dont évidemment la Pontaise), ce qui permet de dissiper totalement les craintes des pétitionnaires qui auraient peur de voir leur voisinage se transformer en quartier «chaud».

Avis des pétitionnaires

Devant les explications formulées, les pétitionnaires sont rassurés d'entendre ainsi la Municipalité s'exprimer dans le sens qu'ils souhaitaient.

Proposition de la Commission des pétitions

Dans l'attente de connaître le résultat du recours précité, la Commission des pétitions est d'avis de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication selon l'article 65 *litt. b)* RCCL et vous encourage à faire de même.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Peut-être un résumé, pour les personnes qui n'ont pas accès au texte. Je rappelle que les pétitionnaires, membres de la

¹³BCC 2004-2005, T. I (N° 7/I), pp. 593 ss.

Société de développement du Nord et résidents du quartier de la Pontaise, craignent d'une part que les clients de ce cabaret n'occasionnent des nuisances par leur présence et leurs allées et venues, et de l'autre, que l'existence d'un établissement de ce type ne favorise à son tour l'implantation de sex-shops dans un quartier qui, selon eux, pourrait alors se transformer en quartier «chaud».

Le président : – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir? Si ce n'est pas le cas, Madame la Rapportrice, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Avant de vous les communiquer, j'aimerais simplement préciser que la Municipalité a refusé ce changement d'affectation et que ce refus a fait l'objet d'un recours. Par conséquent, dans l'attente d'en connaître les résultats, la Commission est d'avis de renvoyer ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication, selon l'article 65 *litt. b)* du RCCL. Elle vous recommande de faire de même.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent de renvoyer à la Municipalité la pétition de la Société de développement du Nord, du groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux et consorts pour étude et communication sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A la quasi-unanimité, soit avec une abstention, vous avez accepté de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de la Société de développement du Nord et consorts (335 signatures) contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Motion de M^{me} Christina Maier: «Faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage»¹⁴

Développement photocopié

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lausanne s'engage en faveur du tri des déchets et incite la population à agir dans ce sens. L'actuelle campagne d'affichage

lancée par Gedrel SA¹⁵ «Trier ses déchets c'est penser à l'avenir» en témoigne, tout comme l'action de sensibilisation menée dans les écoles avec les «déchettes éducatives» (préavis N° 2003/37 «Agenda 21 : Education et formation»).

Toutefois, si le taux de recyclage des déchets ménagers s'améliore lentement (35,7% en 2002 et 36,9% en 2003), il reste très éloigné des objectifs fixés par la Confédération pour 2020 qui le chiffre à 60%. Un récent communiqué de la Ville paru sous le titre «Malgré une légère progression, le tri des déchets doit être encore amélioré» le souligne.

Les infrastructures permettant le tri des déchets existent certes déjà à Lausanne:

- La déchetterie de l'usine du Vallon offre la possibilité de trier la grande majorité des déchets recyclables. Cette déchetterie dispose d'un personnel compétent dans l'aide au tri (ce qui est essentiel car la tâche n'est pas toujours aisée!).
- Un nombre croissant d'immeubles mettent à disposition les quatre conteneurs de base (déchetts incinérables, verre, papier/carton et déchets végétaux crus).
- Des minidéchettes ont été installées dans des centres commerciaux ou grandes surfaces pour les déchets facilement triables (PET, piles principalement).

Toutefois, le nombre de centres de tri paraît insuffisant pour inciter la totalité des ménages lausannois à trier tous leurs déchets recyclables et les amener à bon port. Si, pour certains déchets comme le verre et le papier, la généralisation des conteneurs permet une couverture satisfaisante, il n'en va pas de même des déchets comme l'aluminium, le fer blanc, le PET, les piles ou les huiles par exemple. Or l'expérience montre que seule une mise à disposition élargie de centres de tri, d'accès facile et pratiques d'utilisation, contribue à augmenter le taux de recyclage des déchets. Trier ses déchets ne doit pas relever du parcours du combattant! Dans le cadre de la politique de développement d'une gestion efficace des déchets associée à la construction de l'usine Tridel, des améliorations sont à envisager par rapport à la situation actuelle.

Dans cette optique, il paraît urgent de créer de nouvelles structures de déchetteries de quartier (déchettes de base) à Lausanne, en envisageant également l'option d'un partenariat avec des entreprises privées. On peut d'ailleurs s'étonner que, malgré l'objectif du taux de recyclage de 60% fixé dans le cadre du concept d'optimisation de la gestion des déchets en lien avec Tridel, projet pourtant prioritaire pour la Ville, aucune dépense n'ait été prévue pour 2005 dans le Plan des investissements 2005-2006 pour la construction de déchetteries de quartier. Signalons que le Fonds pour le développement durable, dont les objectifs cadrent avec ces projets, pourrait être utilisé.

¹⁵Gedrel SA: société anonyme qui s'occupe de l'élimination des déchets de Lausanne et de onze communes voisines.

¹⁴BCC 2004-2005, T. II (N° 11), p. 99.

Cette motion suggère des pistes pour améliorer le taux global de recyclage des déchets dans les ménages, dans les grandes entreprises et dans l'Administration.

1. Pour améliorer le taux de recyclage dans les ménages :

- Etendre les heures d'ouverture de la déchetterie communale principale (actuellement la déchetterie du Vallon, qui sera intégrée par la suite à Tridel) :
 - adapter les heures d'ouverture aux disponibilités des ménages. Ouvrir la déchetterie au moins le samedi après-midi, et éventuellement le dimanche, quitte à fermer la déchetterie le matin en semaine (comme cela se pratique avec succès à la déchetterie du Nant-de-Châtillon dans le canton de Genève)¹⁶;
 - élargir la palette des déchets recyclables (cartouches d'imprimantes, capsules de café, etc.).
- Développer un partenariat avec les grandes surfaces en les incitant à généraliser dans toutes leurs succursales des conteneurs pour les déchets de produits qu'elles commercialisent (PET, aluminium, fer blanc, piles, huiles).
- Installer des déchetteries dans plusieurs endroits de la ville en choisissant la solution de gestion la plus adéquate après avoir étudié les coûts/bénéfices des deux options, l'une étant la gestion par la Commune, l'autre étant l'externalisation. (Plusieurs grandes Communes du canton de Genève ont mandaté une entreprise privée pour l'installation et la gestion de déchetteries¹⁷.)
- Inciter activement les propriétaires de logements à acquérir tous les conteneurs de tri des déchets, afin que toutes les allées d'immeubles (ou groupes d'allées pour les petits immeubles ou les maisons individuelles) en soient dotées.
- Améliorer le site internet de la Ville consacré au tri des déchets, si possible en collaborant avec d'autres Villes/Cantons ayant créé un site spécial à cet effet.

2. Pour améliorer le taux de recyclage dans les grandes entreprises.

Dans la ville de Lausanne, on dénombre 23 entreprises du secteur marchand (établissements uniques) de plus de 250 employés et 157 établissements employant entre 50 et 249 personnes. Il s'agirait d'encourager activement chaque grande entreprise à créer des centres de tri de déchets spécifiques, là aussi en étudiant l'option d'un partenariat avec des privés.

¹⁶Cette demande va dans le sens de celle figurant dans l'interpellation de M. Jean-Yves Pidoux « Pour des heures d'ouverture incitatives de la déchetterie du Vallon », à laquelle aucune suite positive n'avait été donnée (BCC 2002, T. II, pp. 591 ss.).

¹⁷Comme ceux commercialisés par la firme Serbeco qui s'occupe des installations de déchetteries dans plusieurs communes genevoises www.recyclage.ch

3. Optimiser la gestion des déchets dans l'Administration communale

Il s'agit également d'appliquer l'objectif de taux de recyclage des déchets de 75% dans l'Administration communale.

Pour le financement de ces projets, le recours au Fonds pour le développement durable devra être privilégié.

Le président : – Madame la Motionnaire, avez-vous quelque chose à ajouter ?

M^{me} Christina Maier (Hors parti) : – Non, Monsieur le Président. Mais je demande que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Le président : – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Vous désirez que votre motion soit transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport ? Il sera fait ainsi.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Christina Maier demandant de faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses¹⁸

Développement polycopié

D'année en année, force est de constater que la Municipalité, malgré des efforts notoires, rencontre des difficultés à présenter un budget tendant à l'équilibre des finances communales.

Report de charges Canton-Communes, mauvaise conjoncture, etc., peuvent être évoqués pour expliquer les difficultés rencontrées par la Municipalité dans cet exercice.

Mais il serait indélicat de ne pas reconnaître que le conseil communal porte également une lourde responsabilité, souvent par méconnaissance de l'impact financier de son vote, lors de l'adoption d'un préavis municipal, voire même lorsqu'il dépose une proposition par voie de motion.

¹⁸BCC 2004-2005, T. II (N° 14/I), p. 344.

Différents instruments d'analyse devraient être mis à disposition de l'ensemble des conseillers communaux, tels que, par exemple :

- une amélioration du système pour que le conseiller communal puisse avoir une vue d'ensemble de l'impact financier d'un préavis avant son adoption par le Conseil communal;
- l'introduction systématique d'une phrase, à la fin d'un préavis, donnant son incidence financière. Cela a été fait pendant quelque temps, mais a, semble-t-il été abandonné;
- un tableau informant, une à deux fois par an, où l'on en est dans les dépenses par rapport aux crédits votés, ainsi que l'évolution du solde de ces crédits;
- une situation par indicateur. Toutes les grandes Administrations ont des indicateurs pour connaître l'évolution périodique des dépenses réelles par rapport au budget voté pour l'année;
- la mention automatique des frais de fonctionnement découlant de tout nouvel investissement;
- une meilleure implication de la Commission des finances : celle-ci devrait examiner l'incidence sur les finances communales de toute demande de crédit extraordinaire excédant Fr. 500'000.–, et communiquer sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant.

La liste des mesures à prendre n'est pas exhaustive. Je laisse à la Municipalité le soin d'en proposer d'autres.

Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion préalable

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Le président : – Madame la motionnaire le demandait aussi... La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Nous sommes en présence d'une proposition de renvoi à une commission. Cinq conseillers soutiennent-ils cette requête ? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame Longchamp.

Motion de M. Fabrice Ghelfi pour des contrats de location respectueux de l'environnement¹⁹

Développement polycopié

En matière de protection de l'environnement, les locataires n'ont souvent qu'une étroite marge de manœuvre. En effet, si un locataire se sent concerné par les économies d'énergie, il lui est très difficile de prendre contact avec son propriétaire pour le convaincre qu'il faut changer de vieilles fenêtres, racheter une machine à laver le linge qui consomme moins d'eau ou d'électricité ou installer des cellules photovoltaïques sur le toit. En conclusion, les locataires (soit plus de 70% de la population lausannoise) n'ont malheureusement que des possibilités limitées d'action quand il s'agit de ménager le climat ou l'environnement.

A Bâle, une nouvelle voie est cependant explorée. Ainsi, dans un nouveau bâtiment (une ancienne fabrique de machines Sulzer Burckhard), les locataires ont non seulement signé un bail mais aussi une convention visant à élever la part des énergies renouvelables parmi les énergies consommées et à réduire la consommation électrique. Cette convention prévoit des engagements réciproques entre les locataires et le propriétaire. Les premiers utilisent des systèmes d'éclairage sobres en énergie ou des modérateurs de consommation d'eau. Le bailleur, quant à lui, équipe les éléments de chauffage de thermostats, utilise – lors d'une rénovation – des matériaux respectueux de l'environnement ou encore met à disposition un ou plusieurs véhicules en *car-sharing* (Mobility) plutôt que d'offrir des places de parc. Des efforts peuvent encore être entrepris notamment en augmentant les surfaces vitrées (offrant plus de lumière naturelle ce qui diminue le recours à la lumière artificielle) ou en posant des panneaux solaires. Globalement, chacun s'y retrouve car les économies réalisées bénéficient financièrement au propriétaire et à tous les locataires.

La Ville de Lausanne pourrait s'inspirer de cette expérience bâloise et en appliquer certains des principes en allant dans le sens d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Après analyse par le service concerné, ce type de bail écologique pourrait dans un premier temps être proposé sur une base volontaire à l'un ou l'autre des immeubles gérés par la Ville (au titre d'expérience pilote). Puis, en fonction des résultats obtenus, une extension de cette pratique pourrait être envisagée à chaque fois que possible.

Par conséquent, je demande par voie de motion :

1. Que la Municipalité étudie les modalités de mise en œuvre d'un programme d'économies d'énergie qui s'appuie sur la collaboration des locataires des immeubles du patrimoine financier de la Ville.
2. Une fois cette phase d'analyse aboutie, qu'elle mette en pratique une ou plusieurs expériences de bail écologique.

¹⁹BCC 2004-2005, T. II (N° 17), p. 636.

3. Que les résultats de cette expérience fassent l'objet d'une communication.

Je demande que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre motion ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Vous désirez que votre motion soit transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport ? Il sera fait ainsi.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Fabrice Ghelfi pour des contrats de location respectueux de l'environnement;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Evelyne Knecht pour une «charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville²⁰

Développement photocopié

Cette motion donne suite à la pétition de la Meute suisse, elle demande la création d'une commission ad hoc pour élaborer une «charte éthique» sur l'affichage publicitaire à Lausanne.

Il s'agit de veiller à ce que les affiches qui jonchent les murs de notre ville ne véhiculent pas de propos racistes (interdits) ou sexistes conformément au 3^e volet de la Charte d'Aalborg que la Municipalité a signée en 1998: participation au processus local d'Action 21.

Action 21 – Chapitre 24:

Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable

i) Programmes visant à éliminer les images négatives, les stéréotypes, les comportements et les préjugés persistants à l'égard des femmes, grâce à des réformes au niveau des structures sociales, des médias, de la publicité et de l'enseignement de type classique et non classique;

²⁰BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 796.

Etant donné que cette motion demande la création d'une commission ad hoc, à laquelle je pense qu'il serait souhaitable d'associer les pétitionnaires et les associations concernées, je demande donc que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion préalable

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Dans le cadre de cette discussion préalable, je souhaite évoquer un problème qui a déjà préoccupé le Conseil: celui d'autres affiches que celles incriminées ici et qui ont aussi été qualifiées d'obscènes. Il s'agit des affiches vantant le petit crédit, illustrées par des liasses de billets et sous-titrées par des propos, tels que: «Tout de suite, de l'argent pour mes loisirs.» Le Conseil a voté à ce sujet une résolution, je cite, invitant la Municipalité à revoir la convention d'affermage de la publicité qui la lie à la SGA afin d'élargir le champ des affiches choquantes soumises à autorisation et de l'étendre en particulier à celles qui prônent le petit crédit²¹.

M. le directeur des Travaux avait manifesté de la compréhension envers le problème soulevé et parlé de rencontres régulières avec les représentants de la SGA sur le thème «Affichage et société». Mais il ajoutait que l'on ne pouvait revoir l'affermage valable jusqu'en 2012. Pour ma part, je pense que cette convention peut être amendée par une clause qui ne remettrait pas en question le caractère économique du contrat.

Mais, aujourd'hui, M^{me} la motionnaire évoque une piste supplémentaire. Son objectif est toutefois très particulier. J'invite donc la Municipalité à élargir la réflexion et le champ des sujets qui devraient être soumis à la «charte éthique» que notre collègue appelle de ses vœux et qui ne devrait pas non plus être renvoyée à l'horizon 2012.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je reviens sur un sujet que nous avons déjà débattu. Nous envisageons ici d'instaurer un peu d'éthique. En politique, l'éthique implique notamment le respect des lois. Or, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, l'affichage de la SGA est illégal à près de 70%, en tout cas sur un échantillonnage de l'affichage dans mon quartier, ainsi qu'en d'autres endroits de la ville. Par conséquent, je suggère à la Municipalité de considérer le problème éthique du respect des lois et, quand elle examinera cette motion, d'intégrer cette réflexion dans cet examen.

M. Gilles Meystre (Rad.): – Pour donner corps au débat entamé ce soir, je propose que l'on renvoie cette motion à une commission.

²¹BCC 2003, T. I, pp. 751 ss.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – La motion de notre collègue Evelyne Knecht soulève quelques problèmes, tant au niveau de la forme qu'à celui du fond. Sur la forme, on nous demande de nous prononcer, alors que sur un sujet similaire, la pétition de La Meute suisse en l'occurrence²², nous n'avons pas reçu de réponse. A ce niveau, la motion me paraît prématurée. Ensuite, le souhait d'associer les pétitionnaires et les associations concernées pose également problème. Les travaux d'une commission ne sont pas publics et je ne pense pas qu'il y ait lieu d'instaurer une exception.

En ce qui concerne le fond, deux mots sont prononcés: raciste et sexiste. «Raciste» tout d'abord: les seules affiches susceptibles d'une interprétation à connotation raciste, ou incitant à une attitude raciste, émanaient récemment d'une frange Outre-Limmat du parti auquel j'adhère. Je les condamne et nous avons, nous les UDC lausannois, affirmé clairement notre opposition à ce qu'il faut bien appeler une dérive. J'espère donc que de tels faits ne se reproduiront pas et que l'incident soit clos.

«Sexiste» est beaucoup plus délicat et beaucoup plus difficile à cerner. La vue d'une belle femme est-elle répréhensible? Devons-nous emballer la gent féminine dans une charia purificatrice? Les poètes, les peintres, les sculpteurs et jusqu'à l'Écriture sainte, à laquelle je me réfère, tous ont vanté, loué, magnifié le corps de la femme. Il me semble qu'ils ont eu raison de le faire. Alors, entre une pudibonderie confinante à un féminisme étriqué et une incitation manifeste à une frénésie de consommation, je trouve la position municipale actuelle équilibrée et digne de confiance.

Pour toutes ces raisons, autant de forme que de fond, cette motion me paraît inutile et la Voie du Centre vous propose son rejet.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Je ne crois pas avoir dit que l'élaboration d'une telle charte était chose simple. Elle implique effectivement un vaste débat et il ne serait peut-être pas plus mal que cette motion aille en commission. D'autre part, je soutiens complètement la proposition de M. Ostermann, qui s'insère parfaitement à l'éthique, et je pense que ce thème peut être inclus dans cette motion et ce débat.

Le président: – La parole n'est plus demandée. Nous sommes en présence de la requête de transmettre cette motion à une commission. Cinq conseillers soutiennent-ils cette proposition? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame.

Motion de M. Marc Dunant:
«**Pour une maison de quartier à la Pontaise!**»²³

Développement polycopié

Suite à la fusion entre les paroisses réformées de Bellevaux et de Saint-Luc, la nouvelle paroisse s'est tournée vers différents acteurs du quartier et vers la Ville pour chercher des solutions qui permettent de donner vie différemment aux locaux de l'église de Saint-Luc, idéalement situés à la rue de la Pontaise.

Ces locaux accueillent déjà quatre fois par semaine des enfants pour le repas de midi dans le cadre d'un Apems, de même que des activités de la Maisonnette qui nécessitent une grande salle; ils abritent aussi nombre de sociétés ou de groupes qui s'y réunissent plus ou moins fréquemment. Cette église a besoin d'une sérieuse rénovation; un projet de transformation pour y accueillir le Théâtre pour enfants de Lausanne a obtenu le soutien de tous les partenaires concernés, mais n'a pas pu être concrétisé.

Le centre socioculturel de la Maisonnette, le plus ancien de notre ville, est à l'étroit dans des locaux peu adaptés et dispersés; le projet d'extension à la maison Piotet paraît abandonné et la situation actuelle n'est guère idéale, ni pour les animateurs, ni pour les personnes qui fréquentent le centre. La démarche Quartiers 21 a mis en outre en évidence l'importance pour les habitants de notre ville de disposer de lieux de rencontre dans les quartiers (cf. le rapport *Bien vivre ensemble dans les quartiers*).

Le haut du quartier dispose de magnifiques locaux au Bois-Gentil, mais il n'y a rien pour le secteur Valentin-Pontaise-Ancien-Stand; l'ouverture de la paroisse de Bellevaux-Saint-Luc à partager les locaux de Saint-Luc pourrait donc être l'occasion de créer une maison de quartier à la Pontaise. Cette maison mettrait à disposition de la paroisse réformée les locaux qui lui sont nécessaires, elle permettrait au centre socioculturel de la Maisonnette de regrouper ses activités sous un seul toit en bénéficiant d'un espace plus grand, tout en intégrant les multiples associations et groupes qui se réunissent déjà régulièrement à Saint-Luc.

La présente motion demande donc l'étude de la transformation de l'église de Saint-Luc en maison de quartier, en dialogue avec les différents partenaires concernés; ce dialogue justifie un délai de réponse d'une année.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Marc Dunant (Soc.): – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

²²BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 9 ss; T. II (N° 17), pp. 742 ss.

²³BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 796.

Discussion préalable

M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe): – Cette motion pose beaucoup de questions. Elle nous dit que la Maisonnette est trop petite. Je me demande pourquoi on ne fait rien à l'école Piotet. Le partage des locaux de Saint-Luc offre-t-il une bonne opportunité? Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est utile de la renvoyer à une commission afin de trouver la meilleure des solutions.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Proposition est faite de transmettre cette motion à une commission. Cinq conseillers soutiennent-ils cette requête? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Monsieur.

Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper et de MM. Filip Uffer et Fabrice Ghelfi:
«Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne»²⁴

Développement polycopié

Le vieillissement de la population lausannoise est une réalité. Il se manifeste d'une part par la croissance du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et d'autre part par l'augmentation de l'espérance de vie.

Concernant le premier de ces deux aspects, on observe aujourd'hui que la population lausannoise compte 17% de personnes de 65 ans et plus et que cette proportion devrait s'accroître de façon importante au cours des quatre premières décennies du XXI^e siècle pour culminer aux environs de 25% en 2035. Quant à l'espérance de vie, elle est influencée par les progrès de la médecine, de la nutrition et de l'hygiène de vie; autant de facteurs qui ont permis de «gagner» deux ans de vie depuis 1990. Aujourd'hui, l'espérance de vie à la naissance est 83,3 ans pour les femmes et de 77,4 ans pour les hommes.

Les démographes appliquent des indicateurs de qualité sur les années de vie gagnées. Ainsi, en moyenne, à l'âge de 65 ans, une femme peut espérer vivre 21 ans dont 18 sans incapacité et un homme peut compter sur 15 ans de vie dont deux sans incapacité.

C'est donc un fait: la santé des personnes âgées continue de s'améliorer. Partant, elles peuvent vivre plus longtemps dans leur domicile privé, même dans le quatrième âge. Par contre, on constate de plus en plus souvent qu'elles y souffrent de solitude puisque la moitié des octogénaires vivent seuls et 80% d'entre eux sont des femmes.

L'Etat, au travers de sa politique de santé publique, assure le passage de la vie autonome à la vie dépendante d'abord

par son soutien aux structures de maintien à domicile. Or, la lourdeur et la complexité des situations à prendre en charge augmentent et ce, parfois, en l'absence de tout entourage (famille et proches). De plus, la politique des hôpitaux de réduire au maximum les durées de séjour conduit les centres médico-sociaux à prendre en charge des personnes de manière très intensive (suivis posthospitaliers, soins palliatifs). Lorsque les soins à domicile atteignent leurs limites, les personnes âgées sont orientées vers des structures plus médicalisées (hôpitaux, EMS). Cela concerne majoritairement des personnes âgées de plus de 90 ans.

La prise en charge de la dépendance aux âges avancés s'oriente de nos jours de plus en plus vers le développement de structures d'aide à domicile afin de favoriser une autonomie résidentielle. Le maintien de cette autonomie est devenu un objectif central de la politique de santé publique des aînés dont l'un des enjeux est l'aménagement de l'environnement immédiat. La perte, progressive ou brutale, des capacités physiques ou psychiques, ou, plus tard, le décès du conjoint, représentent des moments difficiles à vivre. Cette phase est d'autant plus pénible à supporter si le logement et l'environnement direct (proximité des commerces et des services médicaux et paramédicaux) ne sont pas adaptés.

L'entrée en EMS représente l'unique possibilité de prise en charge pour une partie des personnes concernées. Or, la région lausannoise souffre d'une grave pénurie de lits et la Commune ne dispose d'aucune compétence pour améliorer la situation.

A Lausanne, la solitude touche une part croissante de la population âgée à cause d'un réseau familial restreint, de perspectives de soutien aléatoires. Il importe dès lors de favoriser les réseaux de voisinage, de renforcer les systèmes d'aide et de soutien à domicile assurant le bien-être jusqu'aux âges les plus avancés, d'aménager des services de communauté, de concrétiser un urbanisme anti-«ghetto».

La demande en logements adaptés, dans un cadre adéquat et sécurisant, va assurément croître dans le futur. L'offre en logements doit évoluer au rythme du vieillissement de la population et de ses besoins. Il faut donc imaginer des formules associatives ou de cohabitation adaptées aux moyens financiers des classes d'âge concernées. Un cofinancement public et privé pourrait favoriser cette nouvelle forme d'habitat.

De nouveaux projets voient le jour, à Zurich notamment, et tendent à promouvoir l'idée d'une nouvelle forme de logement pour la deuxième moitié de la vie. Concernant la tranche des 60-70 ans, une formule de logements autonomes en communauté représente une alternative à la vie dans un logement devenu trop grand et peu adapté aux futurs besoins des seniors. Il s'agit ici de favoriser la construction de logement dont les normes architecturales facilitent l'intervention des soins à domicile et permettent aux locataires d'y rester jusqu'à la fin de leur vie.

²⁴BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 796.

L'habitat groupé sécurisé (ou HGS) pourrait représenter une autre alternative. Il s'agit d'un ensemble de logements individuels adaptés pour les handicaps et offrant des possibilités de contacts, d'échanges et d'animations diverses. Une surveillance 24 heures sur 24 doit y être assurée et les soins seraient fournis par les services de soins à domicile, voire par du personnel engagé à cet effet (si il y a suffisamment de personnes dont l'état de santé nécessite des soins). Par rapport à un EMS, l'HGS vise à réduire les surfaces communes en faveur des espaces privatifs. Par rapport à un logement protégé, l'HGS – grâce à sa conception et à l'offre adaptée de services – permet d'y rester jusqu'à leur décès.

Il serait donc opportun de créer un environnement propice au bien-être des plus âgés, notamment par une offre de logements mieux adaptés, voire sécurisés. Il s'agit par là d'éviter un déménagement aux derniers moments de l'existence, souvent difficile à vivre et d'offrir une alternative à l'hébergement médico-social classique.

Cette motion souhaite que Lausanne s'implique davantage et participe activement aux nouveaux besoins des plus âgés de nos concitoyens. Elle pourrait dans le cadre de sa politique de logement (subventionné ou dans le marché libre) favoriser la construction de ces nouveaux modèles d'habitat en collaboration avec les associations concernées. Le Canton – qui a intégré le concept de HGS dans son rapport de politique sanitaire – pourrait être associé aux travaux par l'entremise du Service de la santé publique.

Nous demandons que cette motion soit renvoyée en commission.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : – Peut-être une introduction. Cette motion souhaite que Lausanne s'implique davantage et participe activement aux nouveaux besoins des plus âgés de nos concitoyens. Elle pourrait, dans le cadre de sa politique du logement, favoriser la construction de ces nouveaux modèles d'habitat en collaboration avec les associations concernées. Le Canton, qui a intégré le concept HGS dans son rapport de politique sanitaire, pourrait être associé aux travaux par l'entremise du Service de la santé publique. Pour clarifier éventuellement l'étendue de l'implication d'une telle proposition sur le plan communal, nous demandons le renvoi de cette motion à une commission.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion préalable

M^{me} Nicole Grin (Lib.) : – Je ne vais pas m'exprimer sur le fond de cette motion, mais sur un phénomène récurrent. Depuis quelque temps, on voit fleurir des motions aux auteurs multiples, ou des rapports-préavis multipacks présentés par la Municipalité et répondant à plusieurs motions

simultanément. Ce qui pose le problème du nombre de représentants des groupes dans les commissions examinant ces objets. Je souhaiterais que le Bureau se détermine à ce propos. L'usage qui veut que les motionnaires participent aux commissions traitant de leur motion peut complètement fausser les rapports de force. Il me semble que le Bureau devrait se pencher sur ce problème lorsqu'il désignera les membres habilités à faire partie de ce genre de commissions.

Le président : – Merci, Madame. Nous prenons note de votre proposition. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Madame la Motionnaire, vous souhaitez que cette motion soit transmise à une commission ? Cinq conseillers soutiennent-ils cette requête ? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame. (*Remarque en aparté :* « Les motionnaires »...) Les motionnaires ? Non, parce qu'une seule personne en fera partie de droit, la première de la liste.

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Lausanne et olympisme : l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique ? »²⁵

Développement

M. Gilles Meystre (Rad.) : – Le 22 février dernier, la presse vaudoise annonçait le départ de la Fédération internationale de luttes associées (FILA) en direction de la Riviera. Première grande instance sportive à s'installer à Lausanne en 1965, celle-ci a en effet choisi de déménager au château du Châtelard de Corsier, au mois de septembre prochain. Outre les pertes économiques qu'entraînera cette décision, on ne peut que déplorer son impact négatif sur l'image de Lausanne, capitale olympique. Conjugée aux propos peu amènes des dirigeants de la FILA au sujet des relations entretenues avec le Service des sports de la Ville, ce nouvel épisode laisse augurer du pire pour l'avenir olympique de Lausanne.

Aussi, après :

- avoir été à l'origine de la construction d'une Maison du sport international ;
- avoir exigé un Plan directeur du sport ;
- avoir dénoncé avec vigueur les bavures et tergiversations relatives à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur au président Samaranch ;
- être intervenus avec succès pour que le château de Béthusy puisse bénéficier aux acteurs de l'olympisme et non à l'Administration ;

²⁵BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 797.

- avoir tout mis en œuvre pour réactiver le projet de piscine olympique;
- avoir sauvé le LHC par une solution susceptible de trouver une majorité;

les Radicaux lausannois s'interrogent: en matière de sport, la Municipalité aurait-elle besoin d'une petite piquêre d'EPO (énergie politique)?

Pour pouvoir affiner (voire corriger) ce diagnostic, le sous-signé demande donc à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Depuis quand la Municipalité est-elle au courant des projets de déménagement de la FILA?
2. Quelles mesures a-t-elle prises pour éviter son départ?
3. Quels immeubles, voire quels terrains, a-t-elle proposés à la FILA?
4. Quelles sont les missions dévolues au Service des sports de la Ville de Lausanne vis-à-vis des fédérations olympiques?
5. Quel est l'état des relations entre la Ville et les autres fédérations olympiques établies à Lausanne?
6. Quelle est la volonté politique de la Municipalité et quelles mesures entend-elle prendre pour éviter de nouveaux départs?

Le soussigné remercie d'avance la Municipalité pour la précision de ses réponses.

Le président: – Je donne la parole à M. Jean-Jacques Schilt pour la réponse de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Vous avez pu prendre connaissance du contenu de cette interpellation urgente, il y a déjà un peu plus de quinze jours, dans *24 heures* à qui l'interpellateur avait transmis son texte, je pense. La Municipalité s'étonne de cette manière d'appliquer l'article 60 du Règlement du Conseil communal concernant l'interpellation urgente et son développement. Elle ne peut que la regretter. Cela dit, avant de répondre précisément aux questions posées, je crois qu'il est utile de saisir cette occasion de vous communiquer quelques informations sur ce que nous faisons pour les fédérations sportives internationales résidant à Lausanne et celles que nous cherchons à y faire venir. La plupart de ces actions sont faites, je le souligne, en totale collaboration et concertation avec le Canton essentiellement, parfois même avec la Confédération.

Une énumération de toutes les manifestations, réunions et séances tenues régulièrement avec l'ensemble des fédéra-

tions, en principe lausannoises, mais plus généralement du canton – puisque ces opérations sont concertées avec le Canton, qui doit veiller à traiter équitablement les fédérations, qu'elles soient établies sur le territoire politique de la commune de Lausanne ou des communes voisines, voire jusqu'à Nyon – vous en dira plus:

- Réunion annuelle des fédérations avec les représentants de la Confédération, du Canton et de la Municipalité.
- Deux fois par an, réunion avec les dirigeants sportifs lausannois, organisée conjointement avec le CIO, la Ville et les fédérations.
- Nous avons élaboré des conditions cadres relatives à l'entrée en Suisse, aux autorisations de séjour et de travail, aux douanes, à l'acquisition d'immeubles, ainsi qu'à la fiscalité – impôts directs et TVA en particulier –, données fournies par les Autorités du Canton de Vaud et celles de la Ville de Lausanne, en étroite collaboration avec la Confédération, la plupart de ces mesures relevant de compétence confédérale.
- Création d'un site internet destiné uniquement aux fédérations internationales, ainsi qu'à leurs employés. Ce site présente les conditions cadres, ainsi que les nombreux renseignements pratiques, utiles à l'implantation d'une organisation internationale sportive dans le canton de Vaud.
- Avec cette innovation pour le week-end prochain: la première édition de la «Rencontre des neiges» du Comité international olympique, des fédérations et organisations internationales sportives, organisée à l'initiative de Lausanne Tourisme et de l'Office du tourisme du canton de Vaud et à laquelle nous allons certainement participer – on peut y faire du ski!
- A signaler encore, le hasard du calendrier le veut ainsi, que nous venons de fêter l'installation d'une nouvelle fédération internationale à Lausanne: la Fédération internationale de hockey sur terre, dont nous avons reçu à la maison de Mon-Repos les dirigeants samedi, soit il y a dix jours.

Nous pratiquons donc une politique active dans ce domaine. Simplement, j'aimerais vous préciser à quel monde, ou plus exactement à quelle concurrence nous avons affaire. J'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion de vous dire combien le milieu du sport fait l'objet de convoitises de par le monde. De nombreux pays, villes, régions, conscients de l'apport économique qu'il représente, de son apport d'image aussi, sont prêts à mettre sur la table des sommes considérables qui font que, honnêtement, nous jouons «quatre ligue en dessous»! A titre d'exemple: l'automne passé, nous étions candidats pour accueillir la Fédération internationale de badminton, une petite fédération. Actuellement, elle occupe une douzaine d'employés. Et selon ses projets de restructuration, elle va passer à cinq ou six collaborateurs. Nous nous sommes trouvés confrontés à la concurrence de deux villes: Kuala Lumpur et une ville de Corée – bien connue! – qui s'appelle Busan. Que mettaient

sur la table ces Villes? Eh bien, Kuala Lumpur, qui a finalement emporté le morceau, offrait 500'000 dollars US par an pendant quatre ans, plus une fois 600'000 dollars pour des billets d'avion, plus 100'000 dollars pour le déménagement. La Corée – Busan – n'offrait que 700'000 dollars par an pendant quatre ans. Grâce à l'appui du Canton, nous offrons deux années de loyer gratuit pour les trois bureaux dont elle avait besoin. Inutile de dire que nous n'avons pas cette fédération à Lausanne et qu'elle a choisi Kuala Lumpur!

Je pourrais allonger la liste en vous parlant encore des offres pour le congrès de Sportaccord, que nous avons obtenu l'année dernière et que nous espérons accueillir tous les deux ans. Nous nous étions concertés avec le Canton et la Confédération. Il se trouve que les organisateurs de ce congrès, qui prend de plus en plus d'importance, iront cette année à Berlin. Ils ont obtenu de cette Ville un «cachet» – si je puis dire – d'un million d'euros, en plus de toutes sortes de facilités. L'année prochaine, ils iront probablement à Séoul, qui leur a offert 3 millions de dollars, cette fois.

Voilà à quoi nous sommes confrontés. Je veux bien que les Radicaux nous annoncent, selon M. Meystre, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils demandent que nous fassions dans le domaine du sport. Nous en faisons beaucoup. Heureusement que nous avons quelques autres atouts que l'argent et que les fédérations ou organismes, qui doivent vivre aussi, sont parfois sensibles aux charmes de Lausanne, capitale olympique. Mais nous avons les moyens d'un petit pays, d'une petite ville, face à des appétits, des offres sans commune mesure avec ce que nous pouvons proposer. Cela dit, après avoir brossé rapidement le tableau – je pourrais encore vous livrer quelques anecdotes du même type, mais j'y renonce puisque je crois que les cas évoqués suffisent – je réponds aux questions posées.

1. Depuis quand la Municipalité est-elle au courant des projets de déménagement de la FILA?

Elle n'en était pas au courant. Nous avons rencontré, il y a deux ans, le président de la FILA. Nous lui avons proposé d'emménager dans la future Maison du sport international. Il nous avait déclaré de manière péremptoire qu'il n'était pas question qu'il déménage, puisque la fédération était propriétaire des bureaux qu'elle occupait. Nous savions, par ailleurs, qu'elle était en discussion avec l'UCI afin de s'établir à Aigle et de construire, à côté du vélodrome, une salle pour d'autres sports. L'UCI a appris comme nous par la presse, semble-t-il, que le projet en préparation pouvait être relégué dans un tiroir, car la FILA logerait dans une maison sur les hauts de Vevey.

2. Quelles mesures a-t-elle prises pour éviter son départ?

Aucune, car nous n'en étions pas informés et n'avions que la déclaration catégorique qu'elle ne voulait pas déménager à la Maison du sport international, puisqu'elle était propriétaire de ses bureaux.

3. Quels immeubles, voire quels terrains, a-t-elle proposés à la FILA?

La MSI, mais il y a deux ans, lorsque nous avons contacté toutes les fédérations pour présenter le projet.

4. Quelles sont les missions dévolues au Service des sports de la Ville de Lausanne vis-à-vis des fédérations olympiques?

Il s'agit de maintenir des relations régulières. Je vous en ai cité quelques exemples tout à l'heure. Je précise encore que l'une de nos fonctionnaires est plus particulièrement déléguée auprès des fédérations. J'ai entendu samedi, il y a dix jours, les dirigeants de la Fédération de hockey sur terre se féliciter de l'action qu'elle avait entreprise, notamment pour trouver des logements, des permis, etc. Je crois qu'elle travaille avec efficacité et qu'elle continuera à le faire.

5. Quel est l'état des relations entre la Ville et les autres fédérations olympiques établies à Lausanne?

Elles sont excellentes et régulières.

6. Quelle est la volonté politique de la Municipalité et quelles mesures entend-elle prendre pour éviter de nouveaux départs?

La volonté est claire, me semble-t-il. Nous souhaitons le maintien des fédérations établies à Lausanne. Nous souhaitons en accueillir d'autres. A cet égard, nous avons d'ailleurs quelques démarches en cours. Je ne dis pas qu'elles aboutiront toutes, mais probablement que l'une ou l'autre se réalisera. A part cela, il faut tout de même relativiser. On ne peut pas parler région et déplorer «le départ» – entre guillemets – d'une fédération qui achète une belle maison à Renens, par exemple. C'est arrivé il y a trois ou quatre ans. Ou qui va à Corsier ou Corseaux, à l'autre bout du monde... C'est comme si elle était restée à Lausanne, capitale olympique!

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Gilles Meystre (Rad.): – L'impression dominante est que le directeur des Sports essaie de renvoyer en corner et de quasi dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Loin de moi, bien sûr, et loin des Radicaux l'idée de sombrer dans le catastrophisme. Vous l'avez dit, si la FILA quitte Lausanne, elle reste dans le canton. Négatif à l'échelle locale, le bilan est donc stable à l'échelle régionale. Néanmoins, il est utile de rappeler que la Fédération internationale des échecs et la Fédération mondiale de taekwondo ont toutes deux quitté notre ville ces deux dernières années. A défaut de catastrophisme, et quand bien même nous venons d'accueillir la Fédération internationale de hockey sur terre, il me semble donc légitime de nourrir des inquiétudes. Trois à un en défaveur de notre Ville, tel est en effet le score du match à l'heure actuelle.

Une fédération qui déménage, c'est un peu comme un être cher qui s'en va. Ce sont de nombreuses années de vie commune qui prennent fin, c'est une absence qu'il est difficile de combler de si tôt. D'autant plus difficile que d'autres Villes, et vous l'avez dit, Monsieur le Directeur, offrent des ponts d'or sous forme de billets d'avion, de facilités de logement et d'argent pour accueillir certaines fédérations. Nous ne demanderons jamais à la Municipalité d'entrer dans de pareilles tractations. Elles ressemblent davantage à des mœurs de gangst... de capitalisme frénétique qu'à l'esprit de Coubertin... (*Brouhaha.*) Mais bon sang, à défaut d'argent, donnons de l'énergie pour sauvegarder ce capital image que constitue notre statut de capitale olympique! Lorsqu'on apprend, par voie de presse, que le Service des sports roupille, nous sommes en droit de nous inquiéter. Faut-il rappeler ici que notre statut de capitale olympique n'a pas été proclamé? C'est un honneur qu'il faut mériter et une obligation d'être au top en permanence.

Or, vous ne dites rien au sujet des critiques émises à l'égard du Service des sports. A l'heure où pourtant, vous le reconnaîtrez vous-même, les enchères risquent de monter, vous esquissez bien peu de pistes pour faire face à cette réalité. Existe-t-il des bâtiments de réserve pouvant être mis à la disposition des fédérations olympiques? Des terrains disponibles, des aménagements à trouver pour éviter de nouveaux départs? Nous restons sur notre faim.

Je ne déposerai pas de résolution, mais j'espère vivement que notre Administration soit réellement consciente des enjeux. Des emplois, des retombées économiques et touristiques dépendent de notre statut de capitale olympique. En cas de nouveau départ, les Radicaux ne manqueront donc pas de prescrire, à qui de droit, une petite piqûre de rappel.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je pose une question à l'interpellateur: le cas échéant, serait-il prêt à voter un budget visiblement de l'ordre de Fr. 500'000.– à Fr. 1 million par année, mis à la libre disposition de la Municipalité, pour pouvoir régater avec ces fameuses Villes du monde, qui courtisent et tentent de nous voler les fédérations sportives installées à Lausanne?

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Quand on veut parler sport et afficher les scores – trois à un, deux à zéro... je ne sais d'ailleurs quel est ce soir le score du LHC... si quelqu'un dans la salle le connaît, il serait bien qu'il nous en informe! –, il faut préciser quelle est l'échelle de temps, depuis quand l'on compte. Car je pourrais citer le nombre de fédérations nouvelles arrivées, disons dans les cinq dernières années, et quelques informations à l'appui. Il y a ce qui paraît sur Internet et la réalité.

La Fédération du taekwondo est partie, dites-vous? Mais elle n'était jamais arrivée! Elle a loué des bureaux, qui n'ont pas été occupés. Pourquoi? Le président de cette fédération, M. Kim – qui a failli être élu président du CIO, ce qui aurait été notre plus grand malheur – a défrayé la

chronique et est actuellement en prison. Ce qui explique peut-être que cette fédération ne soit plus à Lausanne. Mais je le répète, si elle était présente sur le papier, toutes relations avec elle n'étaient guère possibles, car dès le départ, personne n'occupait ses bureaux.

Effectivement, la Fédération d'échecs, qui n'est d'ailleurs pas une fédération olympique, a quitté Lausanne. Mais là aussi, sachez qu'elle était essentiellement financée par un monsieur dont j'ai oublié le nom, qui était président-dictateur – il faut que je pèse mes mots... – de Kalmoukie. Lui également, si j'ai bien suivi les événements, subit quelques ennuis après avoir porté beau et roulé dans quatre Mercedes en même temps... Il faut donc relativiser l'importance du score. Je regrette un peu de livrer publiquement ces renseignements, mais c'est une réalité qu'il faut connaître. Heureusement, ce sont des cas rares et toutes les autres fédérations fonctionnent très bien. Nous sommes très heureux qu'elles soient là. Elles sont très sérieuses. Même si l'une ou l'autre l'est un peu moins peut-être.

Je voudrais quand même insister encore sur un point relatif à des accusations graves, que je ne peux laisser passer. Ce n'est pas parce que votre journal favori rapporte les paroles d'un président de fédération qui dit, ou qui aurait dit que «le Service des sports roupille», que ce qu'il dit est vrai. Je viens de vous démontrer qu'il est au contraire extrêmement actif et que les relations de confiance sont très positives et régulières. Il n'y a donc rien à redire là-dessus. Personnellement, j'aurais apprécié – mais peut-être que je roupillais aussi! – que le président dont j'ai précédemment parlé me lance un coup de fil disant: «Quand vous êtes venu me trouver, je vous ai dit qu'il n'était pas question que l'on quitte Lausanne, étant propriétaire de nos bureaux. Finalement, on réalise une bonne affaire en les revendant. Et l'on a trouvé un château – c'est la mode dans quelques fédérations – et voilà.» Il ne l'a pas fait, on ne peut pas lui en vouloir, il n'avait d'ailleurs pas l'obligation de le faire. En revanche, il ne devait pas dire que «le Service des sports roupille», parce que ce n'est pas vrai.

Enfin, je précise que nous poursuivons une prospection forte pour la Maison du sport international en construction, qui s'ouvrira malheureusement avec un peu de retard. Ce qui ne facilite guère nos relations avec les fédérations. Nous pensions qu'elle s'ouvrirait déjà l'été prochain, ensuite nous avons parlé de décembre et maintenant nous disons été 2006 – il va se passer bien des choses en été 2006. Peut-être pas toujours tout ce que la presse dit, le suspense demeure... On ne sait jamais! Certaines affirmations méritent parfois discussions, réflexions – je ferme la parenthèse. Retard dû à un recours du façadier déposé au Tribunal administratif, lequel a rendu avec rapidité son jugement. Mais nous avons tout de même perdu cinq mois. D'où l'été 2006, cette fois c'est sûr. Et nous avons encore de la place. Nous faisons donc une campagne de prospection auprès des fédérations, ici et ailleurs. Aujourd'hui, nous avons loué près des trois quarts de la Maison. Il nous reste donc un petit quart disponible et nous comptons bien,

d'ici à l'été 2006, avoir trouvé des associations sportives, des fédérations pour occuper l'entier du bâtiment. Ce qui prouvera, à tous ceux qui veulent bien le voir, combien nous sommes dynamiques! Ce sera ma conclusion.

M. Gilles Meystre (Rad.): – Cela devient désormais une habitude. Au lieu d'avoir des réponses relativement sérieuses, on obtient des réponses sarcastiques lorsqu'on s'adresse à cette direction. Mais peu importe, je retiens qu'une volonté politique existe. Le temps dira si elle existe réellement, si l'effort fait pour maintenir les fédérations et pour en accueillir de nouvelles est efficace. Nous prenons note et ne manquerons pas de demeurer attentifs.

Le président: – L'interpellateur n'ayant pas déposé de résolution, cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Lausanne et olympisme: l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique?»;
- où la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public?»²⁶

Développement

M. Grégoire Junod (Soc.): – Le 9 février dernier, nous avons appris – la presse s'en est fait l'écho le lendemain – que Tvrl, ICI TV et Canal Nord Vaudois allaient dans un avenir proche fusionner pour donner naissance à une nouvelle télévision régionale cantonale: *Vaud TV SA*. Cette nouvelle chaîne devrait être contrôlée à raison de 35% par Tvrl, de 15% par ICI TV, de 15% par Canal Nord Vaudois et de 35% par le groupe Edipresse.

Si l'on en croit *24 heures* du 10 février 2005, la motivation première de cette fusion tiendrait à la nécessité de s'adapter au futur cadre légal défini par le projet de révision de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), projet qui limitera fortement le nombre de concessions de service public attribuées à des télévisions locales. L'enjeu principal consisterait donc à procéder à des regroupements afin de pouvoir espérer bénéficier d'ici à deux ans d'une concession et d'une partie de la manne financière distribuée par l'OFCOM.

Reste à savoir quelles conséquences cette évolution pourrait avoir sur les programmes actuellement offerts au public. Tvrl a été créée par la volonté des pouvoirs publics, avec la ferme intention de doter la région lausannoise d'une chaîne susceptible de jouer un rôle de service public local. Or la future société anonyme Vaud TV perdra son caractère public puisque les acteurs privés, entre Edipresse et ICI TV, contrôleront 50% du capital de la chaîne. Ces changements seront-ils sans conséquences? On peut en douter.

L'entrée prévue d'Edipresse à hauteur de 35% du capital de la future chaîne n'est en tous les cas pas là pour nous rassurer. Dans un entretien à l'*Hebdo* du 17 février 2005 dernier, Tibère Adler, le directeur général d'Edipresse explique que les chaînes locales romandes ont quelque peine à exploiter leur potentiel publicitaire et que le regroupement prévu vise avant tout à mieux rentabiliser la publicité. En parallèle à cette prise de participation, Edipresse a d'ailleurs créé une nouvelle régie publicitaire Ecran.Pub SA, chargée des contrats de Tvrl, de Canal Nord Vaudois et d'ICI TV. Edipresse a d'ailleurs d'ores et déjà annoncé «qu'après la création de Vaud TV et la disparition des diffuseurs locaux, Ecran.Pub SA assurera la commercialisation du nouveau diffuseur cantonal». Edipresse sera donc à la fois copropriétaire de la chaîne mais également son principal client, à travers sa régie publicitaire Ecran.Pub SA. On peut sérieusement se demander si cette confusion des rôles sera vraiment sans impact sur le contenu et la mission de service public de la future chaîne cantonale. D'autant plus que Tibère Adler ne cache pas que la collaboration avec les pouvoirs publics sera difficile; toujours dans l'*Hebdo*, il explique qu'il faut bien admettre, sans vouloir remettre en cause la mission publique des chaînes locales, que leurs programmes, en particulier la diffusion de débats parlementaires, ne sont pas toujours garants d'une bonne audience.

Cela étant dit, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner précisément sur l'impact qu'aura la création de la future chaîne Vaud TV sur la ligne rédactionnelle et les programmes actuellement diffusés par Tvrl?
2. Quelles garanties la Municipalité peut-elle nous donner quant à la définition d'un mandat clair de service public? Comment celui-ci sera-t-il cas échéant défini? Quel rôle la Ville pourra-t-elle jouer dans ce processus et quelles exigences pourra-t-elle formuler?
3. Vaud TV SA ne sera plus majoritairement contrôlée par les pouvoirs publics. La Municipalité ne craint-elle pas cette évolution?
4. N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter du poids futur d'Edipresse dans la future chaîne vaudoise? Son futur rôle de copropriétaire et de client n'est-il pas contradictoire avec la mission d'une chaîne de service public?

²⁶BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 797.

5. A l'heure actuelle, les habitants des différents réseaux câblés de la région lausannoise participent dans une fourchette de Fr. 0.70 à Fr. 0.95 par mois et par raccordement au financement de Tvrl. Une augmentation de ces montants a-t-elle été envisagée afin d'offrir à Tvrl une plus grande marge de manœuvre financière? Une solution de ce type n'aurait-elle pas permis aux pouvoirs publics de jouer, dans la future Vaud TV SA, le rôle d'investisseur qui incombera finalement à Edipresse?
6. Le 9 février dernier, les différents partenaires concernés ont signé une lettre d'intention. Quel est à ce jour l'état d'avancement réel des travaux? D'autres alternatives sont-elles encore possibles?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Le président : – Je donne la parole à M. le syndic pour la réponse de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord, quelques préliminaires avant d'en venir à la Loi fédérale sur la radio et la télévision, ainsi que ses conséquences. Je voudrais rassurer ce Conseil: M. Tibère Adler se trompe lorsqu'il dit que la diffusion des débats parlementaires n'est pas garante d'une bonne audience. Depuis de nombreuses années, les Conseils communaux et le Grand Conseil – mais surtout les Conseils communaux – détiennent une palme d'audience. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les commentaires soient toujours généreux le lendemain, mais c'est un autre problème!...

Je voudrais également préciser qu'une concession existe et qu'elle prévoit que le contrôle par les pouvoirs publics est un simple contrôle de mission de service public. Pour Tvrl, cette mission consiste à diffuser obligatoirement, c'est prescrit dans la charte, un certain nombre de séances des Conseils communaux, du Grand Conseil, ainsi que les débats lorsque des sujets de votations communales ou cantonales les suscitent. Voilà résumée la mission de service public. S'ajoute encore la mission de diffusion d'un journal d'informations, effective depuis de nombreuses années déjà. Les autres émissions – variétés, reportages, etc. – parfois réalisées par des tiers, ne correspondent actuellement déjà pas à une pure définition de service public.

Venons-en maintenant à la situation dans le canton: Cablecom a racheté, avec l'aide du Canton de Vaud et de la Romande Energie, 65% du capital des réseaux qui appartenaient auparavant à la Romande Energie. Pour des raisons d'assainissement financier, elle a purement et simplement renoncé à tout paiement pour des chaînes de télévision locales dès le début 2005, parce que les contrats souscrits depuis plusieurs années arrivaient à terme. Ce qui pose un réel problème à Tvrl, qui s'est trouvée du jour au lendemain avec des pertes supérieures à Fr. 100'000.–, Cablecom ayant racheté les parts des téléreseaux de l'Est

lausannois, alors que les contributions à ces téléreseaux étaient tombées depuis le début de cette année. On constate ce même effet sur d'autres secteurs. Il est possible qu'il faille même légèrement augmenter la contribution de ce qui subsiste – la région lausannoise et l'Ouest lausannois – pour permettre à ces télévisions de survivre jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi. D'autre part, nous obtenons également des subventions de l'OFCOM, mais le principe des subventions fédérales est d'être fixées pour être ensuite coupées deux fois dans le courant de l'année, ce qui est la meilleure manière de sécuriser un budget!... En ce moment, nous vivons donc une situation financière plutôt délicate, pénalisée par ces deux facteurs. A Tvrl, elle est en tout cas sous analyse. Je n'exclus pas que nous devions contribuer à l'appoint d'un pont, mais aucune décision n'est encore prise aujourd'hui.

La Loi fédérale sur la radio et la télévision prévoit la situation suivante: comme M. l'interpellateur l'a dit, dix à douze télévisions sur l'ensemble de la Suisse recevront une concession. Cela signifie que la région lausannoise n'a d'ores et déjà pas une taille suffisante. En gros, la taille cantonale serait approximativement adéquate. Dans cette optique, si nous déposons une demande de concession strictement limitée à la région lausannoise, nous ne serions pas agréés par manque de représentativité sur le nombre de dix à douze. Hors Lausanne, que trouve-t-on? La Ville d'Yverdon qui, toute seule dans sa région, soutient Canal Nord Vaudois, avec une aide marginale de deux autres Communes. Et Cablecom en maints endroits ne paie rien, étant propriétaire de tous les anciens réseaux de la Romande Energie, grâce à une décision de celle-ci et du Conseil d'Etat de l'époque, de M. Favre pour être précis. Alors que, tant sur la région Ouest lémanique que sur la Riviera, les Communes ne paient rien. Lorsqu'elles ont été sollicitées au moment du rachat ou de la fusion de l'*Est vaudois* et de *24 heures* – groupe Edipresse –, elles ont systématiquement refusé toute participation financière, invoquant qu'il s'agissait d'une entreprise privée et que cela ne les concernait pas. Parfois, l'une d'entre elles entrait en matière, mais vu les «religions» régionales, si Montreux disait «oui», Vevey disait «non» et réciproquement. Ce qui signifie que nous nous trouvons effectivement dans un îlot: Urbatel d'une part, le service SIE SA de l'Ouest lausannois qui continue à participer avec les quatre Communes présentes, et puis Yverdon autour de Canal Nord Vaudois, d'autre part. Partout ailleurs, il n'y a à peu près rien en la matière, donc un territoire à conquérir. Selon certaines déclarations, le groupe Hersant y songe, notamment sur l'Ouest lémanique. Subsiste ensuite une région de l'Est vaudois où les Communes n'ont rien voulu savoir, mais où ICI TV a réussi à survivre grâce à une équipe publicitaire remarquable dans ses recherches de capitaux. Alors que la régie publicitaire qui sévissait sur Genève et Lausanne se révélait remarquable dans l'étiollement de ses résultats au cours des années. Elle a été rachetée par Edipresse, dont le rôle sera de promouvoir, si possible, de bonnes affaires et, compte tenu des tarifs de régie, de fournir des recettes publicitaires un peu plus significatives à cette nouvelle chaîne.

La nouvelle Loi fédérale sur la radio et la télévision postule que les contributions fédérales mises à disposition, prises sur la taxe que nous payons pour la Télévision Suisse Romande, le sont pour la partie service public, soit l'information qui devrait en principe être entièrement couverte par ce financement. Il n'y a donc pas place pour un deuxième financement parallèle par le teleréseau, pour les mêmes causes. En revanche, tout ce qui ne correspond pas à de l'information – sports, variétés ou autres types de prestations – doit être entièrement financé de manière privée, selon la LRTV. Ce qui veut dire que si vous avez une chaîne de pur service public, elle sera vraiment de service public au sens étroit du terme, c'est-à-dire strictement limitée à l'information.

Tvrl a dépassé ce stade depuis de nombreuses années déjà puisque, même si nous avons moins de moyens que souhaité et dû enregistrer les fameuses pertes signalées – une régie publicitaire dont les résultats financiers ne sont pas à insérer au Guinness Book – nous avons une situation qui fait que l'on peut réaliser un certain nombre de choses, progresser chaque année, diffuser des émissions de qualité, mais que l'on ne peut guère aller plus loin. Un modèle théorique qui verrait Lausanne – et Yverdon pour peu qu'elle soit d'accord, mais je ne crois pas que ce soit le cas – financer à elle toute seule l'ensemble du canton pourrait impliquer une double ou triple participation, mais se heurterait incontestablement, vu son caractère non cantonal, à un refus de l'offre.

La situation est claire: nous sommes contraints de travailler avec ceux qui sont là. Si ICI TV entretient des relations plutôt privilégiées – mais modérées du fait des multiples organes de surveillance actifs en Suisse – avec Edipresse depuis un certain nombre d'années, ne serait-ce que par le rachat de l'ancien *Est vaudois* auparavant partenaire principal d'ICI TV, elle a dû satisfaire à diverses conditions de bord et est sous surveillance de différentes Commissions fédérales, des cartels entre autres, chargées de prévenir tout abus.

Quel est le modèle effectivement prévu? Le préciser d'emblée me permettra de répondre très rapidement ensuite aux questions posées. Il est prévu d'avoir un capital 50% en mains publiques et 50% en mains privées. Il est également prévu que sur les 35% de Tvrl, les communes de Tvrl – car cela ne peut plus être Tvrl dans ce nouveau système, qui se dissout d'une certaine manière au sens du capital ou de l'association – financent elles aussi 35% grosso modo du capital. Mais compte tenu des droits acquis, le matériel valant tout de même quelque chose, ce sera un peu moins en principe. Lausanne devrait normalement – vous aurez à ce moment-là un préavis – obtenir au moins 20% du capital global et un siège permanent au Conseil d'administration. Cela dépendra encore du nombre de sièges. Mais surtout, avec un équilibre 50-50, il est impératif de tout régler au départ par une convention d'actionnaires et une charte, car il s'agit là d'un modèle par définition instable et le *business plan* doit être approuvé par l'ensemble des parte-

naires. Telle est l'exigence du droit privé, les autres sont de droit public. Et nous avons d'ores et déjà dit que les décrochages relatifs à la région lausannoise – une TV cantonale autorisant des décrochages régionaux – concerneraient au minimum les Conseils communaux et le Grand Conseil. Ce sont deux sujets que nous exigerons dans la charte. C'est clair.

Complémentairement, l'information sera toujours diffusée, avec une répartition des rôles. Tvrl obtient la rédaction en chef, Edipresse la régie publicitaire. Edipresse agit où elle est la plus compétente pour que l'équilibre financier de cette chaîne perdure, au profit aussi du service public, qui sera défini par la charte et la convention d'actionnaires. Voilà les principes. Il y aura bien sûr un *business plan* de gouvernance, dont les conséquences seront manifestes lorsque ce système sera en place. Les fameuses cotisations de Fr. 0.70 à Fr. 0.95 tomberont, car il est impossible de les maintenir pour financer une TV cantonale. Une participation unique de Lausanne au capital de départ sera de l'ordre de Fr. 500'000.– à Fr. 600'000.–. Cela étant dit, je réponds aux diverses questions posées.

1. *La Municipalité peut-elle nous renseigner précisément sur l'impact qu'aura la création de la future chaîne Vaud TV sur la ligne rédactionnelle et les programmes actuellement diffusés par Tvrl?*

La ligne rédactionnelle restera très proche de l'actuelle, Tvrl étant considérée comme la chaîne actuellement la plus performante du canton de Vaud. Les collaborations avec Edipresse – les fameux décrochages actuels – seront maintenues et pourraient être amplifiées sur deux ou trois points. La ligne rédactionnelle devra se montrer solide pour bénéficier des subventions fédérales. Les programmes, en revanche, pourront s'étendre à des volets de variétés plus vastes qu'actuellement, notamment financés par l'apport publicitaire.

2. *Quelles garanties la Municipalité peut-elle nous donner quant à la définition d'un mandat clair de service public? Comment celui-ci sera-t-il cas échéant défini? Quel rôle la Ville pourra-t-elle jouer dans ce processus et quelles exigences pourra-t-elle formuler?*

Nous sommes actuellement à un stade préliminaire de déclaration d'intentions. Tout va maintenant s'inscrire tant dans la charte que dans la convention d'actionnaires, pour définir ce qu'il est impératif de maintenir en matière de service public. Pour moi, le service public à conserver est celui déjà contenu dans Tvrl aujourd'hui. Il peut être étendu, pour répondre également aux préoccupations d'Yverdon, de l'Est vaudois et d'ailleurs. Et de nouveaux secteurs d'activité s'ouvriront encore pour cette télévision vaudoise.

3. *Vaud TV SA ne sera plus majoritairement contrôlée par les pouvoirs publics. La Municipalité ne craint-elle pas cette évolution?*

On peut toujours éprouver quelques craintes lors d'une évolution. Mais si la charte de base et la convention d'actionnaires sont solides, et connaissant la Loi fédérale sur la radio et la télévision qui sera assez rigide pour l'attribution des montants, je dirais que la partie information ne me fait guère de souci. Il faudra peut-être en avoir un tout petit peu plus quant aux évolutions éventuellement très fortes en matière d'augmentation des publicités, car là se situe le risque. Mais il est très limité aussi par la LRTV, comparativement à aujourd'hui. Si l'on dit que la régie actuelle, qui n'était pas très brillante, apportera plus de ressources, cela veut aussi dire qu'il y aura un peu plus de publicité.

4. *N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter du poids d'Edipresse dans la future chaîne vaudoise? Son futur rôle de copropriétaire et de client n'est-il pas contradictoire avec la mission d'une chaîne de service public?*

Il n'y a en tout cas pas d'aspect contradictoire, du fait que le groupe Edipresse est propriétaire de la régie publicitaire TV et que les bénéfices réalisés par la régie publicitaire lui seront acquis. D'où son intérêt pour que la chaîne fonctionne bien et que, du point de vue publicitaire, cela marche bien aussi. La pondération sera appréciée par toutes sortes d'instances fédérales. Les directives d'application de la LRTV sur les abus de position dominante sont fort précises. Nous pouvons d'ores et déjà être certains que la Commission des cartels surveillera tout cela de près.

5. *A l'heure actuelle, les habitants des différents réseaux câblés de la région lausannoise participent dans une fourchette de Fr. 0.70 à Fr. 0.95 par mois et par raccordement au financement de Tvrl. Une augmentation de ces montants a-t-elle été envisagée afin d'offrir à Tvrl une plus grande marge de manœuvre financière? Une solution de ce type n'aurait-elle pas permis aux pouvoirs publics de jouer, dans la future Vaud TV SA, le rôle d'investisseur qui incombera finalement à Edipresse?*

Je crois avoir expliqué assez longuement en préambule pourquoi – malheureusement ou heureusement, on ne peut pas encore en juger – cette voie n'est pas praticable.

6. *Le 9 février dernier, les différents partenaires concernés ont signé une lettre d'intention. Quel est à ce jour l'état d'avancement réel des travaux? D'autres alternatives sont-elles encore possibles?*

Cette lettre d'intention doit maintenant se concrétiser, notamment par la convention d'actionnaires et les modèles précis de réalisation. Suivra l'appel au capital pour lequel, si le modèle que j'ai décrit voit le jour, vous devrez vous prononcer le moment venu sur le crédit d'environ Fr. 500'000.– le concernant. Est-ce que d'autres alternatives sont encore possibles? Certainement avec le groupe Hersant, qui a fait un appel à cet égard. Mais je ne pense pas que vous le préféreriez à Edipresse...

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je suis surpris d'entendre le syndic, qui s'est engagé sur une série de dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur – je pense notamment au marché de l'électricité – nous faire part de la confiance qu'il voue à la Commission des cartels et à la Commission de la concurrence. Je l'ai connu parfois plus critique sur le rôle que pouvaient jouer ces Commissions en matière de régulation des marchés en Suisse. Je prends acte qu'il fait pleine confiance à ces organes pour régler ce secteur-là.

Je prends acte aussi que le mandat de service public de Tvrl se limite à la diffusion des débats parlementaires et aux émissions d'information. Le problème est que Tvrl joue effectivement un rôle de service public qui s'étend bien au-delà de son mandat. Je pense notamment à ses émissions culturelles qui offrent, au travers des émissions dites commerciales et qui n'entrent pas directement dans le mandat de service public, des reflets de la vie lausannoise, qui s'apparentent aussi à du service public.

Je ne conteste pas non plus la nécessité, en raison de l'évolution légale, de modifier la structure actuelle de la Télévision de la région lausannoise et d'aboutir à une fusion permettant d'obtenir une concession, avec la part de redevance qui l'accompagne, c'est-à-dire une manne relativement importante provenant de la Confédération. Ce qui m'inquiète tout de même, c'est qu'au-delà du contenu du mandat de service public – M. Brélaz a été clair, diffusion des débats parlementaires et émissions d'information; peut-être un petit peu plus de la part des autres partenaires, mais en gros, le mandat de service public se limite à cela – quel sera le reste de la teneur rédactionnelle de la chaîne? Sera-t-elle envahie par la publicité? Que deviendront les émissions de divertissement qui, à l'heure actuelle, sont d'un niveau qualitatif relativement élevé à Tvrl? Qu'en sera-t-il à l'avenir? Là, on peut avoir quelques soucis. Et je m'inquiète d'apprendre que l'on va créer une structure dans laquelle les pouvoirs publics ne seront plus majoritaires, alors qu'ils le sont actuellement au sein de Tvrl et de Canal Nord Vaudois. Je ne comprends pas pourquoi l'on n'a pas envisagé une structure permettant aux pouvoirs publics de garder un contrôle majoritaire, même modeste. Je ne conteste pas la nécessité d'un acteur privé, même si je redoute quelque peu que le groupe Edipresse prenne le contrôle de l'unique télévision régionale vaudoise, alors qu'il contrôle déjà presque toute la presse du canton de Vaud. Il y a là, à mon avis, une situation de monopole, qui fait douter aujourd'hui, Monsieur Brélaz, de l'objectivité de la Commission des cartels et de la Commission de la concurrence dans le domaine du droit à l'information. Je pense qu'il est extrêmement important que les pouvoirs publics restent impliqués et majoritaires dans le capital d'une future chaîne. Encore une fois, je ne conteste pas l'opportunité d'une union, mais je crois qu'il appartient aux Communes, aux collectivités publiques, pas à Lausanne toute seule, de s'impliquer pour être majoritaires et

assurer un contrôle sur le mandat de service public en tant que tel, voire au-delà, sur l'ensemble des programmes diffusés par la chaîne.

Je terminerai en disant que le service public de l'information est tout à fait particulier. On s'accorde rarement dans ce Conseil sur les questions de service public et sur le rôle que doit jouer l'Etat, mais en Suisse règne un relatif consensus. Qui se retrouve aujourd'hui dans le cadre des débats sur la LRTV, pour considérer que l'information, de par la structure de notre pays, doit être assurée par un mandat de service public. Il est extrêmement important que ce service soit maintenu, compris dans les télévisions locales aussi. C'est pourquoi je vous propose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse pour conserver un mandat fort de service public pour la future chaîne de télévision régionale vaudoise et pour garantir un contrôle public majoritaire dans cette future chaîne.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Excusez-moi, Monsieur le Président, de revenir sur un point du sujet. Monsieur Junod, on ne peut décréter ce que l'on est incapable de réaliser. Si des groupes comme Edipresse ont l'impression qu'ils sont en permanence sous l'emprise d'une Autorité politique leur enjoignant ce qu'ils doivent faire en télévision – ce qui avait engendré ici d'intenses débats politiques il y a dix ans, lors de la création de Tvrl²⁷ que l'on accusait d'être la chaîne du directeur des SI, alors que je crois avoir démontré que ce n'était pas le cas – on n'aura simplement pas d'investisseur privé. Il faut être clair. A l'inverse, si ces groupes devenaient majoritaires, personne ne voudrait se lancer dans le service public.

Autour de Lausanne, quelques Communes sont intéressées, mais elles sont peu nombreuses. Il n'y en a aucune sur tout l'Est vaudois, que cette télévision va couvrir. Il n'y en a pas aujourd'hui sur l'Ouest lémanique. Avec la Commune d'Yverdon, toute seule au milieu. C'est déjà fantastique, compte tenu de l'ampleur du territoire vaudois, que l'on puisse avoir 50% avec aussi peu de monde acceptant de participer!

Concernant le mandat fort de service public, j'ai dit que l'information y figurera. La LRTV et la convention d'actionnaires que nous élaborons vont aller dans cette direction. Il est évident qu'il y aura un mandat fort de service public pour l'information, cela ne fait pas un pli. Sinon, ce serait même illégal au sens de la loi fédérale et de la concession.

Effectivement, j'ai critiqué en certaines occasions la Commission de la concurrence et celle des cartels pour leur volonté de s'ingérer dans le marché public de l'électricité.

Je n'ai pas dit que lorsqu'elles s'ingéraient dans un dossier, elles ne faisaient rien, mais que là, elles pourraient nuire. En l'occurrence, certaines surveillances en matière de concentration économique sont effectivement de mise. Il est possible que l'OFCOM notamment impose, à un moment donné du processus, un capital allant un peu plus dans le sens que vous souhaitez, avec le risque éventuel que l'ensemble du projet tombe à l'eau ou que, c'est aussi possible, les investisseurs privés exigent dans la convention d'actionnaires des avantages supplémentaires pour participer. Le danger est d'arriver au même résultat que lors des débats au Grand Conseil, auxquels participent plusieurs d'entre nous de la Municipalité, où vous vous apercevez que vous devez d'abord expliquer, quel que soit l'objet, que ce n'est pas trop sulfureux, ni trop lausannois. Et que si vous allez prospecter dans tout le canton pour appuyer la démarche en question en disant que Lausanne veut le pouvoir, je peux vous assurer que cela passera assez mal en bien des régions! La Municipalité ne peut rien quant à l'évolution de la LRTV, qui présente des avantages et des inconvénients. Mais si nous voulons simplement l'ignorer, nous nous retrouverons sans concession et je ne sais pas quel sera l'investisseur privé qui prendra celle du canton de Vaud. Si vous voulez voter la résolution, je ne peux l'empêcher, je n'en ai pas le pouvoir. Simplement, je doute que nous puissions l'appliquer. Nous pourrions nous retrouver face à un choix du type: aucun contrôle de service public, sauf fédéral, et une perte pure et simple de l'institution, à cause de quelque chose qui passerait pour trop dogmatique ou trop lausanno-centriste dans le reste du canton. C'est un risque que l'on peut prendre, ou pas.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Très rapidement, je tiens à préciser au syndic que je suis bien conscient que les négociations ne sont pas bouclées à ce jour et que la résolution du Conseil communal de Lausanne ne va pas influencer de manière définitive le futur contenu de cette chaîne. Ce qui me paraît important, c'est que l'on donne ce soir une direction à ce débat, car je crois que les enjeux sont quand même importants. M. Brélaz a lui-même dit que l'OFCOM exigerait peut-être une participation publique. Encore une fois, je ne demande pas la disparition d'un partenaire privé et ne conteste pas qu'il puisse y avoir des partenariats avec des privés. Simplement, je voudrais qu'on les pondère. Là, à 1% près, l'enjeu d'un contrôle majoritaire par l'ensemble des collectivités publiques reste donc relativement modeste. Je répète encore une fois qu'il ne s'agit pas forcément de montrer Lausanne du doigt. D'autres Communes sont impliquées – M. Brélaz a cité, au début de son intervention, les Communes de l'Ouest lausannois qui, au travers de TvT Services SA, participent au financement de Tvrl – qui pourraient également être intéressées, le cas échéant, à participer au capital de cette future chaîne. Je vous invite donc à voter cette résolution pour donner une orientation à l'ensemble des discussions qui devront encore intervenir entre la Commune de Lausanne, Tvrl et tous les partenaires concernés.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'aimerais vous rendre attentifs, Monsieur le Président et surtout Monsieur Junod, que

²⁷BCC 1993, T. I, pp. 972 ss.

la convention d'actionnaires est encore fortement négociable dans ses détails, mais que la répartition du capital fait maintenant partie intégrante de la lettre d'intention. La remettre en question remet tout en question.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Nous sommes en présence d'une résolution que je vous fais voter. Je vous la relis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse pour conserver un mandat fort de service public pour la future chaîne de télévision régionale vaudoise et pour garantir un contrôle public majoritaire dans cette future chaîne.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 42 oui, 39 non et 3 abstentions, vous avez accepté la résolution de M. Grégoire Junod.

M^{me} Thérèse de Meuron. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : – Merci, Monsieur le Président. Ce ne sera pas un scoop: je demande l'appel nominal!

Le président : – Bien. Je prie M. le secrétaire de procéder à l'appel nominal. Celles et ceux qui acceptent la résolution déposée par l'interpellateur votent «oui», celles et ceux qui la refusent votent «non».

Appel nominal

Oui: Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non: Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Bébox Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Grin Nicole, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Flo-

rence, Pernet Jacques, Pittet Francis, Schaller Graziella, Schlachter Thomas, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Verdon Antoine, Zahnd Bernard.

Abstentions: Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Hottinger Julian Thomas, Santschi Pierre.

Le président : – Par 42 voix pour, 37 voix contre et 4 abstentions, vous avez accepté la résolution déposée par l'interpellateur. L'affaire est liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse pour conserver un mandat fort de service public pour la future chaîne de télévision régionale vaudoise et pour garantir un contrôle public majoritaire dans cette future chaîne.»

Le président : – Je constate que pour traiter deux interpellations urgentes, il a fallu 1 h 10. Je pense que les trois interpellations urgentes suivantes ne vont pas pouvoir être examinées ce soir. Je propose donc aux interpellateurs de les reporter à la prochaine séance, qui sera double. Acceptez-vous cette solution? C'est le cas.

Nous avons examiné treize points de l'ordre du jour, cinq rapports pour des préavis ou des motions, six motions, deux interpellations. Je vous remercie d'avoir participé à cette séance et vous donne rendez-vous mardi 12 avril, à 18 heures, pour une séance double. Bon retour dans vos foyers.

La séance est levée à 22 h 40.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE**

(Mise à jour : 10 février 2005)

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	021/616.32.13	079/350.09.66 021/601.26.25	021/616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
AIGROZ Dominique	Laborantine médicale	Ch. des Clochetons 5 bis 1004 Lausanne		079/466.73.32 021/625.48.92		aigroz@netscape.net	RAD
ALVAREZ HENRY Caroline	Prévention petite enfance	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021/316.53.37	021/646.48.05	021/316.53.30	caroline.alvarez@urbanet.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chabrière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch claire.attinger@urbanet.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	079/370.39.89 021/646.79.82	021/648.27.84	jpbeboouxarchi@bluewin.ch	RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BERTONA Graziella	Médecin	Av. de Beaumont 34 1012 Lausanne	021/653.50.70	021/653.50.70	021/653.62.60		LIB
BETTENS Jean-Charles	Conseiller d'entreprises	Av. Juste-Olivier 25 1006 Lausanne	021/312.40.66	078/661.32.17 021/312.40.66		jc.bettens@acsg.ch	SOC
BLANC Eric	Menuisier	Rte Claiè-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 021/784.30.29	079/418.80.18 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com ericblanc@urbanet.ch	-----
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Ch. de Valdèzia 3 1012 Lausanne	021/348.13.99	078/600.41.97 021/624.68.39		jean-louis.blanc@loterie.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claud.bonnard@isrec.unil.ch claud.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/625.60.10	079/628.29.02 021/683.25.55	021/625.60.11	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.70	021/616.27.37		jean-christophe.bourquin@unil.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatlaw@worldcom.ch	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel s/Lausanne	021/316.20.13	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sagefi.vd.ch	RAD
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.83.75		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74 021/647.30.59	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CHRISTIN Céline	Institutrice	Ch. de la Tour-Grise 25 1007 Lausanne	021/729.50.61	079/543.68.15 021/626.23.78	021/729.50.61	celine.christin@bluewin.ch	POP
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	-----
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rosset 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montilly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52	021/624.71.03	021/312.04.59 021/624.71.03	andrea.eggli@cooperation.net	POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FAVRE Sylvie	Architecte	Av. de Morges 23 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	mathieu.sylvie@bluewin.ch	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.flora@vtx.ch	RAD
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP)	Ch. de Champrilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Av. de Beaulieu 45 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85	021/646.00.85	florence.germond@bluewin.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.ghelfi@sash.vd.ch	SOC
GILLARD Nicolas	Avocat	Case postale 2480 1002 Lausanne	021/341.90.40	079/596.74.13 021/311.27.77	021/341.90.50	gillard@cphp.ch	RAD
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	diane.gilliard@bluewin.ch	POP
GILLIOZ Marie-Josée	Coordinatrice	Bd de Grancy 56 1006 Lausanne	031/325.85.40	021/617.25.68	031/325.85.50	marie-josee.gillioz@repat.admin.ch	RAD
GRAF Albert	Facteur	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16	021/652.50.16	al.graf@econophone.ch	VDC
GRATIER Tristan	Secrétaire général	Av. du Temple 17B 1012 Lausanne	021/721.01.61	079/708.54.18 021/652.33.75	021/721.01.79	tristan.gratier@avdems.ch	RAD
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV – Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/323.36.90	021/728.63.47 021/311.73.71	nicole.grin@ucv.vd.ch	LIB
HOTTINGER Julian Thomas	Expert en médiation	Ch. du Risoux 11 1004 Lausanne		079/225.00.57 021/625.24.49		hottinge@hotmail.com	ECO
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JACQUAT Philippe	Chirurgien FMH	Ch. Simplemont 3 1005 Lausanne	021/647.27.11		021/647.27.12	ph.jacquat@urbanet.ch	LIB
JULITA Caroline	Enseignante parascolaire	Ch. Vermont 16 1006 Lausanne		021/323.88.66	021/617.26.58		POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	Av. de France 21 1004 Lausanne	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.99 021/625.67.01	gjunod@bluewin.ch	SOC
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP – Pl. Chauderon 5 1003 Lausanne	021/312.06.76	079/604.08.14	021/320.06.97	evelyne@popvud.ch	POP
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	LIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87	021/731.20.87	ph.loup@urbanet.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Ch. de Pierrefleur 23B 1004 Lausanne	021/316.29.70	079/784.73.50 021/647.59.56		christina.maier@scris.vd.ch cmaier@worldcom.ch	-----
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne		076/558.65.24 021/601.95.94		mayorisabelle@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73	021/646.66.73	claudette_christine_metraux@bluewin.ch	-----
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-neuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Gisèle-Claire	Interprète communautaire	Av. Villamont 17 1005 Lausanne		021/351.87.30	021/351.87.31		LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35		021/315.20.08	ascorre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Responsable presse & communication	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch gilles.meystre@beaulieusa.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Route du Pavement 119 1018 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71 021/653.78.72		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			POP
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne	021/320.33.51	021/320.25.81	021/320.33.92	emmuller2002@yahoo.com	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
NGUYEN Thi	Médecin indépendant	Av. de l'Esplanade 3C 1012 Lausanne	021/653.15.77	078/775.63.56 021/653.15.85	021/653.15.44	nguyen.thi@hin.ch	LIB
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel s/Lausanne	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PÉCLARD Daniel		Av. Vinet 6 1004 Lausanne		021/646.27.35	021/646.27.35		VDC
PEIRY-KLUNGE Florence		Ch. du Mont-Tendre 19 1007 Lausanne		078/815.55.77 021/617.53.38	021/617.53.38	flo.peiry-klunge@urbanet.ch	RAD
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81	021/647.53.81	berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/729.02.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. des Courmenets 12B 1000 Lausanne 26		079/447.21.38 021/784.12.69	021/653.28.84	cd.perrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. de Valmont 16 1010 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/729.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier	Plaines-du-Loup 70 1018 Lausanne	021/643.61.11	021/647.18.97	021/643.64.69 021/647.18.97	rphilippoz@yahoo.com	SOC
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Rue Haldimand 3 1003 Lausanne	021/692.31.83	079/439.23.79 021/311.13.68	021/692.31.85	jean-yves.pidoux@unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/646.25.08	021/310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAPAZ Roland		Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		rapaz.theraulaz@vtxnet.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Etienne	Enseignant	Case postale 238 1018 Lausanne 18	021/646.75.57	079/304.98.58 021/312.45.56	021/646.75.57 021/312.45.56	jacques-etienne.rastorfer@urbanet.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N°mobile	ysalzmänn@vtx.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39	021/616.92.39	schaller@worldcom.ch	LIB
SCHLACHTER Thomas	Jardinier-paysagiste	Av. de Montchoisi 20 1006 Lausanne	078/673.82.51	021/616.64.53	021/616.65.35	schlachterthomas@bluewin.ch	ECO
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Av. de France 78 1004 Lausanne		079/623.10.58 021/647.18.09		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Conseiller social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne		076/448.61.03 021/652.99.49	021/652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	-----
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floral 9 1006 Lausanne		021/617.80.00	021/617.80.00		SOC
THORENS Adèle	Assistante UNIL	Av. Ste-Luce 8 1003 Lausanne	021/692.29.29	079/478.90.05 021/323.72.13		adele.thorens@goumaz.org	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	079/250.11.23 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	filip.uffer@vd.pro-senectute.ch	SOC
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mormex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VERDON Antoine	Etudiant en droit	Rue du Petit-Chêne 19 1003 Lausanne		078/646.38.33 021/323.67.47		antoine_verdon@hotmail.com	ECO
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Rue du Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/323.00.44	021/641.62.49	moniqueuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magali_zuercher@bluewin.ch	SOC

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
PAR GROUPE**

1. GROUPE SOCIALISTE

(28 membres)

Président : M. Fabrice **Ghelfi**

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Alvarez Henry Caroline | 15. Mach André |
| 2. Attinger Doepper Claire | 16. Meylan Jean |
| 3. Bettens Jean-Charles | 17. Mivelaz Philippe |
| 4. Bourquin Jean-Christophe | 18. Pellaton Berthold |
| 5. Bron Alain | 19. Peters Solange |
| 6. Chappuis Gérard | 20. Philippoz Roland |
| 7. Chautems Jean-Marie | 21. Pitton Blaise Michel |
| 8. Cosandey Monique | 22. Rapaz Roland |
| 9. Cosandey Roger | 23. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 10. Dunant Marc | 24. Salzmann Yvan |
| 11. Favre Sylvie | 25. Schneider Gianni John |
| 12. Germond Florence | 26. Taxe-Jan Michelle |
| 13. Ghelfi Fabrice | 27. Uffer Filip |
| 14. Junod Grégoire | 28. Zuercher Magali |

2. GROUPE RADICAL

(24 membres)

Président : M. Serge **Segura**

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Aigroz Dominique | 13. Gratier Tristan |
| 2. Ansermet Eddy | 14. Loup Pierre-Henri |
| 3. Béboux Jean-Pierre | 15. Martin Olivier |
| 4. Blanc Jean-Louis | 16. Martin Philippe |
| 5. Buffat Marc-Olivier | 17. de Meuron Thérèse |
| 6. Cavin Yves-André | 18. Meystre Gilles |
| 7. Christe Paul-Louis | 19. Peiry-Klunge Florence |
| 8. Coupy Bernard | 20. Pernet Jacques |
| 9. Dentan Josianne | 21. Perrin Charles-Denis |
| 10. Fiora-Guttman Martine | 22. Pittet Francis |
| 11. Gillard Nicolas | 23. Segura Serge |
| 12. Gillioz Marie-Josée | 24. Zahnd Bernard |

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS

(15 membres)

Présidente : M^{me} Isabelle Mayor

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 1. Ballenegger Jacques | 9. Müller Elisabeth |
| 2. Bergmann Sylvianne | 10. Ostermann Roland |
| 3. Bonnard Claude | 11. Pidoux Jean-Yves |
| 4. Bonvin Jacques | 12. Santschi Pierre |
| 5. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 13. Schlachter Thomas |
| 6. Freymond Sylvie | 14. Thorens Adèle |
| 7. Hottinger Julian Thomas | 15. Verdon Antoine |
| 8. Mayor Isabelle | |

4. GROUPE LIBÉRAL

(12 membres)

Présidente : M^{me} Nicole Grin

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Bertona Graziella | 7. Longchamp Françoise |
| 2. Calame Maurice | 8. Meylan Gisèle-Claire |
| 3. Dallèves Pierre | 9. Nguyen Thi |
| 4. Gebhardt André | 10. Schaller Graziella |
| 5. Grin Nicole | 11. Truan Isabelle |
| 6. Jacquat Philippe | 12. Venezia Dino |

5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT

(10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea Eggli

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. Christin Céline | 6. Julita Caroline |
| 2. Eggli Andrea | 7. Knecht Evelyne |
| 3. Gabus Aline | 8. Mpoy Jean |
| 4. Gilliard Diane | 9. Payot Pierre |
| 5. Hubler Alain | 10. Vuilleumier Marc |

6. GROUPE PDC – UDC ‘LA VOIE DU CENTRE’

(6 membres)

Président : M. Jean-Luc Chollet

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 4. Graf Albert |
| 2. Bucher Alma | 5. Pache Denis |
| 3. Chollet Jean-Luc | 6. Péclard Daniel |

- **HORS PARTI** : **Maier** Christina, **Serathiuk** Nelson.
- **HORS GROUPE** : **Blanc** Eric, **Cornaz** Mireille, **Mettraux** Claude.

<p>BUREAU DU CONSEIL du 1.3.2004 au 30.4.2005</p>
--

Président :	M. Maurice Calame (Lib.)
1 ^{er} vice-président :	M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Alma Bucher (VDC)
Scrutateurs :	M. Jean-Charles Bettens (Soc.) M. Pierre-Henri Loup (Rad.)
Scrutateurs suppléants :	M. Jacques Bonvin (Les Verts) M. Jean Mpoy (POP)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil :	M. Daniel Hammer Hôtel de Ville Tél. : 315.21.01 Télécopieur : 315.20.02 Courriel : daniel.hammer@lausanne.ch
Secrétariat :	M ^{me} Dominique Monbaron Hôtel de Ville Tél. : 315.21.03 Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Bureau électoral général:

Président :	M. Maurice Calame , président du Conseil
Membres :	M. Jean-Charles Bettens , scrutateur M. Pierre-Henri Loup , scrutateur
Secrétaire :	M. Daniel Hammer , secrétaire du Conseil
(Vice-président :	M. Jean-Christophe Bourquin , 1 ^{er} vice-président du Conseil)

Secrétariat municipal :

Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Christian **Kiefer**
M. Jean-François **Deschenaux**
Tél. 315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 315.22.71/72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2006)

GESTION

- Membres :
1. Raphaël **Abbet**, VDC
 2. Eddy **Ansermet**, radical
 3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
 4. Marc-Olivier **Buffat**, radical, *président*
 5. Yves-André **Cavin**, radical
 6. Josianne **Dentan**, radicale
 7. Aline **Gabus**, POP
 8. Nicole **Grin**, libérale, *vice-présidente*
 9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 10. Roland **Ostermann**, Les Verts
 11. Pierre **Payot**, POP
 12. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
 13. Graziella **Schaller**, libérale
 14. Filip **Uffer**, socialiste
 15. Magali **Zuercher**, socialiste

FINANCES

- Membres :
1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
 2. Jean-Charles **Bettens**, socialiste
 3. Jean-Louis **Blanc**, radical
 4. Claude **Bonnard**, Les Verts, *2^e vice-président*
 5. Marc **Dunant**, socialiste
 6. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
 7. Diane **Gilliard**, POP, *1^{re} vice-présidente*
 8. Marie-Josée **Gillioz**, radicale
 9. Philippe **Martin**, radical
 10. Jean **Meylan**, socialiste
 11. Denis **Pache**, VDC, *président*
 12. Isabelle **Truan**, libérale
 13. Dino **Venezia**, libéral
 14. Marc **Vuilleumier**, POP
 15. Bernard **Zahnd**, radical

NATURALISATIONS

- Membres :
1. Graziella **Bertona**, libérale
 2. Jean-Luc **Chollet**, VDC
 3. Céline **Christin**, POP, *vice-présidente*
 4. Monique **Cosandey**, socialiste
 5. Martine **Fiora-Guttman**, radicale
 6. Pierre-Henri **Loup**, radical
 7. Olivier **Martin**, radical
 8. Thérèse **de Meuron**, radicale
 9. Gisèle-Claire **Meylan**, libérale
 10. Jean **Meylan**, socialiste
 11. Jean **Mpoy**, POP
 12. Roland **Rapaz**, socialiste
 13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
 14. Pierre **Santschi**, Les Verts
 15. Antoine **Verdon**, Les Verts, *président*

PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
 2. Paul-Louis **Christe**, radical
 3. Roger **Cosandey**, socialiste
 4. André **Gebhardt**, libéral
 5. Albert **Graf**, VDC
 6. Evelyne **Knecht**, POP, *présidente*
 7. Berthold **Pellaton**, socialiste
 8. Francis **Pittet**, radical
 9. Antoine **Verdon**, Les Verts, *vice-président*

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Andrea **Eggli**, POP
 4. Denis **Pache**, VDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
 6. Dino **Venezia**, libéral

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Alma **Bucher**, VDC
 3. Pierre **Dallèves**, libéral
 4. Sylvie **Freymond**, Les Verts
 5. Diane **Gilliard**, POP
 6. Bernard **Zahnd**, radical

**ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
pour l'année 2005**

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-présidente pour 2005 : M^{me} Doris **Cohen-Dumani**

Administration générale et Finances :	M. Daniel Brélaz <i>Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité publique :	M ^{me} Doris Cohen-Dumani <i>Suppléante : M^{me} Eliane Rey</i>
Culture, Sports, Patrimoine :	M. Jean-Jacques Schilt <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Travaux :	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar Tosato <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M ^{me} Silvia Zamora <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M ^{me} Eliane Rey <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>

Secrétaire municipal :	M. François Pasche
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Jean Borloz
Secrétaire municipale adjointe :	M ^{me} Danielle Hagenlocher Bolli